SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

# Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

*Etudes, Documents, Chronique littéraire*

LVIe ANNÉE
CINQUIÈME DE LA 5e SÉRIE
Novembre-Décembre 1907




PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
1907

## SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCTEUR PROUHET. — **La Réforme et l'Eglise réformée à La Mothe-Saint-Héray** (Deux-Sèvres)........................ 485

ANDRÉ MORIZE. — **Samuel Sorbière, principal à Orange. Sa conversion** (1650-1653)........................ 503

DOCUMENTS.

P. FONBRUNE-BERBINAU. — **Le supplice de la Claie à Metz,** 1686. 526

CH. BOST. — **Le chant des psaumes dans les airs à Marvéjols,** 1686........................ 529

**Le Prophétisme en Dauphiné à la fin de 1688**........................ 532

E. MOUTARDE. — **Nouveaux Documents sur le Protestantisme en Saintonge après la Révocation** (1695-1729)........................ 537

MÉLANGES.

CH. BASTIDE. — **Bayle est-il l'auteur de l'Avis aux réfugiés ?**.. 544

E. GRISELLE. — **Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. — Chronique des événements relatifs au Protestantisme, de 1682 à 1687**, 27 octobre-10 novembre 1685....... 559

SÉANCES DU COMITÉ. — 9 juillet 1907........................ 567

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. WEISS. — **Deux nouvelles biographies de Calvin**........................ 568

G. BONET-MAURY. — **Une histoire des Huguenots en Norvège**.. 571

CORRESPONDANCE.

H. DANNREUTHER. — **Le Massacre de Vassy. — Paul Ferri et les Miracles. — La roche du Prêche**........................ 572

G. HÉRELLE. — **Eglises réformées d'Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Boulogne-sur-Mer**........................ 574

N. W. — **L'industrie des toiles peintes et la famille Deluze. — Un nouveau texte concernant Bernard Palissy. — Une conséquence inattendue de l'édit de Tolérance**........................ 574

CH. BOST. — **Isabeau Menet**........................ 577

NÉCROLOGIE

N. W. — **A. Giraud-Browning. — E. Strochlin**........................ 579

ILLUSTRATIONS.

*Le temple de la Mothe-Saint-Héray. — Dessus de porte et son inscription. — Assemblée en plein air à la Couarde. — Pasteurs des Eglises de la Consistoriale de la Mothe-Saint-Héray en 1858. — Temple de la Couarde,* inauguré le 13 novembre 1904, d'après des photographies........................ 485, 492, 497, 500 et 501

*Portrait de Samuel Sorbière,* d'après une ancienne estampe........ 505

---

### RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII^e^), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1^er^ Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VII^e^.

*Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

# Etudes Historiques

## LA RÉFORME ET L'ÉGLISE RÉFORMÉE A LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (DEUX-SÈVRES)



Temple de La Mothe-Saint-Héray.

Pendant le carême de l'année 1543, un jeune homme, « du pays de Normandie, comme l'on dit », prêchait à La Mothe sous nos vieilles halles et tonnait « contre les

ministres de l'Esglise et cérémonies d'icelle, exhortant le peuple de non prier les saints ni porter chandelles, et autres plusieurs choses que l'on n'avoit accoustumé prescher ». Averti de cette infraction aux ordres de Sa Majesté, le procureur du roi, brûlant de faire bonne et prompte justice d'un *malsentant de la foy* (1), vint de Poitiers, le jour de Pâques, à la tête de 30 à 40 hommes « armés de bastons de guerre », pour appréhender au corps le fougueux prédicateur. Ce dernier, prévenu à temps de l'arrivée des gens du roi, eut le bonheur de leur échapper, grâce aux dispositions que prirent, pour favoriser sa fuite, les seigneurs de La Villedieu et de Salles, Joachim et René Gillier, gagnés à la nouvelle doctrine (2).

Tel fut le prologue de la Réforme dans cette petite ville.

Au sein de la population mothaise, il se constitua rapidement un groupe de fidèles dont les tisserands, les tondeurs de draps, les peigneurs de laine furent le noyau primordial (3) ; et dans le quartier de la Robinière, où ces industries régnaient de préférence, le ronron du rouet et le va-et-vient de la navette rythmèrent de leur cadence

(1) Lettres royaux aux parlements (2 mai 1542) enjoignant de faire « bonne justice des malsentants de la foy ».

(2) *Journal de Guillaume et Michel Le Riche*, Saint-Maixent, 1846, p. 49. — Avant les Gillier de Salles et de La Villedieu, le seigneur d'Exoudun, Gabriel de Saint-Georges, avait, à l'exemple de son frère Ponthus, le fameux abbé de Valence, embrassé la Réforme. L'histoire a, du reste, enregistré la part considérable que prit cette famille à l'établissement du calvinisme. Cent ans après, dans son rapport au roi sur la province (V. *Etat du Poitou sous Louis* XIV, p. p. M. Dugast-Matifeu, p. 228), Colbert de Croissy disait du marquis de Vérac, chef de la maison de Saint-Georges : « Il est de la R. P. R. et sa famille a toujours été le support de cette religion en Poitou, car son aïeul et ses oncles ont produit plus de 20.000 huguenots en Poitou ». Ce beau zèle, on le sait, fondit à la chaleur des grâces royales ; et, lors de la Révocation l'on vit, rués sur les descendants — restés fidèles — de ceux que les Saint-Georges avaient entraînés à la foi nouvelle, les dragons du marquis de Vérac, lieutenant général du Poitou : « *Les aristocraties calculent, le peuple seul croit* ».

(3) Foucault, l'intendant du Poitou, dit, dans ses *Mémoires* (p. 174), que c'est par les cardeurs de laine que le calvinisme a commencé en France ; ce fait expliquerait sa propagation rapide au pays mothais où le travail de la laine occupait, alors, de nombreux ouvriers.

la voix grave des pauvres artisans chantant les psaumes de David récemment mis en vers par Clément Marot (1). C'était l'accomplissement des temps évoqués par ce poète dans sa célèbre *Epitre aux dames de France touchant les Psalmes :*

O bienheureux qui voir pourra
Fleurir le temps que l'on orra
Le laboureur à la charrue,
Le charretier parmi la rue,
Et l'artisan en sa boutique
Avec un psalme ou cantique
En son labeur se soulager.

C'est l'idylle, encore ! Exempte de tout alliage, la Réforme n'est, jusqu'à cette heure, la chose d'aucun parti. Mais voici venir l'heure triste où, sous le masque des passions religieuses, les factions politiques se disputeront le pouvoir, objet réel de leurs convoitises. Et alors se déroulera le drame sanglant, ces guerres, dites de religion, qui, dans notre contrée, eurent un si lugubre retentissement. Au cours de cette sombre époque, La Mothe fut tour à tour prise et reprise, saccagée, brûlée, tant par les troupes huguenotes que par les armées catholiques. Le pays, parcouru en tous sens par leurs bandes qu'aucune autorité ne refrénait, fut pillé sans merci et pour longtemps réduit à la misère...

J'ai fait ailleurs (2) le récit de ces horreurs et j'ai retracé les événements d'ordre militaire et politique dont cette ville fut le théâtre depuis le prêche de 1543 jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes (1598). Au cours de ce demi-siècle, il ne paraît pas trace d'organisation du culte protestant dans la paroisse de La Mothe, qui ressortissait alors de l'Eglise réformée d'Exoudun (3). Ainsi

(1) On trouve encore, au fond de nos campagnes, les vieux psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze, sortant des presses de Niort et de Saint-Maixent.

(2) *Les Seigneurs, le Château, la Terre de la Mothe-Saint-Héray* (Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, 1906).

(3) Actuellement commune du canton de La Mothe-Saint-Héray.

lorsqu'en l'année 1590, Henri IV, réglant le traitement des ministres qui se plaignaient de « n'être pas payés », ordonna, le 19 mars, d'allouer à chacun d'eux la somme de deux cents livres, l'on voit, dans le rôle dressé à cette occasion, figurer, entre autres, les Eglises de «...Saint-Maixent, *Exoudun et La Mothe*, Niort », etc (1). Au colloque tenu à Mougon le 14 mai 1596, l'Eglise *d'Exoudun et La Mothe*, est représentée par son unique pasteur, De la Vallée (2). C'est encore comme chef de l'Eglise d'*Exoudun avec La Mothe*, qu'au synode tenu à Saint-Maixent le 26 août 1598, il reçoit sa part, dans la distribution aux ministres de la province, d'une somme de deux mille écus allouée par le roi pour leur traitement de cette année-là (3).

Toutefois, vers la fin du siècle, La Mothe possédait un temple, situé près de l'enclôture du château, entre le Parc et la Grand'Rue (4). Pour des motifs que j'ignore, les protestants durent, en 1632, se préoccuper d'en bâtir un autre. S'étant cotisés à cet effet, ils choisirent, en un point plus central, un terrain, rue Puygarreau, entre le Champ-de-Foire et les Grands-Fours (5). Sans doute, cet emplacement fut jugé trop près de l'église catholique, et,

(1) A. Lièvre, *Histoire des Protestants du Poitou*, I, 240.

(2) *Ibid.*, I, 251.

(3) *Ibid.*, I, 263.

(4) Confrontations : bail d'un jardin, sis « jouxt le temple, tenant d'un bout, par le derrière, à la garenne de ce lieu, et par le devant à la rue du chemin tendant de ce lieu à Exoudun à main senestre ». (Gastineau n[re], 16 nov.1616) ; — maison située « près le temple de ceulx de la religion prétendue réformée, tenant par le devant à la Grand'rue de ce lieu à Exoudun à main senestre, d'un côté et par derrière à la garenne dudit lieu de La Mothe ». (R. Guillon, no[re], 8 avril 1625. )

(5) Par acte du 29 août 1632 (Gastineau no[re]), « M[e] Pierre Mousset, s[r] de Tresmont, et Barthélemy Bouyneau, M[e] chirurgien, procureurs syndics de l'église prétendue réformée de la Mothe-Saint-Héray, et ayant charge de ladite église, reçoivent audit nom, de Louize Clouzeau, marchande à La Mothe, une planche de verger, rue du Puygarreau, pour en disposer par ladite église comme bon luy semblera, soit pour le bastiment d'un temple, soit pour faire les cours, entrées et issues dudit temple... Et ce faisant, lesdits Mousset et Bouyneau deschargent ladite Clouzeau de la contribution qu'elle eut deu faire pour la construction dudit temple que ladite église entend faire bastir en ladite place ou jouxte et proche d'icelle. »

pour ne pas exposer le nouvel édifice au sort qui, deux ans après, frappait le temple d'Exoudun condamné à être démoli « parce qu'on le trouvait trop près de l'église » (1), le plan primitif fut abandonné et le temple nouveau éleva sa façade dans la Grand'Rue, à droite en allant au château ; ses dépendances, cour et jardin, s'étendaient jusqu'à la rue de l'Ouche, au point où elle rejoint la Gourdonnière, au lieu dit l'*Etang*.

Près de là, avait habité et venait de mourir « Honorable Me Isaac de la Fourcade (2), ministre du Saint Evangile de l'Eglise réformée de la Mothe Saint-Héray », qui, depuis plus de vingt ans, desservait la paroisse. C'est aux premiers jours de son pastorat que se tint à La Mothe, le 15 janvier 1613, ce colloque « qui reconnut que les Eglises réformées jouissaient de la paix promise par les édits et s'appliqua à ne rien faire lui-même qui pût la troubler. (3) » C'est aux environs de sa mort (4) qu'un arrêt des Grands jours de Poitiers (29 nov. 1634), ayant interdit aux protestants de Saint-Maixent, La Mothe et Mougon d'inhumer leurs morts dans les cimetières des catholiques (5), et à ceux de la Mothe de « se contenter d'un jardin et pièce de terre à eux cy-devant baillé par le sieur comte de Parabère », l'administration mothaise se mit en devoir de diviser le cimetière (cimetière actuel du Nord) en deux parts, dont l'une, la plus rapprochée du bourg, fut affectée aux inhumations protestantes ; sur l'autre,

(1) A. Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou*, II, 13.

(2) Signe ainsi, *Delafourcade*, un acte du 28 nov. 1614 où il prend à bail un jardin attenant à sa maison, laquelle touchait, « par le devant à la Grand'rue en allant de la halle au château à dextre, par le derrière au jardin de l'Etang (c'est le jardin de Mme H. Jollet).

(3) A. Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, I, 283.

(4) Arrivée avant le 23 oct. 1635, date à laquelle se signait, à La Mothe, le contrat de mariage de « dame Marie de Saint-Picq, veuve de honorable Me Isaac de la Forcade, vivant ministre de l'Eglise réformée de La Mothe », avec Me Lazare Trabit, sr de la Roche, lequel fut pasteur de Fontenay-le-Comte en 1644 (A. Lièvre, III, 290) : au nombre des témoins figurait Jean Vatable, pasteur d'Exoudun. — Isaac de la Forcade laissait deux enfants, Paul et Théodore.

(5) V. en appendice au *Journal des Le Riche* la « Liste des maires de la ville de Saint-Maixent avec l'indication des faits principaux... », p. 350.

réservée aux catholiques, fut dressée une croix de pierre, encore debout, dont le socle porte ce chiffre 1635, date à laquelle furent délimitées, conformément à la décision des Grands jours, les sépultures de l'un et l'autre culte (1). De la Fourcade eut pour successeur, Me Jacques Artuys (2), sr de Villeneuve, ancien pasteur de Saint-Gilles, près Benet (3), décédé avant le 29 décembre 1641 (4), que remplaça Gabriel de Salbert, éc., sr de Nantilly (5), issu d'une très vieille famille mothaise, alliée aux Gourjault, aux seigneurs de la Boulaye et aux barons de Dampierre.

Comme derniers ministres avant la Révocation, figurent Jacques de Cougnac (6), puis Benjamin Chauffepied sr de l'Isle (7), auquel vint se joindre le pasteur d'Exoudun,

(1) Lorsqu'en l'année 1682 l'exercice du culte réformé fut interdit à La Mothe (V. plus bas), la distinction entre les deux portions, catholique et protestante, n'eut plus sa raison d'être, et le cimetière en sa totalité fut affecté désormais aux inhumations catholiques : le 16 mai 1683, une cérémonie solennelle consacra ce nouvel ordre de choses, décrété par l'intendant de la province, M. de Lamoignon, « sur la requeste à luy présentée par les nouveaux catholiques de cette paroisse ». (*Registres paroissiaux*). — Les réformés prirent la coutume, encore usagée dans nos campagnes, d'enterrer leurs morts dans l'enclos d'un jardin ou d'un champ. Lorsque, en 1616, il fut question, à La Mothe, d'établir un cimetière pour les protestants, l'administration fit choix, à la *Brumanderie*, d'un terrain « en quelque sorte consacré à cet usage, vu que, depuis longtemps, le propriétaire (François Amiot) permet d'y ensevelir les protestants qui ne possèdent aucun domaine, et que lui-même et sa famille y ont leur sépulture » (*Reg. des délibérations du Conseil municipal*, vol. I, p. 78). Ce projet n'eut pas de suite : ce n'est qu'en 1821 que fut affecté aux inhumations protestantes le terrain, situé à l'extrémité de la *Barrière*, désigné de nos jours sous le nom de *Cimetière du Sud*.

(2) Inscrit, en cette qualité de ministre, sur le rôle de « l'emprunt levé par le roy sur la paroisse » en 1637, où il est taxé à 6 livres.

(3) A. Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, III, 274.

(4) Date à laquelle sa veuve, Débora Vatable, présentait en cette qualité devant l'assemblée générale des habitants de La Mothe, une requête en décharge d'impôt.

(5) Le 9 juin 1643, « Me Gabriel de Salbert, éc., sr de Nantilly, ministre du Saint Evangile de l'église réformée de L. M. S. H. », affermait une maison avec jardin « sur la rue comme l'on va à Quincangrousse. »

(6) Reg. des baptêmes de l'Eglise réformée de La Mothe (1647-1654) *Arch. des Deux-Sèvres*, E. 1212.

(7) Fils de Jean Chauffepied, ministre à Niort (1601-1637), Benjamin avait épousé une mothaise, Jeanne Chabot, propriétaire de l'auberge du Cheval-Blanc ; le jeune ménage habitait en face, rue des Trois-Pavés.

Elisée Prioleau (1), lorsqu'en l'année 1667 le culte protestant fut interdit dans sa paroisse, en exécution d'un arrêt du 6 août 1665 supprimant les Eglises dont on prétendait que les droits à l'exercice n'étaient pas suffisamment établis.

Excepté de cette mesure, le temple de La Mothe resta debout quinze années encore. Sa ruine, à la veille de la Révocation, fut décrétée en vertu de l'édit de juin 1680 qui enjoignait de démolir les temples dans lesquels des catholiques ou des nouveaux convertis feraient acte de protestantisme. Or, dans le courant de l'été 1681, le pasteur Chauffepied, accusé d'avoir reçu à la cène une jeune huguenote récemment convertie au catholicisme, fut, par sentence du siège royal de Saint-Maixent en date du 26 juillet 1681, déclaré déchu de son ministère, et le culte réformé fut interdit à jamais dans la ville de La Mothe. En conséquence, il était ordonné que, dans le délai d'un mois, le temple serait abattu par les soins de la communauté protestante du bourg, que, faute de ce faire, la démolition serait effectuée à ses frais, à la diligence du procureur du roi : jusque-là les portes du temple resteraient fermées. Sur appel de cette sentence au parlement de Paris, la cour déclara surseoir au sujet du cas de Chauffepied (2), mais, sur le fond de la cause, elle or-

(1) Fils d'autre Elisée Prioleau, s[r] de la Viennerie, pasteur de Niort. A Exoudun, il avait succédé à Jean Vatable, depuis l'année 1649 environ. Sorti de France à la Révocation, il laissa au pays sa famille ; et son fils mourut en 1743, au sortir d'une assemblée à la Villedé-du-Perron (*Poésies de Jean Babu*, annotées par M. Alfred Richard, 93 n.). — Dans le testament de P. F Houlier, curé de La Mothe, en date du 11 février 1684 (P. Tastereau. no[re]), on lit : «... Plus, je laisse à l'église du dit Saint Héraye de La Mothe, une croix d'argent quy auroit esté baillée par le s[r] Priolleau, ministre de la religion prétendue réformée d'Exouldun, pour une irrévérence par luy commise devant le Saint-Sacrement... » On sait que les huguenots furent obligés (1634) « à porter honneur et respect au Saint-Sacrement et ôter leurs chapeaux de dessus leur tête lorsqu'il sera porté par les rues, à peine d'amende. » (*Hist. des Prot. du Poitou*, II, 15).

(2) Après la sentence, Benjamin Chauffepied se retira à La Rochelle (1682), puis à Mauzé (1683). Il était mort avant le 28 déc. 1684, date à laquelle sa femme prend, dans un bail passé à La Mothe, la qualité de veuve : trois de ses enfants, Marie, Françoise et Louis, me sont connus par leur signature apposée au bas d'un contrat de mariage du 9 juin 1669.

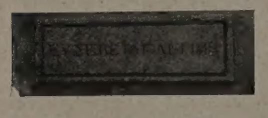
donna l'exécution stricte de l'édit de juin 1680 (1).

Les protestants mothais ne s'étant pas mis en mesure d'abattre leur temple dans le délai fixé par l'arrêt, il y fut procédé par la main de justice. Pour donner plus de solennité à cette exécution et, peut-être, dans le but de paralyser toute résistance possible, l'intendant du Poitou, Lamoignon de Bâville, se rendit à La Mothe, où, en sa présence, la démolition commença (5 mai 1682) : brûlant d'étaler son zèle aux yeux du maître, un de ses hoquetons, s'armant d'une hache, se rua sur la chaire du ministre et la fit voler en éclats (2). L'édifice fut complètement rasé et le terrain qu'il occupait devint, en 1684, la propriété de l'hôpital général de Niort, en vertu de la déclaration royale du 21 août même année, qui donnait à cet établissement les biens des consistoires supprimés. Bientôt l'administration hospitalière céda à divers particuliers l'emplacement du temple qui, morcelé par la suite, est représenté de nos jours par les terrains qui s'étendent entre la Grand'rue et la Gourdonnière (3).

(1) V. le texte de cet arrêt dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. fr.*, V, 309-312.

(2) L'exécution du 5 mai fut rimée par un contemporain, peut-être témoin oculaire, Jean Babu, curé de Soudan, sous la forme d'un « Dialogue su la destruction do tomple de La Mothe-Saint-Heraie », publié, avec une préface, par M. Alfred Richard, dans les *Poésies de Jean Babu*, Poitiers, 1896.

(3) P. Morisson cède à J. Chameau, « de pareil gariment qui lui sera fait par les administrateurs de l'Hôpital général de la ville de Niort, un jardin situé au lieu où estoit le temple de la R. P. R., lequel jardin touche d'un bout à la rue de l'Ouche tendant au pont du Creux (La Gourdonnière) à senextre » (25 oct. 1682). — Une maison, Grand'rue, à droite en allant au château, « touchant derrière, par son jardin, à la rue de l'Ouche, d'un côté et d'un bout au jardin de l'Etang ou du Temple, d'autre côté à la maison et jardin des héritiers Prioleau ».



Dessus de porte et son inscription (Cliché Giraudias.)

Simple rapprochement : Il y a moins de 40 ans, se voyait encore, là où cet acte situe la demeure du pasteur Prioleau, une vieille bâtisse, abattue pour faire place à la maison occupée actuellement par M. le pasteur Bénignus, ou sa voisine, sur la porte de laquelle on pouvait lire cette inscription, tracée en caractères grecs, EUSEBEIA KAI TIMÉ.

La pierre sur laquelle sont gravées ces lettres est déposée aujourd'hui au

Avant-coureurs de la Révocation, des prêtres étrangers étaient venus, dès 1681, prêcher à La Mothe, suscitant de nombreuses abjurations (1) au sein de la population aux trois quarts protestante alors (2). Il y a lieu de penser que le mouvement, stimulé par l'octroi de certains avantages (3) et par les *bons* sur la caisse de Pellisson, fut surtout influencé par l'entrée en scène des trop fameux *missionnaires bottés*. Enregistrant, sans passion, l'apparition successive de ces tristes acteurs, les procès-verbaux des assemblées générales de la communauté mothaise (4) témoignent du même coup

fond du jardin de l'ancienne maison Jules Richard, occupée dernièrement par le Dr Griffault.

(1) 1150 en 1681, au dire de M. A. Lièvre (*Hist. des Prot. du Poitou*, III, 336) : au « Papier des nouveaux convertis dans la paroisse de Saint-Héraye de la Mothe l'an mil six cent quatre vingt un » (*Reg. paroissiaux*), je n'ai relevé que 110 hommes, 87 femmes, 90 enfants, dont la majeure partie est étrangère à la paroisse.

(2) Cette affirmation découle du relevé des contrats de mariage reçus par les notaires de La Mothe, de 1570 à 1684. Lorsque les futurs appartiennent au culte catholique, le rédacteur insère, dans les préliminaires de l'acte, cette formule : « N. et N. se sont promis et promettent prendre respectivement à femme et mary, les solennités de notre mère sainte église catholique, apostolique et romaine sur ce gardées et observées... » Quand ce sont des protestants, l'on se dit carrément, de 1570 à 1660, « de la religion prétendue réformée » ; de 1660 à 1684, on la dissimule prudemment sous cette équivoque : « ...Les solennités de la religion, *dont ils font profession*, gardées et observées ». De la comparaison numérique de ces formules il résulte, à défaut de registres paroissiaux de la R. P. R., qu'à La Mothe, au XVIIe siècle, — de 1636 à 1680 notamment — les mariages sont dans la proportion de 7 protestants pour 3 catholiques. Et en 1744, l'auteur de *l'Etat sur l'Election de Niort* (Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres, 3e série, t. III) avouera : « La plus grande partie des habitants (de La Mothe ) sont encore de cette secte ».

(3) Henri Rousseau, meunier à La Mothe, déclare « qu'en exécution de son acte de conversion à la religion catholique, apostolique et romaine », il entend « jouir du privilège et bénéfice accordé par Sa Majesté aux nouveaux convertis, par son arrest du conseil du 18 nov. 1680, par lequel Sa Majesté proroge le payement de leurs dettes durant le cours de trois années à commencer du jour de leur conversion «. (J. Palate nore, 17 avril 1682). J'ajoute qu'au rôle des tailles de La Mothe, année 1685, figure une somme de « 620 l. pour les gratifications et remises accordées aux nouveaux convertis ».

(4) Docteur Prouhet, *Contribution à l'étude des Assemblées générales de Communautés d'habitants en France, sous l'ancien régime : Paroisse de La Mothe-Saint-Héray* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 2e s. t. XXVI).

du faix excessif dont ils pesèrent sur la paroisse (1).

En novembre 1686, par ordre du marquis de Vérac, lieutenant-général de la province, les habitants durent recevoir et loger « un capitaine réformé de la Compagnie de Malcoq, du régiment royal de Piedmont, et luy fournir le fourrage, le logement, et les ustancilles » ce qui couta à la paroisse 3 l. par jour.

« Pour le payement de la nourriture et fourrage fourny à deux dragons quy ont demeuré en lad. paroisse depuis le 1er décembre 1688 jusqu'au 5 may 1689 », la somme s'éleva à 332 l. 19 s. 4 d.. Du 28 août au 27 septembre même année, il faut entretenir « la moytyé de la compaygnye de dragons du sr de Caubec, capitaine au 1er régiment du Languedoc ».

En 1690, on dut lever, sur les habitants, 300 l., « laquelle somme sera employée au payement des ustencilles fournis au colonel du régiment de Sibour en garnison

(1) A rapprocher du *Procès-verbal d'une dragonnade en* 1681, publié par M. Alfred Richard dans les *Poésies de Jean Babu*, p. 45, cette déclaration dans laquelle Antoine Chameau, marchand à La Mothe, rappelant qu'en sa qualité de « commis à la perception des droits sur les chevaux, mulets et autres bestes de louage, il a tant sauvegarde que autres exemptions », ajoute :

« Cependant, au préjudice de tout ce que dessus, le sr Huchard, hoqueton de Monseigneur l'intendant de cette province, n'auroit pas laissé de loger, en la maison dud. Chameau, le nommé monsieur Le Can, capitaine de cavalerie, avec tout son équipage, lequel capitaine auroit demeuré dans la maison dud. Chameau depuis le 5e d'octobre jusqu'au 6e novembre, pendant lequel temps led. capitaine, ses vallets, chevaux et chiens luy ont fait dépanse :

« Premièrement, de 38 escus qu'il auroit donné en argent aud. capitaine. Plus, qu'ils luy ont bu et consommé pour la somme de 58 l. 10 s. de vin, plus 9 l. 10 s. de pain blanc... ; plus, 20 l. tant de chapons que poulles, bœuf et mouton 16 l., 60 livres de chandelle à 7 sols la livre, plomb et poudre, tabac, pipes à fumer », etc, etc.

« Nous a aussy desclaré led. Chameau que lorsque le capitaine arriva chez luy, qu'il fit casser la porte de sa maison, et qu'estant entré fit aussy casser la porte de sa boutique, dans laquelle boutique les vallets dud. capitaine prirent pour 5 l. de deniers qui estoient dans le contouer, un manchon de chien, une paire de bas de Saint-Maixent neufs et un bonnet de peluche, et dans la chambre haute, lesd. vallets luy ont aussy pris une paire de pistolets et une épée pougnée d'argent, plus ont cassé un cabinet de bois de cormier et quatre armoires, et en outre ont cassé 10 douzaines de verre tant commun que autres... »

en cette paroisse » ; l'année suivante, 400 l. « pour l'entretien de vingt cavaliers de la Compagnie-colonelle du régiment de Sybour ».

En 1694, au mois de mai, « il est venu en cette paroisse une compagnie de dragons de M. de Fleury, du régiment de Montalais, pour y séjourner jusqu'à nouvel ordre, lesquels sont logés dans les maisons de certains particuliers ». L'année suivante, en avril, « c'est une compagnie de chevaux-légers quy est en garnison en ce lieu, et que mesme il leur faut fournir de bois et chandelle (1) ».

C'est donc en rebelles et non en sujets, qu'après la Révocation, morts à la vie civile (2), l'autorité traite les huguenots mothais, c'est en ville conquise qu'elle livre la bourgade au coûteux entretien des garnisons et au banditisme des dragonnades.

Toutefois en ce pays, malgré la persécution, malgré les temples ruinés, en l'absence des pasteurs expulsés, le culte continua, de nuit, clandestinement, dans les bois et les vallons de l'Hermitain, dans les marais d'Avernan,

(1) Devant ce surcroît de charges à leurs tailles déjà si lourdes, les habitants solliciteront, par la suite, le remboursement de certaines dépenses. Dans l'assemblée générale du 1er mai 1707, ils délèguèront le syndic de la paroisse vers l'intendant « luy remonstrer très humblement qu'ilz auroient logé, pendant quatre mois et demy, deux compagnies de dragons du régiman de Vérac, et qu'ilz les auroient nourry sans recepvoir aucune chose de leur paye, et de suplier très humblement mond. seigneur l'intendant de voulloir bien leur faire payer une somme quy leurs est si légitimement dheu et laquelle ilz n'ont ausé demander aux dragons logés chez eux, pour avoir la paix dans leurs maisons, et ont mesme esté obligés de donner aux dragons des quittances pour n'estre pas insulté par eux et pour les faire sortir de leurs maisons ».

(2) Le 10 sept. 1690, les Mothais, ayant, dans une assemblée générale, nommé leurs deux procureurs-syndics annuels, dont l'un *nouveau converti* — lisez *réformé*, — reçurent, le 13, une ordonnance de l'intendant de la province, qui « ayant esté informé que Barthélemy Boncenne, nouveau converty a esté depuis peu nommé scindic de la paroisse de La Mothe Sainte Héraye », enjoignait aux habitants de s'assemblerr à nouveau « pour nommer un autre scindic au lieu dud. Boncenne et qui ne soit pas nouveau converty, luy faisant deffenses de s'immisser en la fonction de scindic de lad. paroisse sous peine de désobéissance ». — « A quoi satisfaisant et obéissant », l'assemblée convoquée le 17 à cet effet, nomma un procureur syndic « ancien catholique et non pas nouveau converty ».

dans les lieux isolés... *au Désert!* (1). C'étaient des artisans, des laboureurs, à qui le zèle et la foi tenaient lieu de science et de doctrine, qui, « volontaires de la parole et du danger », remplissaient, sous le nom de *Prédicants,* l'office de pasteurs.

En l'année 1719, ayant résolu, en signe de protestation contre les édits, de se réunir sur l'emplacement des temples détruits, des paysans de la contrée, — Marbœuf, Berthelot (2) — présidèrent des assemblées à La Mothe « sur la masure du temple. » Mais ces réunions furent dispersées par la force, et les prédicants, poursuivis, traqués par le farouche Chebrou, subdélégué de l'intendant à Niort, et ses dragons, durent s'expatrier ou renoncer à leur périlleux apostolat.

Un calme relatif ne régna dans le pays que sous le ministère du cardinal Fleury, honnête homme à qui les mesures de rigueur répugnaient et qui ne demanda aux protestants que de vivre en paix. En ce temps-là, « l'Eglise sous la croix » fut desservie, au pays mothais, par des ministres de passage, — Chapel (1729-1731) (3), Viala dit Germain (1738-1740), — qui, nuitamment, prêchaient dans les granges, aux environs de La Mothe, Pamproux et Lusignan. En l'année 1744, profitant d'une accalmie, les pasteurs Jean-Baptiste Loire, dit Olivier, et André Migault, dit Préneuf, de Baussais, organisèrent dans la

(1) Le *Désert,* dans l'histoire de la Réforme, est cette période d'un siècle, s'étendant du 1er octobre 1685, date de la Révocation, au 1er novembre 1787 où l'édit de Tolérance fut accordé par Louis XVI.

(2) Originaire de la Villedé-des-Coûts, paroisse de La Mothe, mais ayant sa résidence ordinaire à Font-Bedoire, paroisse de Sepvret, Jean Berthelot fut le plus célèbre des prédicants des assemblées du Désert : « C'est celui qui a fait le plus de bruit, — dit dans ses mémoires le pasteur Migault, — quoi qu'il n'eût pas le plus de lumières. Il était païsan : il aprennait des sermons par cœur qu'il récitait ensuite avec beaucoup de grâce. » (*Bull. de l'Hist. du Prot, fr.,* 1894, 135-143).

(3) Chapel, originaire de Nages en Languedoc, et venant des Cévennes, avait fait une première et rapide apparition en Poitou dans le courant de 1722. Il y était revenu vers le milieu de 1728 et y demeura jusque dans les premiers mois de 1731 ; il avait failli être surpris dans une assemblée qu'il présidait à Boësse paroisse d'Avon, le 6 mai 1729. (*Arch. nationales* O1 376, 377, Communic. de M. le pasteur Th. Maillard).



(Cliché Maillard)

Assemblée en plein air à La Couarde (1860).

paroisse de Prailles, à Lussaudière, le premier synode du Désert en Poitou (1). Leur tâche accomplie, ils cédèrent la place à Antoine Gounon, dit Pradon (1744), et à Pélissier, dit Dubesset (1745) (2), les deux premiers pasteurs sortis de l'académie de Lausanne, qui s'établirent à demeure dans notre province : sous leur ministère se tint, sur le plan de la Bosse, paroisse de Goux, une assemblée du Désert (1749) (3). Après eux, l'Eglise de La Mothe fut desservie par Pierre Gamain, de la Barre de Sepvret (1750), auquel le synode provincial du 4 mars 1760 adjoignit un second pasteur, Pougnard dit Dézérit, tous les deux chargés de visiter à tour de rôle les quatorze Eglises (4) entre lesquelles était alors divisé le Haut-Poitou : le culte se faisait toujours en plein air, mais à la lumière du jour.

Vers le mois de juin 1767, Gibaud dit Quasei vint partager les travaux de Gamain et de Pougnard qui, déjà, ne pouvant suffire à la tâche, avaient rappelé de Lau-

(1) Le pasteur Th. Maillard, *un synode du Désert en Poitou*, 1744.

(2) C'est à la collaboration de ces deux pasteurs que l'on devrait la *Chanson du Bon Berger* (1715), publiée par M. le pasteur Th. Maillard dans le *Bull. de l'hist. du Prot. fr.*, nov. 1897, ainsi signée au dernier couplet :

Qui donc a fait cette chanson ?
C'est Du Bessé, le sieur Pradon.

(3) Communic. de M. le Pr Th. Maillard. — C'est alors que se généralisa l'usage de ce signe de reconnaissance, les *méreaux*, jetons de plomb ou d'étain que les *Anciens* distribuaient aux fidèles quelques jours avant les époques fixées pour les communions et que ceux-ci devaient remettre au moment où ils se présentaient à la sainte table. On connaît actuellement cinq types de méreaux de La Mothe-Saint-Héray, dont trois ont été présentés par M. Th. Maillard à l'exposition artistique de La Mothe en 1890. Deux types sont de la même année 1813 ; le dernier trouvé, décrit par M. M. Maillard dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot.*, XLIII, 49 n., est de 1764. — Lorsque en 1852 et 1853, le *Bulletin* ouvrit une enquête sur les méreaux, M. Maillard père, pasteur à La Mothe, déclara : «...Les médailles de communion (sont) encore en usage dans nos Eglises du Poitou... L'emploi de ces médailles commence à tomber en désuétude depuis l'augmentation du nombre des pasteurs. Les fidèles qui se présentent à la table sainte ne sont plus des inconnus pour le pasteur ; celui-ci peut les désigner presque tous par leur nom ».

(4) Saint-Maixent, Cherveux, Niort, Mougon, Prailles, Melle, La Brousse-(près Sepvret), Chey, Saint-Sauvant, Lusignan, Pamproux, Saint-Eanne, Reigné et La Mothe (*Hist. des Prot. du Poitou*, II, 213.)

sanne (1765) un étudiant sorti de Bagnault, Tranché dit Fortunière. A ces noms ajoutons enfin ceux des Métayer, aussi de Bagnault, et de François Gobineaud dit Bazel, les derniers pasteurs, au pays mothais, de ce Désert dont l'ère fut close par l'édit de novembre 1787 qui, reconnaissant qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement « d'empêcher qu'il n'y eut différentes sectes dans l'Etat », rendit aux non-catholiques ce que le droit naturel ne permettait pas de leur refuser, c'est-à-dire l'état-civil.

Après la Révolution, en application de la loi de Germinal an X reconnaissant tous les cultes en France, La Mothe devint le siège d'un consistoire, institué par décret du 7 octobre 1804, ne comprenant alors qu'une seule Eglise, divisée en quatre sections : La Mothe, Goux, Souvigné et Pamproux. Un seul pasteur d'abord, puis deux à partir de 1870, assurèrent le service du culte dans un temple bâti en 1806, au bout de la Grand'rue (1), la même où se dresse l'édifice actuel, construit en l'année 1877 et inauguré en octobre 1880.

L'importance de l'agglomération protestante comprise dans la circonscription de l'Eglise consistoriale de La Mothe exigea la création de paroisses nouvelles, et, depuis un certain nombre d'années, le consistoire comprenait les Eglises de La Mothe, Bougon-Avon, Pamproux, Exoudun, Soudan-Salles, Souvigné. Cette assemblée, chargée de représenter ces Eglises auprès du gouvernement, n'existe plus actuellement, s'étant dissoute le 9 décembre 1905 en exécution de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

(1) Par acte notarié du 14 messidor an 13 (13 juillet 1805), « François Amiot l'aîné, propriétaire à La Mothe, Jacques Griffault, cultivateur à la Chapelle de Bougon, Jacques Arnaudon, propriétaire à Salles, Jacques Thébaud à la Bourdonnerie d'Exoudun, André Poinet au Souci de Soudan, Jean Griffault, meunier au Moulin-Neuf de Salles, tous membres de l'Eglise consistoriale de La Mothe-Saint-Héray, ont dit qu'ils ont fait l'acquisition d'une maison à La Mothe, rue du Hâ-Hâ, ayant un jardin par derrière, que, dans ce moment, ils font bâtir dans cette maison et partie du jardin un édifice pour l'exercice de leur culte, ayant obtenu l'autorisation du gouvernement. »

## Organisation actuelle de l'Eglise réformée de La Mothe-Saint-Héray.

Au moment de la promulgation de la loi de séparation l'Eglise de La Mothe s'étendait sur les communes de La Mothe, Saint-Eanne et La Couarde (1), ces dernières



(Cliché Maillard)

Pasteurs des Églises de la Consistoriale de La Mothe-Saint-Héray (1858)

Th. Lourdes (*Exoudun*) — P. N. Maillard (*La Mothe*) — L. Benignus (*Auxil. Goux*) — E. Marty (*Souvigné*) — F. Gaussorgues (*Soudan*)
L. Gibaud, P. du Cre (*La Mothe*) — Valloton (*Agent missionnaire*) — E. Roland (*Pamproux*)

étant annexes de la paroisse, et comptait 1700 protestants sur une population totale de 3586 habitants. Outre le temple de La Mothe, elle en possède un autre à La Couarde, bâti en 1904; et celui de Saint-Eanne allait s'élever quand le nouvel ordre de choses en arrêta la construction. Pour

(1) C'est à la Couarde, et dans la forêt voisine, l'Hermitain, que se tint, en plein air, le 13 juin 1905, le seconde journée de la *Cinquantième assemblée générale* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (V. *Bull.* n° de *juillet-août* 1905).

se conformer à la loi de Séparation, les protestants de la circonscription, assemblés le 21 janvier à Saint-Eanne, le 28 à la Couarde, le 24 février à La Mothe — fondaient, pour ces trois communes réunies, l'*Association cultuelle protestante de la Mothe-Saint-Héray*, ayant à sa tête un conseil directeur ou Conseil presbytéral élu, composé de 17 membres. Dès son organisation, et conformément aux statuts de l'association cultuelle, une assemblée génerale, réunie le 22 avril 1906, et invitée par le Conseil à se prononcer sur la candidature de MM. A. Laune et



Temple de la Couarde, inauguré le 13 novembre 1904.

G. Benignus, anciens pasteurs de La Mothe, décidait, à la presque unanimité de ses membres, qu'un seul pasteur serait appelé à desservir la paroisse, et à la majorité nommait à ce ministère M. le pasteur G. Benignus.

L'association compte, à ce jour, 894 membres, soit, à quelques unités près, la totalité des protestants majeurs de l'ancienne paroisse ; et il y a lieu de croire que, dès l'année 1908, ce groupement cultuel subviendra par lui-même à toutes les dépenses de l'Eglise. Son conseil est ainsi composé :

M. G. Benignus, pasteur, président d'honneur ; M. L.

Guyonnet, ancien instituteur, président ; M. le Dr Good, vice-président ; M. H. Rossignol, secrétaire ; M. F. Gaillard, trésorier ; MM. Félix Proust, M. O. Foucher ; M. Blanché ; MM. Bonnaudet, conseiller municipal de Saint-Eanne, Brard, Ecalle, Valère, adjoint au maire de Saint-Eanne, Th. Bricou, Bouffard, Pigeau, instituteur, Massé Alix et Broussard.

L'Eglise actuelle possède trois Ecoles du dimanche comprenant plus de 130 enfants, une *Société de Charité*, un *Orphelinat* et une *Société d'Activité chrétienne.*

## PASTEURS DE L'EGLISE DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (1803-1906)

| NOMS DES PASTEURS | INSTALLATION | DÉMISSION | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| Gibaud, Jacques-Pierre. | | 6 mars 1826 | Pasteur du Désert, 1767. Président du Consistoire (1803-1826). |
| Brunet Louis........ | | 7 juin 1827 | |
| Gibaud, Louis........ | | 6 juin 1862 | Président du Consistoire (1827-1861). Président honoraire (1861-1862). |
| Portal, Viala-Louis.... | 8 mars 1829 | 10 mars 1837 | Résidant à Pamproux. |
| Cabantous, Pierre-Daniel | 3 sept. 1837 | 18 oct. 1841 | |
| Maillard, Pierre-Néhémie | 9 nov. 1842 | 22 avril 1883 | Président du Consistoire (1862-1870). Président honoraire (1870-1883). |
| Benignus, Louis ...... | 1854 (?) | 17 août 1865 | Auxiliaire agréé. |
| Pâris, Charles........ | 28 déc. 1862 | 21 mai 1879 | Fondateur de l'Orphelinat protestant de La Mothe. |
| Bergeret, Jean........ | 12 avril 1874 | 22 déc. 1887 | Suffragant de M. P. N. Maillard (1870-1874). |
| Bourguignon, Pier.-Ovide | 24 oct. 1880 | mai 1891 | Président du Consistoire (1887-1891). |
| Tillet, Jean-Elisée..... | 26 janv. 1890 | 24 juin 1903 | |
| Andrault, Pierre. ...... | 8 nov. 1891 | 29 janv. 1893 | |
| Laune, David-Alfred... | 30 août 1896 | 22 avril 1906 | Président du Consistoire, du 6 au 10 décembre 1905. |
| Benignus, Georges-Henri | 9 août 1903 | 1er janv. 1908 | |

Docteur PROUHET.

## SAMUEL SORBIÈRE PRINCIPAL A ORANGE : SA CONVERSION (1650-53). (1)

Lorsque le comte Christophe de Dohna devint gouverneur d'Orange (2), le collège était bien déchu (3) : il avait eu, à la fin du XVIe siècle, lorsque Daubus en était principal, une période de grande prospérité. Ludovic de Nassau, régent de la principauté, l'avait fondé en 1573, pour compléter l'enseignement que donnait l'Université créée en 1363, et, au nouvel établissement, il avait assuré une fort considérable donation. Le collège était administré par un principal, qui devait être protestant, et l'enseignement assuré par quatre régents dont, en principe, deux seraient catholiques : en réalité, pendant fort longtemps, ils furent tous quatre protestants. — « M. Morus le père » occupa le poste de principal de 1638 à 1649, et, après une année de vacance, Sorbière lui succéda.

Le 18 octobre 1650, en séance solennelle, il prend possession de son principalat et prononce une belle harangue que son ami l'imprimeur Raban lui publie : *Samuelis Sorberii gymnasiarchiae Arausionis oratio inauguralis habita XIV Kal. Nov. anni* 1650 (4).

D'Orange, Sorbière entretient avec Saumaise, Ménage, Gassendi, un actif commerce de lettres; mais il ne paraît pas qu'il ait rencontré en Provence beaucoup d'amitiés nouvelles. Il en est une pourtant qui va modifier

(1) *Cf, Revue d'histoire littéraire de la France.* Avril-Juin 1907. p. 231-275; — *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur.* 1908; — *et Revue Germanique.* 1908. N° 1.

(2) *Allgem. Deutsche Biographie* T. V., p. 306.

(3) Cf. Nicolas. *Des Ecoles primaires et des Collèges chez les Protestants. français.* Bull. Soc. Hist. Prot. Fr. IV, p. 593, ss. — Gaitte. *Recherches historiques et statistiques sur l'Eglise protest. d'Orange.* Orange. 1852, 12°.

(4) *Arausioni, typis Eduardis Rabani.* M.D.C.L. pet. 4° de 30 pp. — Edouard Raban était un imprimeur écossais qui, après avoir exercé à Edimbourg, à St.-Andrews, à Aberdeen, puis à Genève et à Grenoble, vint s'établir vers 1646, à Orange, qu'il quitta pour Nîmes en 1660. — Cf. J. Martial Millet. *Notice sur les imprimeurs d'Orange.* Valence. 1877. 8°. — Eug. Arnaud. *Supplément à la notice,* etc. Valence, 1879. 8°.

profondément sa vie : c'est celle de Joseph-Marie Suarez, évêque de Vaison (1).

Vaison, depuis l'arrivée du savant évêque, était devenu un foyer actif d'érudition, de recherches archéologiques et numismatiques. Né à Avignon, il n'avait cessé d'être attaché à la Provence : et lorsqu'il eut quitté la charge de bibliothécaire du cardinal Barberini pour celle d'évêque de Vaison, il amena avec lui toute une petite cour de savants qui lui restèrent fidèles. Dès lors, il se consacra soit à ses recherches savantes, soit à la cure d'âmes et à la conversion des réformés de Provence. Dès son arrivée, Sorbière cherche à se mettre en relations avec lui.

Il lui fut aisé : quelques conseils demandés touchant des inscriptions romaines inédites, l'envoi de quelques médailles rares, un bref échange de lettres philologiques, il n'en fallut pas davantage. Suarez ne tarda guère d'ailleurs à se mettre en tête que la conversion du neveu de Samuel Petit ne serait pas le moindre de ses titres de gloire.

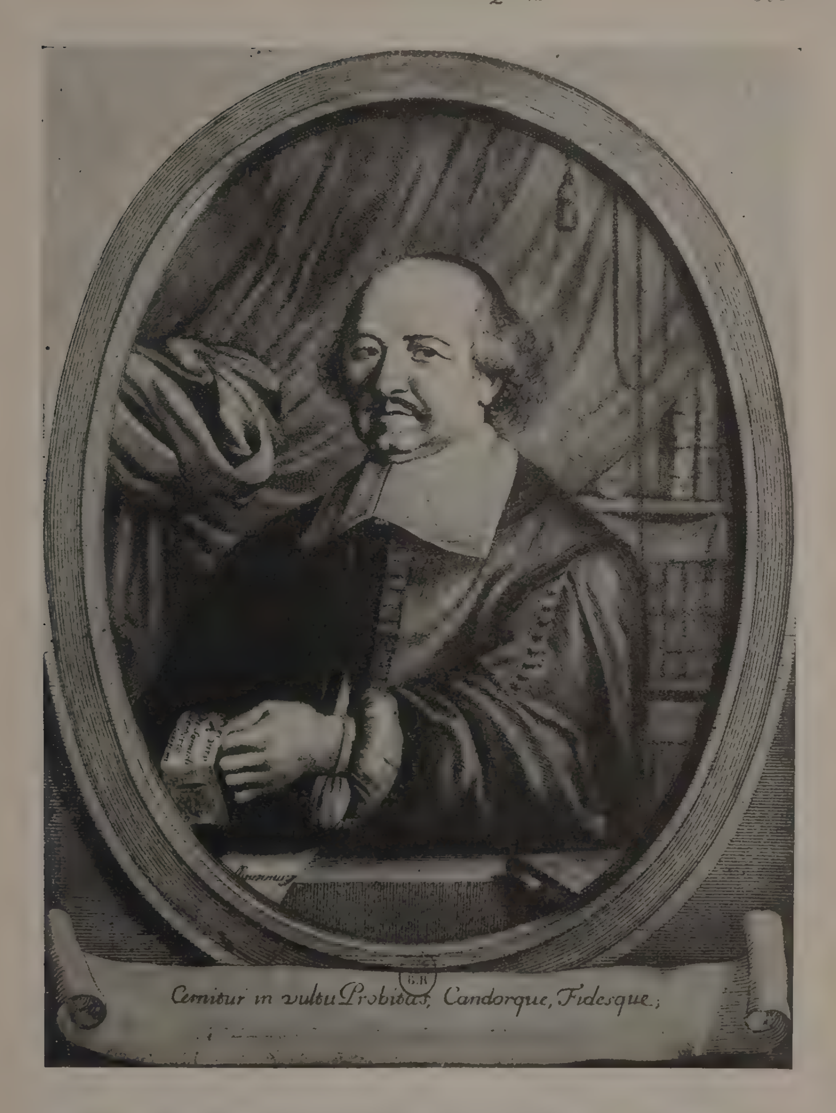
Si l'on met à part cette conversion, les trois années que Sorbière passa à Orange ne furent marquées d'aucun autre événement grave que la mort de Madame Sorbière le 3 juillet 1652. — Sorbière en éprouva un très profond chagrin (2) : outre les preuves qu'il en donna dans sa correspondance, il composa une longue élégie latine, demeurée inédite (2). A leur tour, ses amis lui manifestent leur sympathie par des poésies élogieuses et attristées : entre toutes, il est touché de celle de son ami Jacques Lanfrin, docteur en droit à Carpentras, à quoi il réplique par une épitre de cinq pages en vers.

Absorbé par sa charge de principal, fort occupé par

(1) *Patiniana*. 1710. p. 10. — *Niceron*. T. XXII. p. 297-306. — Barjavel *Biographie vauclusienne*. T. II, p. 425. — Pellissier. *Documents annotés*, 1891. N° 3.

(2) BN. *Ms. lat.* 10352.

(2) Adressée à Henri Bornius. — Cf. sur cette pièce une note mss. de l'abbé de Saint-Léger en tête du *Mss. lat.* 10353. (Bibl. Nat.)




son changement de confession, Sorbière, durant son séjour à Orange écrivit peu (1). L'année de son arrivée,

(1) Il forme alors le projet d'écrire un ouvrage de philosophie pour Elizabeth de Bohême, fille de Frédéric, roi de Bohême, et prince Palatin, qui, par l'intermédiaire du comte de Dohna, l'avait prié de traduire quelque

il donne une *Lettre d'un gentilhomme français à un de ses amis sur les desseins de Cromwell* (1), qui marque déjà chez lui le goût et la préoccupation des choses d'Angleterre. Ce souci apparaît mieux encore dans le petit traité intitulé : *Les vrayes causes des derniers troubles d'Angleterre : abrégé d'histoire où les droits du Roi, du Parlement et du Peuple sont naïvement représentés* (2). L'ouvrage est dédié au comte de Dohna et contient une relation très précise de la mort de Charles Ier. « Dès l'entrée de ce petit ouvrage écrit-il dans la Préface, j'ai

partie des œuvres de Gassendi. — Sorbière lui propose de composer un petit traité où il comparerait la méthode de Descartes dans les *Méditations* à celle de Gassendi dans la *Disquisitio*. Il ne l'écrivit jamais. — Cf. *Lettres et Discours* 1660 4° p. 69.

(1) *Orange, Ed. Raban*, 1650, pet. 8°.

(2) *Orange. Ed. Raban*, 1653, 12°. L'exemplaire des « *Vrayes Causes* » conservé à la Bibliothèque de la Société du Protestantisme français porte une note manuscrite qui donne ce petit traité comme la traduction d'un ouvrage latin paru peu de temps auparavant. Sorbière, lui-même, déclare qu'il n'est qu'une traduction : « *J'obéis au commandement qu'il a plu à Votre Excellence de me faire, de traduire cet abrégé que je lui présente.* »

C'était en effet une traduction de l'*Elenchus motuum superorum in Anglia ; simul ac Juris Regii et Parlementarii brevis enarratio. Autore Georgio Bates seu Bateo*, dont trois éditions avaient déjà paru en 1653 :

Lutetiœ, 1649. 12° BN. Nc. 294.
Francofurti, 1650. 4° BN. Nc. 294 A.
Rothomagi, 1650, 12° BN. Nc. 294 B.

et dont quatre autres devaient paraître avant 1676 :

1. 1658. Lutetiœ Parisiorum 12° Nc. 294 C.
2. 1663. — 8° Nc. 295
3. 1663. — 12° Nc. 295 A.
4. 1676. — 8° Nc. 295 B.

Avant la traduction de Sorbière, il en avait paru :

1° *Une traduction française*, qu'il paraît avoir ignorée :

« *Abrégé des derniers mouvements d'Angleterre, avec un raisonnement succinct des droits tant du roi que du Parlement.* Traduit de la première partie de Bates. Anvers, 1651, 12° (BN. — Nc. 297). (B. Université. — HM. a. 112, 12°).

Cette traduction suit de beaucoup plus près le texte latin, et l'expression y est plus aisée que dans celle de Sorbière. Mais, visiblement, il ne s'en est pas servi.

2° Une *traduction italienne : « Ristretto delli moti moderni d'Inghilterra con breve raconto delle ragioni del re e del parlamento, tradotto dai latino di Georg. Bate, in italiano dal Dottor Gio. Batt. Birago.* Venetia. 1652 12°. — BN. (Nc. 298.)

touché quelque chose des droits du Roi, du Parlement et du Peuple, faisant voir jusqu'où les bornes de chacun d'eux s'étendent. J'ai découvert ensuite les véritables causes des troubles ; j'en ai tracé l'histoire, j'en ai représenté la malheureuse fin ; si tant est qu'il soit permis de nommer ainsi le comble de nos malheurs, le parricide. » Ce petit volume est devenu aujourd'hui presque introuvable (1).

Ajoutons qu'en 1653, Raban imprime la harangue que prononça Sorbière à la rentrée du Collège (2). Le discours avait été tenu en latin, mais, pour l'impression, l'auteur l'avait traduit. Tout y est de la plus inoffensive banalité. Le principal y démontrait que l'usage des écoles remontait à la plus haute antiquité ; — qu'il était fort louable d'en créer de nouvelles, et que, là où il en existait déjà, le devoir des honnêtes gens était de les rendre le plus florissantes possible. Il est peu probable que la pédagogie de Samuel Sorbière ait révolutionné la cervelle de ses jeunes disciples.

Aussi bien, en ces années-là, l'affaire de sa vie la plus considérable, c'est sa conversion (3).



***

Ce fut un acte réfléchi, mesuré, préparé. Entre Suarez et Sorbière, il y eut de longues conférences, de sérieuses discussions, et, s'il faut avouer que les motifs de conscience et les raisons de la théologie ne furent peut-être pas

(1) En 1653, Sorbière procure une édition latine de la *Diatriba Sam. Petiti de Jure Principum Edictis Ecclesiæ quæsito.* — Avec une dédicace à Saumaise, 1653, 8° 164 pp.

Cf. *Discours sur sa conversion*, p. 9, et BN. *Ms. N. ac, lat.* 10353, f° 13, une lettre inédite à Suarez sur cette édition, (mars 1653).

(2) *Orange, Raban*, 1653, pet. 4° 24, pp.

(3) Sorbière fit alors partie, à Avignon, de l'*Académie des Emulateurs*, fondée en 1648 par le vice-légat Jean-Nicolas Conti, à l'imitation de plusieurs Académies de même nom déjà fondées en Italie. Suarez l'appuya de son crédit et de sa fortune. Cf. Barjavel. *Biographie vauclusienne*. II. p. 4. Art.: « Académie »; et *Sorberiana*, p. 3 et 4.

seules à peser dans la balance, elles y furent cependant. Suarez, il est vrai, était un terrible convertisseur : il ne pouvait rencontrer un hérétique sans être, sur-le-champ, enflammé d'un ardent désir de le ramener au sein de l'Eglise Catholique. Tantôt il attaquait les ministres dans des conférences publiques, où il provoquait la discussion et la contradiction; tantôt il adressait, du haut de sa chaire épiscopale, d'éloquentes instructions et de pressants appels aux égarés du troupeau. Mais dans tous les cas, il gardait cette « douceur insinuante dont il était si difficile de se défendre » (1).

Dans le *Discours sur sa conversion* (1654), Sorbière raconte dans le détail la genèse de sa conversion et ses premières entrevues avec Suarez. Tout, donne-t-il à entendre, devait les rapprocher. Le caractère même de Suarez, et son zèle de prosélytisme : « cette passion qu'il avait d'augmenter chaque jour son troupeau en ramenant quelques brebis égarées » ; — ensuite le souvenir de l'amitié que Suarez avait portée à Samuel Petit : car, avant de convertir le neveu, il avait, sur les conseils et avec l'aide de Mazarin, tâché de convertir l'oncle ; — enfin une foule d'études et de goûts communs devaient faire de Sorbière et de Suarez les amis du monde les meilleurs. — Tout d'abord, ils s'écrivirent, puis, raconte Sorbière, « prenant occasion des Belles-Lettres que j'enseignais et qu'il possédait si parfaitement, et de quelques inscriptions romaines que je lui avais communiquées, il m'invita à lui rendre une visite, ce que je fis très volontiers, n'y ayant rien que j'aie plus ardemment aimé toute ma vie que la vue et l'entretien des personnes de son mérite (2). »

Les premiers jours, ils causent « des plaisirs innocents que prennent dans les livres ceux qui les savent manier », — puis, allant, avec un tact infini, vers des sujets moins vagues, Suarez parle « des utilités qu'on en re-

(1) Cf. Boyer de Sainte-Marthe. *Histoire de l'Eglise de Vaison*. Avignon, 1731, 4°, p. 224 s. qq.

(2) *Discours sur sa Conversion*, p. 16.

tire pour la purification de la conscience, l'éloignement des erreurs, le calme des passions et la tranquillité de l'âme. » — Enfin, quand il juge la préparation suffisante, l'habile évêque passe à des « discours de religion. » Au vrai, il ne semble pas que Sorbière ait connu des moments d'angoisse, et que sa conversion ait été une crise douloureuse. Les raisons que lui proposa Suarez, lui parurent, si l'on en juge par le *Discours*, de la plus merveilleuse limpidité : il les accepte en bloc et sans y rien contrarier. Si bien qu'à la fin il s'étonne fort qu'alors qu'une si brillante lumière est répandue sur le monde, il en puisse être qui persistent à demeurer dans les ténèbres, dans l'ignorance et dans l'erreur. — Aux environs d'octobre 1653, il abjure publiquement dans la cathédrale de Vaison.

Apprenant cette conversion, Gui Patin s'écria : « Voilà bien des miracles de nos jours, mais qui sont plutôt économiques et politiques que métaphysiques (1). » « Economique et politique », cette conversion avait au moins l'intention de l'être : Sorbière comptait sur elle pour rétablir ses affaires, qui n'étaient pas alors en très bon point, — et, à cet effet, pour lui attirer un grand nombre d'amitiés, dont quelques-unes fort considérables.

Or, elle commence par lui en enlever une, celle, précisément, de Gui Patin. En apprenant que « son ancien ami, M. Sorbière avait tourné sa jaquette en se faisant catholique romain à la sollicitation de l'évêque de Vaison », il sentit toute son estime s'en aller. Sur les sentiments du néophyte, il ne se fait aucune illusion ; mais il doute fort que les faits, — et surtout les bienfaits, répondent à son attente. « Il est veuf et bien adroit, mais, tout fin qu'il est, je ne sais si, avec sa nouvelle chemise, il pourra réussir à faire fortune à Rome, qui est un lieu plein d'affamés et d'altérés ; au moins suis-je bien assuré qu'il n'y deviendra jamais

(1) *A. Falconet*. 25 Nov. 1653. III. 17. (Ed-Reveillé-Parise).

pape. » — « Notre homme se souvient de ce vers renommé et vanté par Auguste :

Romanos rerum dominos, gentemque potentem.

Puisque la richesse de Rome est évangélique et la pauvreté d'Orange pareillement, ne fait-il pas mieux, en ce siècle superstitieux et malheureux, de préférer la richesse à la pauvreté ? *Nunc plurimus auro venit honor.* Il change de religion et on lui baille de l'argent en retour : n'est-ce pas signe que celle qu'il quitte est meilleure que celle qu'il prend ? On lui promet sans doute quelque grosse pension : *quis nisi mentis inops oblatum respuit aurum* (1) ? »

Sorbière entendait en effet que sa conversion ne restât pas infructueuse : à cet effet, il compte beaucoup sur Suarez, et de tous côtés, il écrit lettres sur lettres. Il est plaisant de remarquer le ton nouveau qu'affecte alors sa correspondance : ce ne sont que termes de la langue liturgique, citations des Pères, louanges du « Seigneur qui a voulu qu'il ait part à son héritage », du « Seigneur de l'Eglise », du « Chef et du Consommateur de la Foi »...

Mais avant tout, il s'agit d'assurer la vie matérielle, — côté mesquin de la vie, avoue Sorbière, mais à quoi la nature nous force à songer, et où le manque d'argent est une condition fort défectueuse. « J'espère, écrit-il à Gassendi, être compensé de ce mépris de tous mes biens que j'ai fait pour la cause de la vérité (2) ». Il se voit contraint, en effet, de quitter le Collège d'Orange dont le principal devait être protestant. Le 29 octobre 1653, le Parlement d'Orange lui donne congé, en le remerciant de « son zèle et de sa conscience. » A ce témoignage, le Consistoire ajoute le sien, reconnaissant « l'exacti-

(1) *A. Spon.* 16 déc. 1653. II. 89. — Réveillé-Parise a lu « *Sourbille* » au lieu de « *Sorbière* » et il en fait un « médecin d'Avignon » à cause de cette phrase de Patin : « M. Sourbille est en Avignon, prêt d'aller à Rome ». — C'est évidemment de Sorbière qu'il s'agit ici.

(2) *Sorbière à Gassendi*, 22 janvier 1654, Gass. Op. VI. 528.

tude et le talent avec quoi M. Sorbière a administré le Collège (1). »

Il lui faut donc trouver un logis et une table : tout naturellement, il s'adresse à Suarez qui l'accueille avec la plus affectueuse bienveillance, lui et ses enfants (2). Il n'espère pas y demeurer un long temps : c'est seulement pour attendre « qu'il ait été pourvu à un bénéfice par les cardinaux Barberin et Bicchio, sans parler de plusieurs prélats qui le favorisent de leur bienveillance. » Il multiplie donc les démarches (3).

Il a pour lui des témoignages considérables. Le 10 février 1654, Gassendi lui écrit une belle lettre, le louant d'avoir enfin « salué la lumière de la vérité », et l'encourageant à y persévérer. « A la hâte, lui dit,-il, car je n'ai qu'un instant, je vous félicite de votre grand et noble acte de piété. C'est une chose d'une gravité et d'une importance incomparables. Car c'est du salut même qu'il s'agit, et, en comparaison de ce salut, qu'est-ce que la terre et ses richesses ? Qu'est-ce que l'univers entier ? La main de Dieu est intervenue : vous avez choisi la bonne part : jamais vous n'aurez à vous en repentir... Adieu, mon cher Sorbière, fortifiez-vous de jour en jour (4). » Et le même jour, il écrit à Suarez, pour le féliciter de l'heureux succès de son « catéchuménat » : Sorbière méritait d'ailleurs de tomber sur un tel directeur, car « c'est un excellent homme, loyal, d'une érudition singulière, charmant dans la conversation et élégant dans son style (5). »

(1) Ces deux actes sont imprimés à la fin du *Discours sur sa conversion*.

(2) *Sorbière à Gassendi*. (Loc. Cit.)

(3) Cf. dans *Illustrium et eruditorum virorum epistolæ*, pp. Sorbière en 1669, 12°. p. 444 sqq. quatre lettres de Suarez et une pièce de vers d'ailleurs assez faible ; *In Samuelis Sorberii iter in Hollandiam simulantis Vasionem Arausione secessum quo se in Ecclesiam Romanam reciperet*.

(4) *Gassendi à Sorbière*. 20 fév. 1654. Gass. Op. VI 328..

(5) *Gassendi à Suarez*. Id. Ibid. — Il faut ajouter qu'en annonçant sa conversion à Gassendi, Sorbière l'avait prié instamment d'écrire à Suarez pour lui recommander sa situation pécuniaire. Gassendi n'aimait pas beaucoup les démarches de ce genre, et ce n'est qu'en Octobre qu'il y consentit : « A dire le vrai, écrit-il à Sorbière, je ne le connaissais peut-être pas

Ces encouragements amicaux et ces bienveillantes sympathies ne lui suffisent pas : il eût aimé quelque chose de plus matériel, une bonne pension, par exemple, ou un petit bénéfice. C'est pourquoi, jugeant Vaison impropre, à cause de son éloignement, pour organiser sa campagne de sollicitations, il part pour Paris, aux derniers jours de 1654, ayant en poche le manuscrit d'un « petit écrit dont il s'était occupé ces temps-ci. »

A Paris, il accumule les visites et les « menderies ». Gui Patin le voit quatre fois en un mois : cette conversion l'amuse énormément, mais l'irrite un peu. Il y aperçoit un manque de loyauté, un manque de sérieux — surtout, peut-être, une grosse maladresse. Or, Sorbière choisit tout justement Patin pour confident de ses espérances et de ses déceptions. « Vous saurez, écrit celui-ci à son ami Falconet, que, le 23 du mois passé (1), comme j'étais dans mon étude, je vis entrer un gros homme tout réformé qui me salua de très grande affection. J'eus d'abord de la peine à le connaître, mais je lui dis après : « Monsieur, n'êtes-vous pas M. de Sorbière ? », et c'était lui-même. Aussitôt, il me fit un nouveau compliment, tout plein de charité, de foi et d'espérance chrétienne. Il me dit qu'il s'était fait catholique. Ses poches étaient remplies de témoignages, de certificats et de promesses, qu'à chaque instant il propose d'exhiber. « Il avait des lettres du cardinal Barberin, lesquelles il me voulait montrer ;... il m'a dit qu'il venait à Paris chercher de l'emploi, qu'il y était assuré d'une pension de la libéralité de MM. du Clergé, et qu'il eût bien voulu avoir quelque emploi à la cour pour obtenir quelques bénéfices. » — Patin est sans illusion sur le succès de ses démarches : « Je doute, dit-il, s'il a bien fondé sa cuisine ; car, quoique le feu du Purgatoire soit bien grand et bien chaud, tout saint et sacré qu'il est, néan-

assez pour une telle démarche : mais, quand il s'agit de vous, quels scrupules conserver ? Je souhaite seulement que ma modeste intervention n'ait pas été trop inefficace. » (VI. 330.)

(1) C'est-à-dire le 23 février 1654.

moins tous ceux qui s'y chauffent n'en mangent pas les chapons (1). » — En effet, trois semaines plus tard Patin constate qu' « il n'y a encore rien de fait (2). »

Pour faire précisément qu'il y eût quelque chose, Sorbière publie son *Discours sur sa conversion à l'Eglise Catholique* (3). Dans l'épitre dédicatoire, datée du 1er mars 1654, et adressée à Mazarin, il se félicite du privilège que le Ciel lui a accordé, et telle est sa joie de nouvel élu de la grâce, qu'il espère ardemment que Mazarin va travailler, avec toute l'ardeur de son zèle de chrétien, et toute son habileté de grand politique, à « ramener les chrétiens dissidents. » — Il entonne ensuite un hymne de louange à la gloire de l'Eglise Romaine, à la gloire de Suarez, à la gloire du Ciel, qui a permis son salut. D'ailleurs, durant toute la rédaction de son *Discours*, le Saint-Esprit n'a pas cessé de l'inspirer : il parle en prophète. « Tout ce qu'il me reste à faire, c'est de prier pour eux (les dissidents) : car le Discours que je viens de mettre sur le papier, avec une visible assistance du Saint-Esprit, qui a secondé les faibles efforts de ma plume, leur est une suffisante preuve de mon zèle et de la fidélité de mes intentions (4). »

Il ne paraît pas que, dès l'abord, ce *Discours* ait obtenu l'effet qu'on désirait. Le 1er mai, le 6 juillet, il va encore rendre visite à Patin, mais « il n'est guère plus

(1) *A Falconet*, 20 Mars 1654. III. 24.

(2) *A Spon*. Mercredi 10 Avril. II. 28. — Une quinzaine de jours après sa première visite (c.-a-d. à la fin de la 1re semaine de Mars), Patin le rencontre à nouveau « par la ville, gros et gras, avec un petit collet » — « Le Mazarin lui a promis un bénéfice, et, en attendant il s'est obligé à une pension de 110 écus de rente. » — Patin lui fait observer que « c'est bien peu ». — A quoi Sorbière réplique « qu'il a, d'une autre part 400 livres de MM. du Clergé, laquelle somme il espère de faire augmenter l'année prochaine, que ces MM. feront leur grande assemblée, en attendant quelque bon et gras morceau qui puisse sortir de la marmite du Purgatoire. »

(3) Paris, 1654, 8 .

(4) Discours p. 210. Cf. *A Mlle de Razilly*, 15 déc. 1659 : « Il y a, dans ce petit écrit de l'extraordinaire, et je ne l'ai pas composé sans l'assistance du Saint-Esprit. » (*Relations, Lettres et Discours*, 1660, 8° L. XIII, p. 337.

abbé que par devant. » Il est « gros et gras », — encore que « sa santé commence à s'affaiblir, et qu'il ne puisse pas monter à cheval à toute heure pour suivre le roi partout » (1), — mais fort peu rassuré sur « le bon bénéfice vacant, le bon prieuré ou la petite abbaye qu'il attend du Mazarin. » — Aux derniers jours de juillet, comprenant que Paris est pour lui « civitas minime favorabilis », — que d'ailleurs l'air n'y convient point à son tempérament qu'il avait « un peu trop chargé d'humeurs », il part pour Rome.



Alors commence pour Sorbière une période d'une dizaine d'années où les requêtes succèdent aux requêtes, les démarches aux démarches, les platitudes aux platitudes. Il va parcourir la France et l'Italie, s'arrêtant partout où il sait rencontrer quelqu'un de bien en place, et qui puisse aider à ses affaires. Comme il est catholique de la veille, il estime que son premier devoir est de s'en aller voir le pape (2).

Muni de quelques bons papiers, il se met en route aux premiers jours de janvier 1655 et passe à Montpellier la dernière semaine du mois. De ce court séjour il profite pour envoyer à son ami J. Maury deux grandes lettres, l'une où « *il loue son poème sur l'Ecclésiaste de Salomon* », l'autre « *du Discours, de l'Eloquence, et de quelques connaissances qui servent à bien raisonner.* » Il « repassait » sa rhétorique avant de l'aller mettre en œuvre en cour de Rome.

Il est à Gênes en février, et, à la fin de ce mois, ou tout au début de mars, il arrive à Rome, à la cour d'Alexandre VII. Son arrivée, en effet, coïncide à quelques jours près avec l'élection au pontificat du cardinal Fabio Chigi. (7 avril 1655) (3). Jeune, actif, assez intransigeant

(1) *Patin à Spon.* 1er Mai 1654. II. 131.
(2) Cf. *Patin à Spon*, 26 mars et 9 avril 1655. II, 160, 165.
(3) Cf. Sforza Pallavicino *Vita di Allessandro VII.* Milan, 1843.

sur les question d'orthodoxie, zélé convertisseur, attaché aux belles-lettres, il était l'ami et le correspondant de Suarez : or, Sorbière apportait à Rome une lettre de chaude recommandation de l'Evêque de Vaison (1).

En arrivant au Vatican, Sorbière, qui sur un tel chapitre était peu propre pourtant à s'étonner, ne peut retenir sa surprise : intrigues infinies, ruses, astuce, stratégie prodigieusement industrieuse, — toutes les illusions qu'il avait pu se taire sur la nature et le caractère des gens qui fréquentent à Rome tombent en un instant. Il comprend qu'il lui faut, de son côté, trouver une position solide, adroite, bien fortifiée, et prendre garde :

« J'estime qu'il faut vivre, en quelque façon, parmi les hommes, de même que les armées vivent dans les pays ennemis. Elles campent partout où elles arrivent, elles se retranchent, elles posent des sentinelles, et se trouvent toujours sur la défensive. Si cette pratique est nécessaire dans les cours étrangères à ceux qui y arrivent, elle l'est principalement dans celle de Rome, où l'envie et les stratagèmes règnent plus qu'en nulle part du monde. Car comme elle est l'égoût des familles, et le ressort de tous les fainéants de la Chrétienté, aussi bien que le séjour des meilleurs esprits de l'Europe, et le centre de la piété, ceux qui manquent de fonds et de beaux talents pour monter aux honneurs par les belles voies s'y exercent à supplanter leur prochain et sont rompus à dresser des embûches (2) ».

Cette vigilance de chaque minute et cette continuelle tension d'esprit sont, à la longue, très fatigantes : de sorte que, parmi tant de pièges et tant de malice, il convient d'avoir des amis fidèles, — surtout puissants — pour nous encourager et nous remplacer :

« Il est fort nécessaire d'y avoir des amis qui nous relaient, qui fassent quelquefois la ronde, et qui se tiennent en autre posture que nous. Et quand l'utilité n'en serait point manifeste,

(1) Il en avait une autre de Mgr. de Marmiesse, évêque de Conserans, sur laquelle il comptait beaucoup. Cf. *Lettres et Discours*, 1660, p. 321.
(2) *Sorberiana*. 1694. p. 41.

encore est-ce une chose bien douce que de se pouvoir reposer, de quitter les armes, et ne n'être pas toujours en faction (1) ».

Durant son séjour à Rome, il ne fut pas privé de ces secours de l'amitié : M. le chevalier de Nogent (2) mit à sa disposition « tout un appartement au pied de Monte-Cavallo », et, dans le palais de la famille Mazarin, il a « deux tables ouvertes, celle de l'ambassadeur et celle de Monsieur Fouquet » ; enfin, « le seul titre de pensionnaire de Son Eminence lui fait trouver ce qui lui est nécessaire » (3), — et qui paraît bien vouloir dire que beaucoup lui faisaient crédit qui ne le lui auraient pas fait sans cette recommandation.

Il lui arriva pourtant de désagréables mésaventures : « le propre jour de la création du Pape (4), et au milieu de la cérémonie que l'on faisait dans la chapelle de Sixte, quelques-uns estimèrent qu'*il* n'avait plus besoin de sa bourse et la lui dérobèrent. » Raison nouvelle de rendre plus pressantes encore les démarches entreprises.

Or, quel fut le bilan exact du voyage de Sorbière ? Il faut l'avouer, il repartit chargé surtout de témoignages de bienveillance et de précieuses promesses : il a été « présenté deux fois à baiser les pieds du pape, qui lui a donné aussi longue audience qu'il l'a désirée (5) ». Il lui parle latin et le pape l'interroge dans la même langue : « An tu es ille Samuelis Petiti nepos ? » — et Sorbière donne à entendre qu'il eût peut-être mieux aimé : « An tu es Samuel Sorberius ille (6) ? » Il le questionne ensuite « sur les doctes de Hollande dont il avait entendu parler à Munster (7) » — On aborde enfin la question essentielle, sur quoi Sorbière eût ai-

(1) *Id. Ibid.* p. 42.

(2) Fils de ce comte de Nogent de qui il avait eu plusieurs fois déjà à se louer.

(3) A *Mgr. de Marmiesse*, 4 mai 1655. *Lettres et Discours*, 1660. p. 328.

(4) Le 7 Avril, *Id. ibid.*, p. 327.

(5) *Id. ibid.* p. 326.

(6) Graverol. *Mém. sur la Vie de M. Sorbière* en tête du *Sorberiana*, p. 21.

(7) Où il avait assisté aux négociations des traités de Westphalie, comme légat.

mé que le pape se prononçât de manière décisive : malheureusement la question est bien plutôt posée que résolue : « Touchant les grâces que je désirais, S. S. m'a commandé de lui en présenter un Mémorial (1) », et de ce retardement il se console en déclarant que « tous ses amis augurent de cette affabilité et de cet amour des Belles-Lettres, qu'il ne s'en retournera pas de cette cour sans en obtenir quelque petit emploi. »

A ce mémorial, il joint une *Lettre Latine contre ses envieux protestants ;* un correspondant protestant supposé lui aurait écrit que ce voyage à Rome devait lui avoir ouvert les yeux, et le ramènerait dans le chemin de la pure doctrine réformée : à quoi il répond en louant la grande sainteté du pontife, l'éclat de sa cour, et l'ineffable vérité de la religion catholique (2).

Bref, Sorbière repartit les mains vides : de quoi Courcelles (3) le raille sans charité. Lui aussi, il espérait que le pape aurait pourvu M. Sorbière « de quelque bénéfice, qui, en le tirant de la nécessité, lui donnerait le loisir de consacrer son savoir exquis à l'illustration des Belles-Lettres. » La fin de la lettre est sévère : après avoir fait un tableau — d'ailleurs saisissant — de la corruption des mœurs ecclésiastiques et de l'infirmité de la dogmatique catholique, il conclut : « Y ayant donc tant de grossiers et inexcusables abus en l'Eglise Romaine, je ne sais quels peuvent avoir été les motifs qui vous ont fait si promptement résoudre à vous y adjoindre, sans vous donner la patience d'attendre qu'ils fussent réformés. Car je ne pense pas que vous veuillez alléguer que le désir ardent de votre salut,

(1) Sorbière dût faire imprimer ce Mémorial, car c'est vraisemblablement de lui que parle Courcelles, quand il le remercie « de ce petit écrit latin adressé au pape, à qui, après avoir donné toutes les louanges dont sa docte et éloquente plume est capable, il expose l'état de ses affaires et offre son service, le suppliant de bien vouloir déployer sa munificence. »

(2) L'arminien Courcelles « l'en remercie bien humblement, encore que la matière de ces écrits de lui plut guère ».

(3) Il avait succédé à Simon Episcopius dans la chaire de théologie au collège de la congrégation Remonstrante à Amsterdam.

qui autrement eut couru risque, a été cause de cette hâtiveté (1). »

C'est donc inquiet un peu et désillusionné que Sorbière reprend la route de Paris. Il a encore un espoir : l'Assemblée du clergé s'y doit tenir au début de l'hiver, et il en écrit de Gênes à Gui Patin. Il espère fort « y être récompensé de son apostasie aux dépens du Purgatoire. »... Voilà une parole sévère, de la part de Patin : c'est qu'en effet Sorbière a eu quelques paroles imprudentes touchant la médecine et sa dignité, et Patin en a senti sa bile s'échauffer. « Je ne m'étonne pas, écrit-il à Spon, s'il s'est fait « prestolin de clergerie », afin d'attraper pensions de bénéfices et pour vivre à l'ombre d'un crucifix sans rien faire, en faisant l'esprit fort, étant bien profondément enrôlé dans le régiment de ceux qui professent *nil se credere*, s'ils ne sont bien payés pour cela. C'est ainsi que les Turcs croient en Dieu, et la plupart des moines d'aujourd'hui, et

(1) *Præstantium ac eruditorum virorum epistolæ.* Amsterdam. 1684 f° p. 876 a. — *Courcelles à Sorbière*, 24 déc. 1655. De cette belle lettre, nous détachons ces lignes : « On estime ces différends (entre catholiques et protestants) de beaucoup plus grand poids qu'ils ne sont en réalité ; et des mouches on fait des éléphants, prenant en la pire part des termes ou façons de parler ambiguës, accusant comme criminelles quelques cérémonies qui se trouveraient innocentes si on les regardait du bon biais. Pour dire donc franchement où j'en suis logé, je ne ferais point de difficulté de rentrer dans la communion du pape, s'il donnait ordre que les abus taxés par Erasme, Cassander et quelques autres doctes et saints personnages de son parti fussent réformés. *Et je ne m'arrêterais point, comme font certains esprits chagrins, à quelques menues vétilles, qui ne touchent point le fondement de la foi, sachant que la charité et la paix de l'Eglise sont d'un prix infiniment plus grand*, et qu'il vaut mieux ignorer ou dissimuler quelques vérités de petite importance que de la violer par nos contentions. » (p. 880).

Sorbière répondit aux Lettres de Courcelles par une longue *Lettre où il répond à quelques points de controverse.* Paris 23 Juin 1656. *L. et Discours*, p. 411-421.

Courcelles écrivit d'ailleurs à Sorbière toute une série de lettres *Sur les erreurs des Pontifes.* On trouve un curieux jugement sur ces lettres dans une lettre de A. Pætius, contenue dans *Præsantium ac eruditorum virorum Epistolæ Ecclesiasticæ et Theologicæ varii argumenti, inter quas eminent eæ quæ a J. Armineo, Conr. Vorstio, Sim. Episcopio, Hug. Grotio, Casp. Barlaeo conscriptæ sunt. Amsterd. H. Dendrinus*, 1660. 4°. (Bibl. Soc. Hist. Prot. Franç. n° 6248.)

quantité d'autres, *quibus utilitas facit esse deos* (1). »

Ces relations un peu tendues déjà entre Patin et Sorbière ne vont pas tarder à se rompre tout à fait — et non plus cette fois sur une question de théologie, mais sur une question médicale. Lorsque Sorbière arrive de Gênes à Paris, Gassendi était déjà malade. Il s'était alité, le 23 août, d'une fièvre continue, qui, raconte son secrétaire, la Poterie, « mena ce grand savant au tombeau, dans la 64e année de son âge, le 24 octobre » (2). En réalité ce fut moins d'une « fièvre continue » que d'un formidable abus de saignées, dont, en définitive, Gui-Patin est responsable. Le pamphlétaire Binedeau, auteur de la *Saignée Réformée* (3) l'appelle « un grand saigneur », et lui-même écrit : « Nous guérissons les malades après 80 ans par la saignée, et saignons aussi fort heureusement les enfants de deux ou trois mois sans inconvénient... Il ne se passe pas de jours à Paris où nous ne fassions saigner plusieurs enfants à la mamelle et plusieurs septuagénaires (4). » — Gassendi ne put échapper à la terrible manie de Patin. Epuisé par la fièvre, de constitution au reste très délicate, il fut, en quelques jours, saigné neuf fois : toutes les protestations de son entourage restèrent vaines. « La Poterie, son secrétaire, ayant voulu lui épargner une saignée, son officieux mensonge fut découvert, il en fut vivement réprimandé et le malade n'en fut saigné que plus copieusement. » — Tout à la fin, Gassendi qui s'était patiemment laissé taire, hasarde une discrète protestation : « les médecins n'épargnant pas son sang, il était déjà affaibli extrêmement de neuf saignées, lorsqu'il leur proposa, en forme de doute, s'il ne serait pas plus à propos de ne plus le saigner, puisque les forces lui manquaient. » — A sa mort, quel-

(1) *Patin à Spon*, lundi 26 juillet 1655. II, 193.

(2) *Documents inédits sur Gassendi* pp. Tamizey de Larroque. *Rev. des Questions historiques*, 1877. XXII, 221.

(3) La Flèche, 1656. 8°.

(4) *A Spon*, 27 Août 1654, II. 419 cf. sur les 32 saignées infligées au médecin Mentel. I. 63, 82, 157 ; — et sur les 20 saignées de Ch. Patin, I, 165, 224, 258, 266, 285.

ques attaques parurent contre Gui Patin, qu'on accusa d'avoir saigné avec trop de vigueur ce pauvre M. Gassendi : les « hémophobes » triomphèrent. Et sans plus de raison, — irrité peut-être à la longue de l'attitude railleuse que, depuis sa conversion, Patin affectait à son égard, — Sorbière se rangea de leur côté. Il donna à entendre que Gassendi, à son sens, avait été fort maltraité, et que, s'il eût été moins saigné, il ne fût peut-être point mort. Ensuite, il osa l'imprimer dans la *Vie de Gassendi* qu'il écrivit l'année suivante pour l'édition de 1658. Patin fut terriblement en colère (1) : « Pour la *Préface* du S. Sorbière, qu'il a mise au devant des œuvres de feu M. Gassendi, je n'ai garde de m'en plaindre, elle n'en vaut pas la peine. Elle me fait pitié ; personne ne la lira jamais d'un œil équitable qui n'en reconnaisse plusieurs abus, et divers fautes d'esprit, de jugement et de volonté. S'il y a quelque chose qui me regarde, je lui pardonne et ne veux point m'en donner aucune peine : ma conscience me vaut mille témoins. J'ai fait ce que j'ai pu et ce que j'ai dû à M. Gassendi : le S. Sorbière et tels gens que lui s'en contenteront s'ils veulent : je ne tiens pas cet apostat digne de ma colère. S'il en valait la peine, je lui montrerais que sa préface est un misérable écrit, plein de fautes en bien des façons. *Sed sinamus istum nebulonem :* il y a bien encore à dire plus sur lui que sur sa préface, toute mal faite et misérable qu'elle est, et il n'est pas capable de faire rien de mieux. Je serai assez vengé de son impertinence quand les honnêtes gens verront tant de fautes qu'il y a faites, pour lesquelles il ne passera jamais que pour un veau tel qu'il est (2). » — La brouille sera définitive.

(1) Quelques jours auparavant, le 18 Juin, Patin écrivait déjà : « M. Henry m'a fait voir en hâte la préface qui touche la vie de feu M. Gassendi. *Sorbière n'est qu'un sot et un veau avec tout son fatras de latin ; il parle de la saignée sans savoir ce qu'il dit, comme un aveugle des couleurs* ; il est fat et ignorant, et, s'il en valait la peine, je l'étrillerais bien ; il n'est qu'un flatteur et un menteur, et un impertinent avorton avec sa bonne mine. » (II. 400).

(2) A. Spon, 6 juillet 1655. II, 405.

Sorbière commence donc sa campagne de sollicitations. Le premier succès qu'il y obtient est la réalisation partielle des promesses d'Alexandre VII. Au début de 1656, deux bulles *reservatæ pensionis* lui accordent deux pensions, l'une de 150 livres de rente, sur la cure de Viles, au diocèse de Carpentras, l'autre sur un canonicat de St-Symphorien d'Avignon, de 136 livres. — En même temps, il fait agir ses amis auprès de Mazarin, qui lui donne bon espoir (1), si bien qu'à l'Assemblée du clergé de 1656, il obtient une pension de 600 livres, portée, en 1660, à 800 livres. Le chiffre de cette pension, non donné par les biographes de Sorbière, est indiqué par la quittance de l'annuité de 1657 (2) :

« Messire Samuel de Sorbière, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, au Compas d'or, paroisse Saint-Eustache, confesse avoir reçu de Me Adrien de Havinel, seigneur de Mannevillette, conseiller du roi en ses conseils, trésorier et receveur général de nosseigneurs du clergé de France, la somme de 600 livres avec déduction du sol pour livre pour une année échue le dernier décembre dernier, à cause de pareille somme de pension audit Sr de Sorbière accordée par nosdits seigneurs par chacun an. De laquelle somme de 600 livres, le dit Sr de Sorbière se tient content et en a quitté ledit Sr de Mannevillette et tous autres.

Fait et passé ès études des notaires soussignés, l'an mil six cents cinquante-huit, le quinze janvier et a signé

SORBIÈRE.

(Sign. illisible.)

LEVASSEUR.

Vu par nous, agents généraux du clergé, le 17 janvier 1658

(Illisible).

(1) Le 10 juillet 1655, Mazarin lui avait écrit une « protestation de lui être utile ». — Cette lettre inédite se trouve aux Archives des Affaires Etrangères (France. T. 896. f° 86.

(2) Cette pèce, — inédite, — se trouve à la Bibliothèque de Nîmes. Mss. 946. *Recueil de pièces concernant le département du Gard*. N° 87.

A la bienveillante intervention de Mazarin, Sorbière répond par une épitre latine, où il lui témoigne une dithyrambique gratitude :

*Eminentissimo principi Julio Mazarino, S. R. E. cardinali duci medua-*

Jugeant que, pour le moment, il ne pouvait guère attendre davantage de ses amis de Paris, Sorbière estime utile d'aller revoir un moment ceux qu'il avait au midi de la France. De juillet à novembre 1657, il erre sans cesse de Paris à Avignon, d'Avignon à Vaison, de Vaison à Lyon. Le résultat de ce voyage, semble-t-il, fut plutôt médiocre : à peine obtient-il du cardinal Barberini une promesse vague, — si vague que, quelques mois plus tard, il sera obligé de la lui rappeler par une lettre fort pressante (1). En revanche, à son retour à Paris, — au début de 1658, — il obtient encore de la libéralité « du Mazarin » la chapelle de N. D. la Gisante, au diocèse de Coutances, d'un revenu moyen de 500 livres.

A ce moment, pour remercier tout ensemble son protecteur et l'inciter à de nouvelles faveurs, il écrit un *Portrait de son Eminence*, qu'il envoie à Mazarin d'abord, comme il convenait, puis à tous ceux en situation de lui rendre quelque service. Pour dissimuler ce que le procédé pouvait avoir de trop éclatant, il le donne comme la réponse à une invitation que lui aurait faite le comte de Nogent, « un jour qu'il était allé à Fontainebleau rendre ses devoirs à son Eminence. » Le 15 octobre 1658, il envoie son travail au comte de Nogent, en lui démontrant bien dans quel esprit il l'a conçu (2) : « Il n'y a que cinq ou six coups de pinceau à ce portrait, mais peut-être y a-t-il du dessin et de la manière. C'est un ouvrage qu'il n'est pas nécessaire de lécher, pour ce que la rudesse du trait et l'imperfection de la figure sont une partie de sa beauté. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de ces hardis coups de pinceaux du Lanfranco et de ceux dont quelques autres peintres se sont fait connaître. » Et comme son but n'est point

*nensis, Franciæ pari Mecenaœ'i suo colendissimo, Sam. Sorberius cultum.* 1er Mars 1657. S. l. n. d. 4° (BN. Ln 27 19064.)

(1) *Lettres et Discours*, 1660. p. 135.

(2). Le comte de Nogent lui aurait fourni les principaux traits de ce portrait : *Lettres et discours*, 1660. Lettre I. « Dieu sait si je faisais bien valoir les idées que vous me donnâtes de son Eminence, lorsque vous voulûtes que j'en fisse le portrait. »

proprement d'imiter le Lanfranco, il compte fort sur le comte, pour que sa peinture ait son véritable effet : « Il pourrait bien arriver, dit-il comme vous êtes fort obligeant, que, pour tâcher de me rendre office, vous lui ferez voir cette ébauche (1). »

Craignant sans doute que le comte de Nogent ne fasse pas assez de bruit autour de son petit écrit, il se charge de l'envoyer lui-même à M. Conrart, à l'évêque d'Agde, au card. Barberin, à M. le marq. de Cessac, à M. de Montconis (2). « Je ne sais, écrit-il au marquis de Cessac, comment faire entendre ma soumission et mon obéissance à ce premier ministre, duquel peuvent dépendre toutes les grâces auxquelles peuvent prétendre les gens de ma sorte, et cet écrit est une sorte de grenade que j'ai jetée dans un lieu inaccessible. Je ne crois pas qu'elle fasse rendre une place si forte, contre laquelle il faudrait d'autres batteries que l'effort d'un petit mortier. Mais peut-être que ma bombe fera assez de bruit pour donner quelque réputation à l'ingénieur et que, par ce coup, on jugera s'il serait digne de quelque emploi (3). »

L'effet de la « bombe » se fit attendre quelques mois : néanmoins, le 9 août 1659, il obtient encore 200 écus de gratification de la part de son Eminence. Ce bienfait lui paraît le prélude d'un autre plus grand, abbaye ou prieuré : « Je ne suis pas le seul qui parle des promesses de V. E. comme des choses déjà arrivées : et ce n'est pas M. le Cte de Nogent tout seul, mais presque tous ceux qui me connaissent à la cour qui me nomment M. l'Abbé ou M. le Prieur. Je ne pense pas, Monseigneur, que la grande connaissance qu'ils ont de la phrase hébraïque, qui confond le présent et le futur, leur fasse tenir ce langage (4). »

Il fait alors intervenir le Cte de Nogent, Bautru et Marca, l'archevêque de Toulouse ; la nomination tant

(1) *Au Cte de Nogent. Lettres et Discours.* 1660, p. 112.
(2) *Lettres et Discours.* 1660 p. 129,131, 132, 135, 137, 139, 142.
(3) *Lettres et Discours.* XXV, p. 137.
(4) A Mazarin. *Lettres et Discours.* L. LXXX, p. 636.

attendue arrive enfin, et ce n'est qu'un brevet d'historiographe du Roi, titre presque sans fonctions, et fonctions presque sans traitement : 200 livres par an. Si bien que Sorbière ne laisse pas d'avouer qu'il eut préféré quelque chose venant, par exemple, de « Nosseigneurs du Clergé. » — L'année suivante, la mort de Mazarin lui fait traverser une période d'inquiétude, où il n'est guère sûr du lendemain (1). Mais il revient à la charge avec Colbert et obtient de lui 5.000 livres en 5 ans :

« 1664. Au S[r] Sorbière, la somme de 1.000 livres, que Sa M. lui a ordonnée par gratification ;

1665. Au S[r] Sorbière, par gratification et pour lui donner moyen de continuer son application aux Belles-Lettres ; — 1.000 liv.

1666. Au S[r] Sorbière ; 1.000 livres ;

1667 et 1669. Au S[r] Sorbière, en considération de son application aux Belles-Lettres ; — 1.000 livres (2).

Si nous ajoutons qu'en 1664, le pape Alexandre VII lui octroie le prieuré de St-Nicolas de la Guierche, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rennes, d'un revenu annuel de 500 livres, nous pourrons calculer les ressources que pouvait se créer, aux entours de 1665, un auteur dont, en définitive, le principal mérite était d'avoir abjuré, et de bien savoir quémander :

| | |
|---|---|
| Pension sur la cure de Viles et le canonicat de St.-Symphorien, ensemble .................... | 286 l. |
| Pension de MM. du Clergé..... | 800 l. |
| Brevet d'historiographe ....... | 200 l. |
| Chapelle de N.-D. la Gisante.... | 500 l. |
| Pension de Colbert ............ | 1000 l. |
| Prieuré de St-Nicolas de la Guierche | 500 l. |
| Total.. | 3286 l. |

(1) Cf. *Patin à Spon.* II, 463, et *Sorbière à Colbert. Relations, Lettres et Disc.* 1660, 8°. Lettre VI.

(2) *Gratifications faites par Louis XIV aux Savants et Hommes de Lettres.* Appendice des *Lettres* de Colbert. Ed. Clément, 1868. p. 467, 469, 470, 473, 476.

Telles sont les circonstances de la conversion de Samuel Sorbière : le « gros homme tout réformé » qui, un matin de février 1654, s'en allait voir Gui Patin, était devenu le plus zélé, la plus ardent, le plus orthodoxe des catholiques. Il espérait beaucoup de la façon éclatante dont il avait « tourné sa jaquette ». Toutes ses illusions s'évanouirent sans tarder : la publication de son *Voyage en Angleterre* (1) allait, par une bonne condamnation du Parlement et un exil morose en Basse-Bretagne, lui enseigner brutalement qu'une messe ne valait pas tant qu''il croyait.

André Morize

(1) Cf Sur cette publication — importante pour l'histoire des relations intellectuelles de la France et de l'Angleterre — la *Revue d'Histoire littéraire de la France.* XIV. 1907. p. 231-275.

# Documents

## Le Supplice de la Claie à Metz, 1686.

La Déclaration royale du 29 avril 1686, ordonnant de jeter à la voirie les cadavres des nouveaux convertis qui auraient, à leur lit de mort, refusé les sacrements, fut exécutée à Metz dans toute sa rigueur.

Le 5 novembre 1686 (1), on traîna sur la claie un pauvre cordonnier, nommé *Daniel Robin*, qui, « durant « une maladie de plusieurs jours », à ce que raconte Jurieu, « repoussa avec une constance et une fermeté extrême « toutes les tentations qui lui furent livrées sans relâche » (2). Quand on fut prendre son cadavre pour le mettre en prison, on le précipita du haut en bas de l'escalier, et à la voirie un fanatique lui brisa la tête à coups de pierres (3).

Le 28 du même mois, ce fut le tour d'un vénérable conseiller du parlement, *Paul de Chenevix*, avec accompagnement de circonstances atroces (4).

(1) Il ne faut pas oublier, toutefois que Louis XIV avait accordé aux réformés du pays messin un délai de dix mois *pour faire leur devoir*, et que l'on commença à les inquiéter seulement au mois d'août 1686 (Cf. *Bullet. prot.* III, p. 570).

(2) Pour se rendre compte de ce qu'étaient ces *tentations*, on fera bien de relire (*Bullet. prot.* III, p. 571) celles qu'eut à subir le conseiller Paul de Chenevix. Encore dut-on garder plus de formes envers un membre du parlement qu'envers un misérable cordonnier...

(3) Jurieu, *Lettres pastorales*, I, p. 192 (Lettre du 15 déc. 1686). — E. Benoist, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V. p. 985. — *Journal* d'un fidèle de l'Eglise de Metz (*Bullet. prot.*, XI, p. 282. )— *La persécution de l'Egl. de Metz*, par Jean Olry (*Bullet. prot.*, VI, p. 311). — Cf. aussi même *Bull.*, III, p. 575.

(4) Jurieu, *Ibid.*, p. 191. — E. Benoist, *Ibid.* — *Bullet. prot.* ,III, p. 566 et suiv. (art) ; VI, p. 312 ; XI, p. 283 ; XXXIV, p. 497 ; XXXVI, p. 371 ; XLIV, p. 512, 521 et suiv ; LII, p. 425 . — *France prot.* (2[e] édit.), IV, 297. — Jurieu prétend que le présidial de Metz ayant condamné le cadavre du vieux conseiller à être traîné sur la claie, « le parlement, qui eut quelque « horreur de voir ainsi traité le plus ancien membre de son corps, suspendit « l'exécution de la sentence », mais que « un ordre vint de la Cour pour l'exé- « cuter. » Des pièces tirées des archives du parlement de Metz et publiées par M. le pasteur O. Cuvier (*Bullet. prot.*, III, p. 566 et suiv.), il ne ressort

Le 5 décembre, le même scandale se renouvela, cette fois à l'égard d'une femme, *Suzanne Gentilhomme*, épouse de *Jean Baudesson*, âgée de 75 ans (1). — Mais il faut dire, à l'honneur des catholiques, aussi bien des prêtres que des fidèles, qu'un grand nombre d'entr'eux furent révoltés par l'horreur de tels spectacles. Le notaire Jean Olry parle même de l' « indignation » de l'évêque de Metz (2). Evidemment, cet acharnement contre des morts manquait son effet, et l'on comprit à la cour la nécessité de prêcher la modération à des subalternes trop zélés (3).

Voici donc la lettre que Louvois écrivit à l'intendant de Metz, M. de Charmel, à la date du 9 décembre 1686 :

« Monsieur,

« Le roi ayant appris qu'il meurt plusieurs nouveaux convertis à Metz, aux cadavres desquels on fait le procès, parce qu'ils ont refusé de recevoir les sacrements, Sa Majesté m'a commandé que l'évêque donne ordre aux curés de son diocèse d'essayer de leur faire recevoir les sacrements, mais de s'abstenir d'y mener des notaires et des officiers de justice pour estre tesmoins de leur opiniastreté, en sorte que les curés ayant plus de charité pour les malades que d'empressement à procurer un aussi grand malheur à leurs héritiers, ils ne se servent de ce moyen que quand le refus seroit tellement outrageant et scan-

rien de semblable. Le parlement annula, pour cause d'incompétence, la procédure du lieutenant criminel, retint l'affaire par devers lui, et rendit un arrêt conforme à la déclaration du 29 avril, c'est-à-dire ordonnant que le cadavre serait traîné sur la claie. — Le 21 novembre, le lieutenant criminel fit saisir et emprisonner le corps ; le 25, le parlement prononça la nullité de l'information ouverte par le lieutenant criminel ; le 28, il rendit son arrêt qui fut exécuté le jour même, dans l'après-midi. Il n'y a trace nulle part d'un ordre venu de la cour. — La lettre ci-après de M. de Corberon montre bien, d'ailleurs, quels étaient les vrais sentiments du parlement de Metz à l'égard des « relaps. »

(1) *Bullet. prot.*, III, p. 575 ; VI, p. 312 ; XI, p. 282, 284 ; XLIV, p. 522 ; LII, p. 429. — *France prot.* (2e édit.), I, 979 et suiv.

(2) *Bullet. prot.*, VI, p. 312.

(3) Le *Journal* d'un fidèle de l'Eglise de Metz dit (Cf. *Bullet. prot.*, XI, p. 284) : « Après que ces trois personnes eurent été traînées sur la claie, « on cessa de le faire, parce que les réformés s'en glorifient plutôt que d'en « avoir honte. »

daleux qu'il exigeât une réparation. Mais il est important qu'il ne se répande pas que Sa Majesté ait donné un pareil ordre » (1).

Il importait, en effet, que le silence fût soigneusement gardé sur ce point, car l'ordre royal était un aveu.

A la fin du mois se produisit, à Metz, un nouveau décès d' « opiniâtre. » Nous laissons la parole à M. Nicolas de Corberon, procureur général au parlement messin, qui raconta l'affaire en ces termes au marquis de Louvois :

« Monseigneur,

« Il mourut icy, le trente décembre dernier un bourgeois de cette ville nommé François Charles, dit Montauban (2), nouveau converti aagé de soixante-et-dix ans, après avoir esté malade pendant un mois et avoir esté sollicité plusieurs fois par son curé de recevoir ses sacrements sans l'avoir voulu faire. Le curé n'a point pris de tesmoins de son refus, il s'est contenté de dresser un procez-verbal de ce qui c'estoit passé et de le metre entre les mains de M. l'évesque, la chose est demeurée de la sorte, le corps est resté quelque temps dans sa maison, et les parents, voyant qu'on ne faisoit aucune procédure contre lui et qu'il commanceoit à se corrompre, ils allèrent de nuit l'enterrer dans l'endroit où estoit autrefois le cimetière des religionnaires.

« Cela a fait beaucoup de bruit dans la ville, on s'en prent au curé, à mon substitut au bailliage et à moy. Ce matin, comme j'estois au parquet, j'ay esté mandé à la tournelle et le président m'a demandé, au nom de la chambre, si j'avois receu quelques ordres du roy de cesser mes poursuites contre les gens de la religion. Je leur ay respondu que non et que, pour marque du contraire, j'avois des fugitifs dans nos prisons à qui je faisois faire le procez actuellement. Je les ay trouvés fort esmeus de ce qu'on n'avoit point fait de diligeances contre le cadavre de ce particulier, ils m'ont représenté les conséquences et le bruit que cette affaire faisoit dans la ville, ils se sont pleints à moy de ce que le curé n'a point pris de tesmoins du refus qui lui avoit esté fait par le deffunt de recevoir ses sacrements, et ils m'ont dit

(1) *Dépôt de la Guerre*, nº 775. Cette lettre a été publiée déjà par M. de Noailles, *Hist. de Mme de Maintenon*, II, p. 492 n.

(2) Probablement un membre de la famille Charles, de Montauban, qui compta plusieurs pasteurs et plusieurs réfugiés.

qu'il falloit y donner ordre. Je leur ai promis de voir M. l'Archevesque et de m'informer par quelle raison le curé ne vous avoit pas averti, je ne suis pas en peine de les amuser de la sorte sous différents prétextes, cependant j'ay creu devoir vous rendre compte de ce qui c'est passé à cet égard. Je suis... » (1).

En marge de la lettre est cette annotation de la main de Louvois : « Il a bien fait et il n'y a rien à adjouster « à ce qu'il a fait, il doit seulement toujours, sans faire « connoistre qu'il en ayt receu d'ordre, se deffendre de « procéder contre ce cadavre-là, sous prétexte qu'il n'y « a pas de procédures suffisantes ».

*Contre ce cadavre-là*... et contre d'autres aussi. M. le pasteur O. Cuvier nous apprend, en effet (2), qu'à partir de ce moment, ou peu après, les relaps ne furent plus à Metz, traînés sur la claie qu'en effigie. Etant donné le grand nombre de nouveaux convertis qui étaient demeurés dans la ville, il parut plus sage d'adoucir, et même de laisser tomber les rigueurs des déclarations, que de multiplier des exemples dont Fénelon avait reconnu naguère que les peuples en restaient « troublés et irrités » (3).

P. Fonbrune Berbinau.

---

## Le Chant des Psaumes dans les airs à Marvejols (1686)

Dans sa *Lettre Pastorale* du 1er décembre 1686 (Vol. I, Lettre VII), Jurieu rapporte divers témoignages de personnes « qui ont entendu des chants de psaumes dans les airs. » Ces chants mystérieux ont été entendus « d'abord en Béarn, la première province où fut envoyée la mission dragonne. » Les Cévennes ayant frémi à l'annonce des dragonnades du Béarn (*Bull.* XXVII, p. 451) il est à penser que la nouvelle de ces dispensa-

(1) De Metz, 2 janvier 1687. Autogr. (*Dépôt de la Guerre*, n° 795.)
(2) *Bullet. prot.*, III, p. 575.
(3) Lettre au marquis de Seignelay, 21 avril 1686 (Letélié, *Fénelon en Saintonge*, p. 63 n.)

tions miraculeuses y a été répandue en même temps que celle des douleurs de l'Eglise. Dès la fin de 1685 les Cévenols, comme les Réformés d'Orthez, entendent chanter les anges.

Le 17 décembre 1685, le S[r] de Valobscure [ou Valescure], demeurant [à Peyroles] près de St-Jean de Gardonnenques, écrit à Barjon, ancien ministre de St.-Marcel de Fonfoulhouse : « Nous voyons des choses étranges *dans tous les endroits des Cévenes* ; on entend chanter de nuit les Psaumes en l'air comme si c'étoit dans un Temple. Mercredi dernier j'étois dans ma chambre et environ la minuit, j'entendis sur le couvert une voix éclatante qui m'éveilla et ensuite cinq ou six voix qui lui assistèrent et chantèrent cinq à six versets du Psaume 5. Tous ceux de la maison l'ont ouï plusieurs fois et cela a été ouï *par tout notre païs.* »

D'autres lettres mentionnent les mêmes auditions au Collet de Dèze, à St.-Germain de Calberte (le baron de Cadoine), à Vébron. La demoiselle de Vébron, Jeanne des Vignolles sœur de M. de la Valette [de St.-Jean] transcrit ainsi l'interprétation que les Réformés donnaient du fait : « Nous ne pouvons seulement douter que ce ne soit des troupes d'anges que Dieu nous envoie pour notre consolation, pour nous assurer que Dieu ne nous a pas tout à fait abandonnez et que notre délivrance approche. »

Une information faite à Marvejols (*Arch. Lang.* C 165) fournit quelques détails sur la curiosité et l'émotion religieuses avec lesquelles les N. C. de la ville se réunissaient la nuit pour surprendre les manifestations célestes.

Le 23 janvier 1686, le procureur du roi à Marvejols, demande à Pierre de Rouvière, subdélégué de Bâville, de procéder à une enquête, « ayant été averti que grand nombre de ceux qui ont abjuré la R. P. R. n'assistent point aux offices et font des assemblées de nuit aux environs de la présente ville *soubz prétexte d'entendre le chant des psaumes fait en l'air par les anges.* Et comme

ces assemblées sont d'autant plus pernicieuses et criminelles qu'elles sont la matière de plus grandes erreurs que celles qu'ils ont mesmes quittées, et retardent les éclaircissemens et les instructions que Sa Majesté prend soing de leur faire faire par diverses missions et prédicateurs extraordinaires qui ont esté envoyés en ceste ville par Mgr. l'Evesque de Mende », il y a lieu d'informer.

Une de ces assemblées a été découverte le soir du dimanche 20, par le Sr Daras, directeur du domaine du Roi dans le Gévaudan, qui dépose :

« Sur l'esplanade [hors des remparts] qui est entre les deux portes de la ville, de l'Hôpital et du Térond, il découvrit une grande tourbe confuze de [80 ou 100] personnes, en 5 ou 6 divers pelotons, l'un desquels étoit entouré de divers manteaux et une lanterne au milieu, de laquelle il ne voyoit de clarté que par le dessouzb et le dessus des manteaux. Le depozant, pour mieux observer et découvrir ce que ceste assemblée faizoit, il auroit doucement poursuivy son chemin et passant près d'eux il les auroit entendus parler doucement, sans pouvoir discerner ce qu'ils disoient, ayant seulement remarqué que la plupart étoient des femmes ou des filles, et que au peloton où il paroissoit un peu de clarté, quy étoit entouré de quelques manteaux soubstenus par 3 ou 4 personnes, il y pouvoit avoir environ 8 ou 10 femmes, filles ou hommes, et que les autres pelotons étoient plus gros, à l'un desquels quy étoit sur l'escalier ou au devant de la maison de Malet, il y avoit au moins 25 ou 30 femmes qui parloient si bas que le dépozant ne peût pas distinguer ce qu'elles dizoient, non plus qu'un autre peloton de femmes qui estoint au bord du fossé et à l'endroit du jardin de Billières, les autres trois pelotons estant plus petits, ne croyant pas qu'il y eut plus de 10 ou 12 personnes à chacun, sans que le depozant put reconnaître personne à cause de la grande obscurité de la nuit. Il fut joint par 2 ou 3 d'entre eux, le voulant faire parler, mais il ne leur dit rien et s'en alla, l'un d'eux ayant dit : ce grand homme portant une opulande (*sic*) m'a fait peur. »

Le Sr Daras est allé prévenir le Procureur, qui se transporte sur la place avec six dragons. On arrête, au moment où ils rentrent en ville, Jacques Marion (33 ans),

matelassier et David Céré (19 ans), piqueur de laine. A l'arrivée des dragons les femmes qui étaient « assizes ou à genoulx » devant la maison de Malet se dispersent.

Le 23 janvier, Rouvière informe. Le 3e Consul. Vaissade sait que « *depuis la Noël dernier* on a fait courir le bruit dans cette ville qu'on entend en divers endroits hors de la ville des anges chantant des psaumes... »

Marion dit être sorti « dans le dessein d'aller entendre une voix qu'on dizoit avoir été entendue. » Mais il n'a rien perçu.

Céré n'a rien entendu non plus. Rouvière lui demande (il le nie d'ailleurs) « s'il n'a chanté les psaumes dans le pré de Pontprade avec d'autres, et puis fait courir le bruit que c'était des anges qui chantaient en l'air. »

Louise de Boyer (26 ans) « a entendu dire à Marie de Pachon, à Jeanne de Cros et à Catarade qui rézident aux fauxbourgs, qu'elles avoient entendu en l'air pendant la nuit une voix. Le bruit public dit qu'on l'a entendue toutes les nuits. » Elle n'a rien entendu non plus.

Le 3 février, Rouvière envoie la procédure à Bâville en lui demandant « un exemple judiciaire à l'esgard des deux hommes », Marion et Céré. Marion avait été trouvé porteur d'une canne à épée et d'un Nouveau Testament (auquel étaient joints les Psaumes, la confession de Foi et le Catéchisme) et Céré avait sous le bras, dans leur étui, les deux grandes aiguilles dont il se servait pour son métier.

---

## Le prophétisme en Dauphiné à la fin de 1688

Le 30 mars 1689, Henry Fabre, facturier de laine, habitant de Lasalle (Gard), 26 ans, est interrogé par Mandajors subdélégué de Bâville à Alais. Mandajors

lui représente certains papiers trouvés sur lui à Anduze.

1° Un petit cahier imprimé, tout fumé, dont les deux premières pages sont déchirées, qui contient cent choses contre la Religion catholique.

2° Une feuille de papier qui contient une « Prière pour les personnes qui pleurent leur révolte et qui en demandent pardon à Dieu. »

3° Une autre feuille : « Entretien d'un curé, un capucin et un nouveau converty qui a esté envoyé aux Isles (d'Amérique). »

4° Un autre papier qui est « une espèce de manifeste de ce que faisoient en Dauphiné certains prétendus prophètes de tout âge. »

Mandajors demande si ces feuilles « *ne lui servaient pas à assembler les N. C. comme il le fit quelques jours après sa capture en Vivarez.* » La phrase est obscure. L'interrogatoire étant la seule pièce qui subsiste de l'information (C. 169), nous ne pouvons savoir exactement ce qu'elle signifie. Il reste que Fabre a été arrêté à Anduze et qu'il venait du Vivarais. C'est là sans doute qu'il a eu connaissance de la lettre cotée 4. Nous l'avons retrouvée (ainsi que les numéros 2 et 3), au carton C 182.

Fabre a écrit lui-même, au dos, le mot *Manifeste*, mais la pièce n'est pas de son écriture. On verra qu'elle doit dater des premiers jours de 1689, ou des derniers (après Noël) de 1688. Quelques-uns des faits qui y sont rapportés seront à nouveau transcrits dans un document qui suivra celui-ci et appelleront alors quelques observations.

L'interrogatoire de Fabre porte au dos la mention: *A Aigue Morte*, là se bornent nos connaissances sur ce qu'il advint du prisonnier.

Nous divisons la lettre en paragraphes.

« C'est dans le Dauphiné en plusieurs endroits et mesme au Montélimar et à Lauron [Livron, Drôme] et à Cret [Crest]... (*sic*, la phrase n'est pas finie.)

Je m'acquitte de la parole que je vous donnay à Montpellier et comme je vous avois (dit) par une précédente qu'il y avoit

deux junes garçons qui estoient saisis d'un (même) esprit que la fille qu'on avoit faicte conduire à Grenoble (1) et que je tacheraye d'aller voir et vous ecriraye des particularités, je vous diraye qu'ayant esté empêché jusques ici d'aller dans le pays ou ils sont, je (j'y) fus la veillie de la Noël (1688) ; mais je vis dans le moment, que la chose estoit infiniment plus prodigieuse que je n'avoit cru, car j'apprends que tout le pays bénit Dieu et (est) plain de ses bienhuruses âmes qui remplissent le cœur de tous ceux qui les escoutent, de frayeur du jugement de Dieu sur les méchants, et contrition de repentance et d'extrême humiliation.

« Ce sont des personnes de tous ages et de chaque espèce, (de) plus simples et de plus idiots, qui ne savent pas faire la différence de la main droite avec la gauche, qui ne savent ni lire ni escrire non pas seulement Notre Père, et gens sans malice. Il y a des junes petits garçons et filles de 2, 3, 4 ans, et j'aye demuré deux jours dans une maison où quatre garçons donpt le plus agé n'avoit que onze ans, qui donneroient de ravissement aux anges mesmes, qui estoient tous d'enfants d'une mesme mère. Il y a des junes filles de 15 à 16 ans, des autres un peu plus atgées, il y en a de vingt cinq, vingt sept ans, mais j'en ai ouy une de soixante cinq qui a un zelle à faire fondre les caillious.

« Toutes ces personnes ont la maillieure philiosomie du monde, les fillies ressemblent de petits anges en beauté et en douseur. Quand le mal charmant et celleste les prend, ils semblent qu'ils tombent du mal caduque. Il y a qui se relèvent d'abord ; après, estant debout, prèchent et font des discours fort zellés qui ne tendent qu'à la repentance et amendement de vie. Leurs premières paroles (sont) mes frères, repentez vous, car ils parlent françois, mais c'est un françois corrompeu. Il y en a d'autres qui ne parlent que couchés, d'autres parlent en se promenant, (d'autres le) font souvent comme j'ai vu ou debout, ou couchés, ou mesme assix.

« Ils sont trois ou quatre qui parlent ensemble des choses merveilleuses de Dieu, interrogeant et répondant. Ils disent qu'ils sont des chandelliers, et s'appellent en disant : mon frère et ma sœur. Quand l'un parle, l'autre ne parle pas, mais ils parlent l'un après l'autre. Lisant les Chapitres 12, 13, 14, 15 de la 1re aux Corinthiens, vous y verrez du rapport.

(1). Il s'agit d'Isabeau Vincent, *la bergère de Crest*, qui commença de « prophétiser » le 3 février, et fut arrêtée le 8 juin 1688.

« Ils savent ce qui se passe, ce qui se fait à l'heure même, et prédisent les choses à venir, disant qu'il n'y a plus de tens pour se repentir et que c'est à cette heure même qu'il le faut faire, avec de pleurs et de gémissements inénarrables et qu'il faut voir pour en être persuadé, le misérable état des cœurs qui succombent à la tentation et se laissent entrainer aux supertitions de l'Eglise Romaine, qui vont à la messe, et j'ay ouy dire à la femme vieil de 65 ans : Ah ! Seigneur, fais miséricorde à ce peuple qui est damné, et combien y en na-t-il qui prennent l'esfet (*sic*) de damnation !

« Il me faudroit un jour pour mettre sur le papier tout ce dont je me souviens, car pour ce que j'ai ouy il y auroit un gros livre. J'en ai ouy une quinzaine de tous âges. Ils cessent, font chanter les psaumes, en disant le centième [*sic* pour quantième. Expression patoise : *tou-quantième* c. a. d. *lequel*, quand il s'agit d'un numéro d'ordre], quoi qu'ils n'ayent jamais su ce que c'est de lire, et disent même de sens (par cœur) les chapitres. Vous les interrogerez tous (tout) endormis, et ils répondront.

« Sur la fin de tous leurs discours ils disent : Mes frères, nous vous allons donner la bénédiction, non pas la nôtre, mais celle de Notre Père Céleste. Ensuite : le Seigneur vous bénisse et vous conserve, et recommandent fort l'aumône, en disant quand vous n'aurez qu'un morceau de pain, donnez-le aux povres, car à quoi vous servira votre morceau de pain si, après l'avoir refusé, vous alliez dans l'enfer : commandent le jeune et l'estinence, et de bailler ce que vous aurez espargné aux povres, défendant toutes sortes de jeux, surtout celui de cartes et autres divertissements mondens, disant que dans trois mois il doit arriver des choses espouvantables, qu'il doit paroistre quelques étoiles ou comêtes qui ne seront vues que des méchants, qui les doit faire fondre comme la cire auprès du feu, qui (qu'il) se donnera une bataille sanglante au delà de Genève et proche de Lausanne, qu'il n'est pas vrai que les troupes [qu'on enrôlait en Dauphiné pour la Guerre de la Ligue d'Augsbourg] s'en aillent en Hollande comme le bruit courait, mais contre la Suisse et Genève. Les estrangers (1) y seront mal traités, et qu'il eut mieux valu pour eux qu'ils fus-

(1) Il s'agit des Français réfugiés à l'étranger, et tout particulièrement de ceux que la Suisse à cette époque ne pouvait plus nourrir. Certains pasteurs d'origine française auraient voulu, dès 1688, les ramener en masse dans le Dauphiné, de la même façon dont les Vaudois allaient rentrer dans leurs vallées.

sent dans le pays, car nous ne devions rien craindre ; que nos ennemis ne peuvent plus rien, qu'ils vont estre destruits, que la délivrance approche, et que à Paques (le 24 avril 1689) nous communierons.

« Ils font des menaces espouvantables contre les méchants et les cœurs endurcis, et qu'ils ne peuvent pas souffrir quand ils viennent pour les escouter, et quand ceux-là viennent pour reconnaître leurs péchés, ils leur font crier miséricorde une infinité de fois et leur recommandent d'en faire de même chez lui (1) et faire prier Dieu pour lui à tous les assistants.

« Je n'aurais pas fait de bien longtemps pour vous dire mille particularités surprenantes, et mesmes lors quand même (lire : *qu'on mêne*) les enfants prisonniers, étant à cheval, leur prent un tremblement, et cela passe dans un instant et se mettent à prêcher etc. »

Ne varietur

FABRE MANDAJORS

Ce texte instructif se trouve aux archives de l'Hérault C. 182. Depuis que cette notice a été composée, nous avons eu connaisance des *Etudes sur la révocation de l'édit de Nantes*, de M. l'abbé Rouquette (Savaète éditeur). En attendant que nous revenions sur ces études, nous notons ici que le second fascicule (*les Poètes cévenols*) mentionne l'interrogatoire de Fabre (p. 64) et contient dans son entier *l'Entretien d'un curé, un capucin et un nouveau converti.*

CH. BOST.

(1) Tel était le « moyen », ou le « procédé », comme l'on voudra, pour obtenir l'Esprit. C'était celui, on le verra, dont se servait Gabriel Astier pour propager la contagion prophétique.

## Nouveaux Documents sur le Protestantisme en Saintonge, après la Révocation. (1695-1729)

Sous ce titre, je réunis trois groupes de documents qui sont de nature à jeter quelque lumière sur cette époque encore peu connue de l'histoire des Eglises protestantes en Saintonge.

I

Comme témoignage des multiples vexations auxquelles continuaient à être exposés les Protestants, même après leur abjuration et leur retour apparent à l'Eglise romaine, voici la curieuse pièce que j'ai trouvée et qui se rapporte à l'année 1695 :

Nous Capitaine garde costes de Xaintonge, ordonnons, de la part du roy, au collonel de millice de la Chastellanie de Saint-Seurin, ou, en son absence, à celluy qui commande, de faire assembler tous les habitans de laditte Chastellanie le dismanche septiesme du prezant mois heures de dix du mattin, au Lieu de Touvans, paroisse de Brie, pour estre par nous passés en revues, savoir les entiens Cathollicques avecq leurs armes et les nouveaux convertis avecq pelles, pioches et ferrées, auquel jour il advertira de la par du roy les capitaines et autres officiers desdittes millices de porter leurs commissions sy aucunes ont, avecq coppie du rolle de leurs compagnies, et les collecteurs des paroisses de laditte Chastellanie d'y porter coppies de leurs roolles d'eux certiffiés, à la marge desquelz ilz feront mention des entiens catollicques et des nouveaux convertis, pour estre mis entre les mains du clercq Duguet par nous prépozé. Le tout sur peyne des rigeurs portées par les ordonnances.

Fait à Mornat (Mornac), le promié d'aoust mil six cens quatre vingt quinze.

*Signé :* Réal.

Ainsi, même après s'être soumis aux ordres du roi et avoir consenti à abandonner la foi pour laquelle eux-mêmes et leurs pères avaient si longtemps souffert,

les Nouveaux Convertis étaient ostensiblement mis en état d'infériorité vis-à-vis des anciens catholiques ! On avait si peu confiance dans la sincérité de leur abjuration qu'on tenait à les humilier publiquement, en les privant du droit de porter des armes, — en leur ôtant même tout moyen de légitime défense !

## II

On savait déjà qu'à partir de l'année 1715, les assemblées protestantes se multiplièrent dans le Languedoc, en Poitou, en Saintonge, malgré les dangers que couraient ceux qui y prenaient part. Une petite collection de lettres dont je viens d'avoir la bonne fortune de prendre connaissance (1), fait remonter à dix ans plus tôt ces premières réunions du Désert, et nous révèle au moins le nom d'un des humbles héros de la foi protestante en ces terribles années. Les faits que ces lettres signalent parlent d'eux-mêmes, et, jusqu'à plus ample informé sur la vie du prédicant inconnu, ils peuvent se dispenser de tout commentaire.

A La Rochelle, 16e may 1705 (2)

Je vous addresse, Monsieur, cette lettre en cachet volant pour M. de l'Escours auquel je vous prie de la faire tenir et d'exécuter ce qui est porté par elle, afin de n'avoir pas à vous le répéter, persuadé que cette affaire-cy est en bonnes mains estant dans les vostres. Je suis, Monsieur, tout à vous.

Le maâl de CHAMILLY.

Ayés soin, dans vos Gardecostes, que le service se fasse à l'accoutumée bien régulièrement. Je vous prie d'y tenir la main puisque les Capitaines Gardecostes sont renvoyés, mon intention

(1) Ces quatre lettres font partie des archives des propriétaires actuels du manoir de La Rigaudière ; elles m'ont été communiquées par M. Léon Massiou.

(2) Cette lettre, sans suscription, a été, comme on le verra par la suivante, adressée à M. de La Rigaudière, en son logis situé et existant encore sur la commune du Médis, près Saujon.

estant qu'en attendant qu'ils soyent rétablis les plus anciens colonels commandent lorsqu'ils se trouveront ensemble.

*Copie de la lettre de M. le mareschal de Chamilly, escrits de la Rochelle,* 16 *may* 1705 *à M. le marquis de l'Escours, inspecteur des milices de Saintonge.*

Je reçoi dans ce moment, Monsieur, la vostre du 14 de ce mois de la Rigaudière. Vous ne scauriez prendre trop de précaution pour tascher de faire arester *cet homme inconnu qui s'amuse à prescher.* Il ne faut rien espargner pour cela et je feray rendre tout l'argent qui aura esté donné pour y parvenir. M. de la Rigaudière fera bien de son costé de descouvrir où se font ces assemblées et en cas qu'il aprist qu'il s'en fist dans quelque endroit, il fera bien de se précautioner pour se trouver le plus fort en faisant prendre les armes à quelques compagnies de grenadiers pour se saisir de celuy qui fait le prédicant, mais mesme de quelques-uns des plus aparents et les faire mettre en prison après m'avoir averty de leur détention. S'il jugeoit que ceux qui seroient arrestés ne fussent pas en seureté dans les prisons où il les auroit mis, il seroit bon de les faire conduire dans les prisons de Rochefort et les remettre à M. l'intendant.

Communiquez cecy à quelques gens de confiance pour qu'ils en usent de mesme dans leurs cantons suposé qu'ils eussent des avis qu'il y eust quelque assemblée, estant nécessaire, pour leur oster l'envie d'en faire, de faire quelques mouvements et quelques démarches qui leur fassent craindre d'en faire. J'adresse cette lettre à M. de la Rigaudière en cachet vollant pour qu'il soit instruit de ce qu'elle contient et qu'il s'y conforme. Je vous renvoye le mémoire qui estoit joint à vostre lettre, car peut estre pourra il vous estre nécessaire ou à M. de la Rigaudière. Je suis, Monsieur, absolument à vous.

*Signé :* Le maâl de CHAMILLY.

*J'ay reçeu cette lettre la nuit par un dragon en ma maison de la Rigaudière, M. de l'Escous en estant party le jour devant. J'en ay retenu copie pour en suivre les ordres et ay envoyé l'original à M. de l'Escours qui suit son inspection.*

LA RIGAUDIÈRE.

A Monsieur de la Rigaudière,
Colonel de milice,
à la Rigaudière.

A Rochefort, le 17 may 1705.

J'ay receu, Monsieur, vostre lettre d'hyer avec les procès-verbaux que vous y avez joints dont je vous remercie. Le sieur

Merlet a bien conduit icy les deux hommes que vous avés arrestés et ils sont en prison.

J'ay fait payer le sieur Merlet et ses Dragons de leur dépense et il ne reste plus que 46 francs de ce qui s'estoit trouvé sur *De Bienloin.*

Je suis très content de tout ce que vous avés fait dans cette occasion, et je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

BEGON.

A Monsieur de la Rigaudière,
Colonel de milice
à Saujon.

A Rochefort, ce 18e may 1705.

J'ay receu, Monsieur, la vostre du 16 de ce mois, de Saujon. On ne peut rien faire de mieux que ce que vous avez fait touchant la capture de *Pierre Bigeon dit de bien loin* et du nommé *Jean Luneau.* J'en donne avis au Roy.

Je vous prie de rester dans vostre canton et de veiller à ce qui se passera, estant de la dernière conséquence d'y avoir attention, car sans cela j'aurois esté bien aise que vous fussiés venu icy. Si cependant vous croyés que vous puissiés vous apsenter et que vous jugiés que vostre présence ne soit pas absolument nécessaire, vous me ferés plaisir d'y venir faire un tour pour me dire tout ce que vous avés apris depuis laditte capture. On m'a dit que M. de Saint-Palais estoit le plus ancien colonel. Sur ce pied-là, je luy ay donné ordre de commander dans l'estendue de la capitainerie de M. de Belmon jusqu'à ce que la cour y eust pourveu. Je vous prie de ne le treuver point mauvais, treuvant fort bon que vous agissiés de concert l'un et l'autre dans les occasions et que M. de Saint-Palais ne s'oppose point à ce que vous vous mesliés de faire ce qui sera nécessaire dans vostre canton et districq. Il me fera plaisir d'en user ainsy et je vous prie de luy montrer ma lettre. Vous m'obligerés tous deux de vivre en bonne intelligence, vous vous acquittés trop bien de ce qui vous est commis pour que M. de Saint-Palais ne fasse sur cecy ce qu'il doit. Je suis Monsieur, tout à vous.

Le mâal de CHAMILLY.

Comme on le voit, chacune de ces quatre lettres constitue un acte du drame : l'arrivée de l'*inconnu* chez un habitant du pays, Jean Luneau, auquel il se fait con-

naître et par le moyen duquel il convoque quelques assemblées, où, suivant l'expression de Chamilly, « il s'amuse à prêcher ! » — il est trahi et dénoncé ; les dragons entrent en campagne et l'arrêtent ; — il essaie, par une innocente facétie, de conserver l'incognito, en disant qu'il vient ou qu'il s'appelle : *de Bienloin* ; — rien n'y fait ; on l'emmène à Rochefort, le terrible Begon le jette en prison et,... il disparait.

## III

Serait-ce à ce prédicant inconnu qu'il faudrait attribuer un curieux petit manuscrit, à l'encre bien pâlie, que j'ai également découvert dans une liasse de papiers protestants d'une autre provenance ? Nous l'ignorons, et sans doute éprouvera-t-on quelque peine à connaître le véritable auteur de ce petit sermon destiné, comme on le verra par le post-scriptum, moins à être prononcé qu'à être mis en circulation secrète entre les mains des fidèles « empêchés de s'assembler tous à la fois »...

*Exortations au véritable fidelle pour apaizer l'ire du Seigneur en célébrant un jour de june.*

Mes frères bien ayméz en notre seigneur Jésus-Christ, quy estes ma Joy et ma consolation, grâce vous soit et paix de par dieu et de par notre seigneur Jésus-Christ, Amen.

Nos péchez ont sy fortement allumé le couroux du ciel que les torrens de larmes et de sang que nous avons veu couler jusque à prezant n'on pas eu assez de force pour estaindre ce feu. Il semble mesme que nous voyons encore auiourdhuy redoubler ses flames et que l'ire de Dieu cherche à nous consommer entièrement. Nous avons, mes frères, grand sujet de craindre, car nous sommes criminels du crime de lèze maiesté divine, ainsy nous sommes les insendiers quy avons mis le feu au sanctuaire et quy, bien loing de l'éteindre par les Eaux d'une sincère repantance, nous l'ambrazons chaque jour par les feux de nos convoitise et la coruption est montée jusque au dernier degré.Le mensonge a pris un si grand empire qu'il semble que la Vérité soit obligée de se cacher. Les

premiers habitans quy furent submergés par les eaux du déluge n'on jamais esté sy débordez que nous ne sommes, et sy Dieu ne nous engloutys pas comme eux, c'est un esfait de sa mizericorde quy nous attand chaque iour. A la repantance nous devons, mes frères, y panser serieuzement, la tempeste s'esleve et l'orage va esclater. L'Aman a obtenu ses ordres pour ravager et destruire Israël s'il luy eust esté possible. Voyez sy vous voudriez vous servir des armes d'Ester. La choze est sérieuse, l'afaire presse. Sy vous voulez rechercher vigoureuzement le toutpuissant, j'oze vous promettre que vous verrez tomber l'orage quy menasse vos testes sur celles de nos ennemys. Il s'agist icy mes freres de se servir des armes d'Israël quy est de faire tous à la fois un jour de jeune et de prière. Crions myzericorde de bon cœur, demandons la paix de Jéruzalem avecq larmes, attachons-nous de toutes nos forces aux pieds de notre dieu et, comme sy nous estions tous des Jacob, ne le quittons point que nous n'ayons receu sa bénédiction. Il est vray qu'il nous est impossible de nous assambler tous à la fois pour prier, mais il sufit que chaqu'un prie dieu en sa maison pourveu que ce soyt le mesme jour quy sera, s'il vous plaist, le neuf et le seize de janvier prochain. Ceux quy ne sorons pas prier devront soupirer, ce seront peut estre ces âmes inocentes quy seront le mieux exaucés. Courage mes frères, aprochons-nous du trone de grâces pour estre aydés en tems convenable. Invoquons Dieu en nostre détresse et il nous en tirera hors et nous l'en glorifirons. Demandons bien et nous serons assurez que nous recevrons. Si la veufve eut justice du Juge inique, devons-nous douter d'être écoutez favorablement du Juste juge ? Comment se pouroit-il faire que celuy quy a donné son propre filz pour nous, nous refuzat son secours en un sy pressant besoing ? Ha, mes frères, sy, jusques à prézant, nous avons estés sy laches de nous apeuyer sur les bras de la cher, quittons cet apuy quy est un rozeau cassé quy perce la main de ceux quy sy apeuyent. Souvenons-nous que les dix lâches quy portèrent le peuple d'israël à la défance furent exterminéz. Nous avons desjà esprouvé par une longue et triste expériance que l'apuy de l'homme est un faible apuy : la protection des Rois d'Angleterre et autre puissance sus quy nous avons souvant conté doivent nous détromper et nous faire recourir au roi des rois quy fait avecq les chozes faibles confondre les fortes. Car il est toujours prêt à délivrer son Eglize et secourir ceux quy le réclame de bon cœur. Travaillons-y, mes frères, de toutte nos forces ; faizons la paix avecq notre dieu et le dieu

de paix abitera avecq nous et nous procurera une paix que tous les esforts de Satan ne soroient troubler. Dieu veille toucher nos cœurs et y verser une abondance de grâce pour supléer à nos faiblesses, Amen.

On pris tous les fidelles entre les mains de quy tombera cet escrit d'ans faire part à tous ceux qu'ilz cognoistrons. Estre zellés pour le service de dieu afin que nous puissions obtenir l'aprobation de sa main, Amen.

Ce naïf et curieux manuscrit n'est pas daté, mais le filigrane du papier vergé, sorti de la Manufacture royale d'Angoulême atteste qu'il est postérieur à l'année 1702. Certains détails m'induisent à croire qu'il date de la fin de 1728 ; si j'ai bien su me servir d'un *Tableau des jours de la semaine pour tout le calendrier grégorien*, publié, il y a quelques années par la *Revue Encyclopédique*, les 9 et 16 janvier 1729 auraient été des dimanches, jours tout indiqués pour être consacrés au jeune et à la prière, comme le demande l'auteur de l'*Exortation*. D'autre part, les années qui suivirent le rigoureux Edit de 1724 furent particulièrement dures pour les malheureux opprimés qui se croyaient toujours à la veille de mesures plus sévères encore. C'est aussi vers le même temps que Duplan et Antoine Court invoquèrent vainement l'intervention des Etats protestants en faveur de leurs coreligionnaires de France ; et cet ensemble de considérations, qui expliquent les deux allusions bibliques aux noirs desseins du favori d'Assuérus et aux cyniques bravades de l'ambassadeur de Sanchérib, nous parait justifier la date de décembre 1728 que nous croyons pouvoir assigner à cet écrit, — entre tous vénérable, — d'un de ceux qui travaillèrent au péril de leur vie à nous donner la liberté de conscience, héros obscurs, connus de Dieu seul, mais qui, *quoique morts, parlent encore !*

EUG. MOUTARDE.

# Mélanges

## BAYLE EST-IL L'AUTEUR DE L'« AVIS AUX RÉFUGIÉS »? (1)

Il y a quelques mois M. Delvolvé, professeur de philosophie à l'École Turgot, soutenait en Sorbonne une thèse sur Pierre-Bayle. La discussion vint à tomber

(1) La Révolution de 1688 survenant trois ans après la Révocation de l'Edit de Nantes, conduisit les réfugiés à remanier leurs théories sur les rapports des rois et des peuples. Le revirement fut brusque. A la veille de la Révocation le ministre Elie Merlat publiait encore un livre sur le pouvoir absolu des souverains : il s'y montrait fidèle à l'enseignement de Calvin et respectueux des décisions de nos vieux Synodes. C'est Jurieu qui le premier soutint les idées nouvelles dans ses *Lettres Pastorales* (XV-XVIII, 1689). Son triple dogme de la liberté naturelle de l'homme, de la souveraineté du peuple, et d'un rapport contractuel entre le peuple et le roi, il l'avait probablement emprunté aux publicistes anglais. Les *Lettres pastorales* eurent un grand succès parmi les réfugiés de Hollande et d'Angleterre. Certains d'entre eux durent songer que la déposition de Louis XIV serait aussi justifiée que celle de Jacques II. Cette effervescence des esprits, cet accès de « républiquanisme » préoccupaient certainement le gouvernement français. Une réponse aux *Lettres* de Jurieu s'imposait. Ce fut l'*Avis aux Réfugiés*, qui était destiné à rappeler les Huguenots exilés à leur loyalisme naguère encore si véhément. Ce petit livre se partage en deux parties, l'une dictée par les événements contemporains, révolte des Vaudois, succès des Français dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'autre faite de discussions sur la nouvelle doctrine politique. La thèse de Jurieu est exposée en ces termes : « Les souverains et les sujets s'obligent réciproquement et par voie de contrat à l'observation de certaines choses, de telle manière que si les souverains viennent à manquer à ce qu'ils avoient promis, les sujets se trouvent par là dégagés de leur serment de fidélité et peuvent s'engager à de nouveaux maîtres, soit que tout le peuple désapprouve le manquement de parole de ces souverains, soit que la plus nombreuse et la plus considérable partie y consente. » (P. 71.) Après avoir reproché aux Réfugiés leur changement subit d'opinion, l'auteur leur demande s'ils ne traitent pas en rebelles les Irlandais fidèles à Jacques II, alors que ceux-ci sont, en fin de compte, libres de choisir leur souverain ; il entre ensuite dans le vif de l'argument. Selon lui, « il faut nécessairement dans toutes les sociétés qu'une ou plusieurs personnes jugent en dernier ressort et sans appel, et avec l'autorité de punir les contrevenans, que telles ou telles choses doivent être faites ; que c'est ceci ou cela qui est la vraie interprétation et la bonne application des lois » ; or, si cha-

sur l'*Avis aux Réfugiés :* sans aucun doute pour le candidat, Pierre Bayle était l'auteur du célèbre pamphlet, l'un des juges, M. Faguet, se montrait sceptique. A la vérité M. Delvolvé, préoccupé surtout de réduire en système les idées philosophiques de Bayle, n'apportait pas de faits nouveaux sur l'authenticité de l'*Avis ;* la question lui paraissait à peu près résolue. Peut-être le moment est-il venu de rassembler les arguments pour et contre, d'en peser la valeur, et sans prétendre à une certitude absolue, au moins d'aboutir à une conclusion vraisemblable.

Voyons d'abord dans quelles conditions le livre a été publié.

La première édition paraît en 1690, elle porte le titre suivant : *Avis important aux Réfugiez sur leur prochain retour en France. Donné pour estrennes à l'un d'eux en* 1690. Par Monsieur C.L.A.A.P.D.P., à Amsterdam. Chez Jacques le Censeur, 1690, in-18, pp. 22, 412, table. Daté à la dernière page : A Paris ce 1er de Janvier 1690.

cun se réserve un droit d'examen sur les actes du pouvoir exécutif et la faculté d'y désobéir, l'existence de la société est à chaque instant mise en péril. L'anarchie, comme le droit à la révolte, découle de la nouvelle doctrine : en droit, la décision de la majorité ne vaut pas pour la minorité, et l'individu convaincu d'avoir contrevenu à l'ordre de la majorité ne peut être justement puni. Enfin les serments de fidélité n'ont aucune valeur, puisque, à chaque instant, au jugement d'un particulier, l'intérêt supérieur du peuple pourra exiger que le serment ne soit pas tenu. La société fondée sur le contrat est une maison bâtie sur le sable qui s'écroule à la première tempête (Pp. 89-120). L'émoi soulevé par la publication de cet écrit anonyme s'explique : c'était une attaque dirigée contre Guillaume III. En critiquant les théories grâce auxquelles les whigs avaient justifié l'avènement du nouveau roi, l'auteur jetait le discrédit sur la Révolution elle-même. Il approuvait les efforts de Louis XIV pour rétablir Jacques II. Il condamnait les Huguenots qui avaient pris les armes contre Louis XIV aux Pays-Bas et en Irlande. L'*Avis* est donc un important document historique. Au siècle dernier on a voulu y voir une apologie de l'ancien régime. Cette interprétation des critiques lui a valu un regain d'actualité.

Rappelons que les derniers travaux sur Bayle sont, outre les articles bien connus de MM. Brunetière et Faguet, Arsène Deschamps, *Genèse du scepticisme érudit chez Bayle*. Liége, 1878, Betz, *Bayle und die Nouvelles de la République des Lettres*. Zurich, 1896 ; A. Cazes, *Pierre Bayle*, Paris 1905 (très médiocre); Delvolvé, *P. Bayle* (thèse de doctorat) Paris, 1906.

Jacques le Censeur est un nom de guerre. Une note de Marchand, éditeur des *Lettres choisies* de Bayle (L. 83) nous apprend que l'*Avis* fut imprimé à la Haye. Cette affirmation n'est appuyée d'aucune preuve. Le biographe de Bayle, Desmaizeaux, dont nous mettons à contribution dans cet article les papiers conservés au Musée britannique. (1) reçut l'assurance que l'imprimeur de l'*Avis* était Moetjens (D. Durand à D. 13. 7. 1717. *Ms.* 4283, f. 180), mais, quelques années plus tôt, Moetjens lui avait déjà répondu qu'il ne savait rien et l'avait renvoyé à Leers, imprimeur ordinaire de Bayle (Moetjens à D. 22. 3. 1709. *Ms.* 4285 f. 148). Dans sa *Vie de Bayle*, Desmaizeaux reproduisit l'affirmation de Marchand. Il est curieux que personne n'ait songé à H. des Bordes d'Amsterdam. Celui-ci imprime d'ordinaire les opuscules de Bayle, tandis que Leers publie les ouvrages plus importants.

Le pamphlet avait paru au commencement de l'année 1690. En mai Basnâge de Beauval insérait dans son journal une lettre de l'auteur de l'*Avis* protestant contre l'impression hollandaise et promettant une édition à Paris. (2)

Cette édition ne devait paraître qu'en 1692. En voici la description : *Avis important aux Refugiez sur leur prochain retour en France, donné pour Etrennes à l'un d'eux en* 1690. *Par* Monsieur C.L.A.A.P.D.P. A Paris, chez la veuve de Gabriel Martin, rue S. Jacques, au Soleil d'Or, MDCXCII. Avec privilège du Roy, in-12.

La pagination du livre est curieuse : les 34 premières pages comprenant « l'Avertissement », « l'Avis au Lec-

(1) *Sloane Mss.* 4281-4289.

(2) Je vous avouerai, Monsieur, que j'ay été surpris de voir mon ouvrage public. Je ne l'avois point confié à mon ami dans ce dessein-là. Sur tout il y a certains endroits que je ne puis approuver. Ce sont ceux où il est parlé de la manière dont on vous a traitez en France. Vous jugez bien que quand je penserois ce qu'il me fait dire, je n'aurois pas eu l'imprudence au milieu de Paris de débiter de pareilles choses. Je vous l'envoyerai peut-être bientôt réimprimée avec les changemens nécessaires (*Hist. Ouv. Sav.* Mai 1690. p. 418.)

teur » et le « Privilège » ne sont pas numérotées. L'ouvrage lui-même commence p. 7, il a donc été tiré antérieurement et l'on a supprimé les six pages d'introduction. Le privilège porte la date du 20 octobre 1690. Comme la propriété d'un livre conférée par le privilège ne durait que dix ans, l'imprimeur avait intérêt à hâter la publication aussitôt le privilège obtenu. Le retard dans la publication de l'*Avis* est expliqué comme suit : l'auteur désirant rester anonyme a cédé son privilège à Martin l'imprimeur, celui-ci étant mort sur ces entrefaites, sa veuve a obtenu un deuxième privilège en date du 19 septembre 1691. L'achevé d'imprimer est du 9 janvier 1692.

Dans les deux éditions, « l'Avertissement » est le même, dans celle de Paris, « l'Avis au Lecteur » suit immédiatement : la lettre, y est-il dit, a été envoyée à l'étranger et imprimée avec des changements « contraires à l'intention de l'auteur » ; il a donc voulu une publication authentique. S'il garde l'anonyme, c'est par délicatesse, il ne veut pas qu'on soupçonne chez lui l'arrière-pensée de flatter la cour et d'en briguer une récompense.

Cependant Basnage avait continué de recevoir les confidences de l'auteur. « On réimprime à Paris, annonçait-il au commencement de 1691, l'*Avis aux Réfugiés*... L'auteur qui s'étoit tenu clos et couvert, à cause de diverses choses qui ne pouvoient qu'irriter M. l'archevêque de Paris et le P. de la Chaise, a trouvé moyen de faire sa paix, en ajoutant ou diminuant ce qui pouvoit leur déplaire. » (Fév. 1691, pp. 279-80). Ceux qui prirent la peine de comparer les deux éditions durent être déçus, elles ne diffèrent que d'une façon insignifiante. Bayle lui-même écrivait à Desmaizeaux le 17 oct. 1702 que la réimpression ne contenait « aucune addition, ni suppression : il n'y a que quelque mot ou quelque phrase de changée. » (*Lettres choisies*, L. 208), (1).

(1) Ce qui prouve combien le travail de révision a été insuffisant c'est que l'édition de 1692 reproduit sans modification le passage : « Nous trou-

Quel accueil le public fit-il à la première édition ? D'après Desmaizeaux (*Vie de Bayle,* I. 260) le pamphlet eût passé inaperçu sans l'intervention de Jurieu. Mais Basnage en avait parlé en ces termes : « la matière qu'il traite, la malignité dont les choses y sont assaisonnées et quelques traits d'esprit qui y sont semez, l'ont fait lire avec empressement. » (Avril 1690, p. 364) (1). On le lut en Angleterre où le Dr Wellwood en rendit compte dans son *Mercurius Reformatus or the New Observator* (22 août 1690. Vol. III nº 7). Nizet, professeur de droit à Maëstricht, y fit la même année une réponse sommaire.

L'intervention de Jurieu date de janvier 1691. C'est en présence de Basnage qu'il paraît pour la première fois avoir accusé Bayle d'être l'auteur de l'*Avis.* Bayle prévenu, nia et offrit de réfuter le pamphlet.

On sait à la suite de quels singuliers événements Jurieu avait été amené à formuler cette accusation. Il existait en Suisse et en Hollande un parti favorable à la paix entre la France et les alliés. La paix ruinait le projet caressé par Jurieu d'une destruction de la monarchie française et d'un retour des huguenots. Elle ruinait aussi, ne l'oublions pas, les projets de Guillaume III, dont Jurieu était une espèce d'agent. C'est même cette situation officieuse qui inspira à Jurieu tant de confiance et tant d'audace. Or Bayle, en aidant à la publication des *Entretiens d'Irène et d'Ariste,* avait prouvé son accord avec le parti de la paix. En l'accusant de haute trahison Jurieu le tenait à merci. Il se hâta de frapper un grand coup en publiant son *Examen d'un libellé intitulé, Avis, etc.* (fin avril 1691).

D'après Basnage, Jurieu voulait seulement que Bayle fût chassé des Provinces-Unies. Bien que suspect à Guillaume III à cause de son amitié pour Paets et presque condamné d'avance, Bayle chercha à se défendre. Il offre

vons que nos controverses sont fort empirées depuis quatre ou cinq ans ( p. 373, éd. 1690 ; p. 322, éd. 1692).

(1) Cf. : Tout le monde sait ici qu'avant ce temps-là (janv. 1691) on ne arloit plus de ce libelle (*Cabale chimérique,* p. 198).

de paraître devant les magistrats de Rotterdam pour être entendu contradictoirement avec son adversaire. Comme une solution tardait, il brusque les choses en réfutant l'*Examen* par sa *Cabale chimérique* (deux éditions en 1691 l'une à Cologne, l'autre à Amsterdam). Les magistrats embarrassés de tout ce scandale, défendent aux deux réfugiés d'écrire à l'avenir sur ce sujet. Aussitôt ceux-ci passent la plume à des amis zélés et le débat continue, âpre et confus.

Jurieu devait triompher. Le 30 octobre 1693, Bayle fut révoqué de ses fonctions de professeur. Notification de la décision lui fut faite le 2 novembre, sa disgrâce était motivée par la publication du livre sur les *Comètes*. Bayle accepta le prétexte, tout misérable qu'il fût, puisque le livre incriminé avait paru treize ans auparavant ; mais il dut savoir que Guillaume III avait pris cette mesure de rigueur à la suite de l'arrestation et du procès d'un magistrat de Dordrecht convaincu d'avoir correspondu avec le résident de France en Suisse ; il se vengea, en effet, en refusant plus tard de dédier son *Dictionnaire* à Shrewsbury, grand seigneur anglais qui était ministre lors de sa révocation ; il trompa enfin les espérances de Jurieu en restant à Rotterdam au lieu de mendier une chaire dans une Université allemande ou de rentrer en grâce auprès de la cour de France.

Cette querelle avait donné un nouveau retentissement à l'*Avis*. Abbadie attaqua le pamphlet dans sa *Défense de la nation britannique*, 1692 ; cependant il fallut attendre jusqu'en 1709 une deuxième édition de Hollande qu'accompagna alors la réfutation de Larrey.

Dès l'apparition du livre on y a soupçonné l'œuvre d'un protestant. Basnage écrit en avril 1690 : « Il faut être et mauvais critique et bien injuste pour y reconnoître certaines plumes du parti protestant qui ne sont point capables de faire un si méchant usage de leur loisir » (*Hist. Ouv. Sav.* p. 365). Mais il est lui-même, on le sent, gêné par cette hypothèse. Il réfute l'auteur avec ménagements, loue son esprit et le tour agréable qu'il

sait donner aux choses. Après quelques hésitations le public finit par attribuer l'*Avis* à Pélisson, Larroque ou Bayle, tous trois protestants au moins d'origine.

Voici les témoignages contemporains qui attribuent l'ouvrage à Pélisson :

Le Dr Wellwood soupçonne Pélisson d'être l'auteur de l'*Avis* dès 1690, mais en 1692 ses soupçons se changent en certitude parce qu'une personne de qualité envoyée depuis aux galères pour cause de religion, lui a écrit qu'à Paris tout le monde voyait en Pélisson l'auteur de l'ouvrage ; un ami de cette personne aurait même interrogé Pélisson et celui-ci, sans avouer positivement, n'aurait pas nié (*Appendix to Mercurius Reformatus,* p. 13).

Huet a toute une théorie : On lui a rapporté qu'on avait vu chez un libraire de Paris le manuscrit de l'*Avis* de l'écriture de Pélisson, Larroque a eu connaissance du manuscrit, Bayle a écrit la préface, « ayant été la sage-femme (de l'*Avis*) il ne me paroit guère moins blamable que s'il en étoit l'auteur. » Huet dira quelque jour à l'oreille de son correspondant la véritable cause de la haine de Jurieu contre Bayle, l'*Avis* n'ayant été qu'un prétexte dans la querelle entre les deux hommes (L. à Desmaizeaux, 26 juin 1711. *Ms.* 4284, f. 105). Huet changera d'avis quelques mois plus tard.

Enfin nous avons le témoignage de La Bastide qui a connu personnellement Pélisson. « Je regardai celui qui avoit eu part à l'édition de ce libelle comme une de ces sages-femmes sans aveu entre les mains desquelles d'autres vont accoucher secrètement de quelque fruit illégitime » (*Dissertation où l'on découvre le véritable auteur de l'Avis aux Réfugiez,* dans la Monnoye [Abbé du Revest] *Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages.* Amst. 1716, p. 199). On remarquera ici la même comparaison que dans la lettre de Huet. Bayle aurait donc reçu de Pélisson le manuscrit et l'aurait fait imprimer. Les preuves que donne La Bastide sont internes, comme disent les critiques. L'auteur parle de Versailles et de Paris

comme s'il y séjournait, il connaît le droit romain, il admire Louis XIV, autant de traits auxquels on reconnaît Pélisson. Des lettres C.L.A.A.P.D.P. qui figurent sur le titre, les trois dernières signifient Paul de Pélisson, les autres ont été ajoutées pour égarer le lecteur.

Avant que Jurieu se fût prononcé, c'était l'opinion commune en Hollande, que Larroque avait écrit l'*Avis* (Bayle à M. Constant, 24, 10, 1690). On savait que Larroque était sorti de France en 1685-6, (1) qu'après un séjour en Hollande et en Angleterre, il était revenu en France en 1690 et qu'il y avait fait profession de catholicisme. Son apostasie et la publication de l'*Avis* coïncidant à peu près, il paraissait tout désigné pour jouer le rôle de traître.

Nous avons vu que Huet en juin 1711 considérait Larroque comme ayant connu l'*Avis* avant sa publication ; au mois d'août il change d'opinion, Larroque est maintenant pour lui l'auteur parce que Hartsœcker a vu Larroque en prison à Paris et a obtenu de lui des aveux (18 août 1711, *Ms.* 4284 f. 118).

En 1732 lors de la publication de la *Vie de Bayle*, Desmaizeaux paraît avoir oublié cette lettre. Il cite en revanche l'opinion de Basnage : « Le manuscrit (de l'*Avis*) avoit été confié à Bayle. Il le fit imprimer, il y ajouta une préface et quelques traits de sa main. M. Hartsœcker m'a confirmé dans ma conjecture, parce qu'il m'a assuré que M. de Larroque, étant prisonnier à Paris, citoit souvent cet ouvrage comme une production qui lui appartenoit. » (II 16-17).

Voyons sur quels arguments les contemporains se fondent pour attribuer l'*Avis* à Bayle.

Les arguments de Jurieu dans son *Examen* sont internes : l'auteur réside en Hollande sans quoi comment connaîtrait-il les libelles qui y circulent ; il est protestant puisqu'il cite les versions protestantes de la Bible

(1) *V. Corresp. inédite*, éd. Gigas.

et qu'il a étudié à fond la théologie protestante ; il a le style et les procédés de raisonnement de Bayle, etc. Personne n'a montré avec plus de force que Jurieu la parenté d'esprit entre Bayle et l'auteur de l'*Avis*.

Voici les autres témoignages dans l'ordre chronologique où ils se produisent :

Dans une lettre à l'abbé Nicaise datée du 1 mai 1691 Le Clerc se range à l'avis de Jurieu (Bibl. Nat. *Ms. Franç*, 9360.)

Pour la Mothe, Bayle est le coupable. Il existe dans les papiers de Desmaizeaux quatre lettres de La Mothe au sujet de l'*Avis*. Il commence par ne pas voir l'intérêt de la question. Il va de soi que Bayle a écrit l'*Avis* (5, 3, 1709. Ms. 4286, f. 74). Le 28 mars 1710, il apprend à Desmaizeaux que les libraires de Lorme et Böhm ont vu une lettre où Bayle annonce à son neveu qu'il vient d'achever l'*Avis* (*id.* f. 104), et, comme tout de même ces recherches ont fini par l'intéresser, il confirme ce témoignage par deux lettres, datées, l'une du 10, l'autre du 24 juin 1710 (*id.* f. 109. f. 111).

Barbeyrac (L. à Desmaizeaux 11. 9. 1716 *Ms.* 4281, f. 32), Turrettini (1) (id. 1. 7. 1717, *Ms.* 4288, f. 192), pensent que Bayle a écrit l'*Avis*.

Enfin nous avons l'opinion de Desmaizeaux. Avant de conclure il chercha à se rendre compte et fit une enquête, mais elle fut insuffisante ; pourquoi n'a-t-il contrôlé ni le témoignage de Huet à propos de Hartsœcker, ni le témoignage de La Mothe à propos des libraires Böhm et de Lorme ? Reproche plus grave, pourquoi n'a-t-il pas utilisé dans son livre toutes les pièces qu'il avait sous la main ? Son réquisitoire — très modéré d'ail-

(1) M. Turrettini n'a jamais douté que Bayle ne fût l'auteur de l'*Avis aux Réfugiez*, sur quoi il ne pouvoit s'empêcher de le blâmer. Il se fondoit sur un mot que lui dit un jour M. de Beauval (Basnage) : Tout ce que je puis vous dire, c'est que, s'il en est l'auteur, il n'est pas à s'en repentir ; et sur ce que M. Bayle lui-même, écrivant à M. Chouet, lui expliquoit le prétendu but de ce livre, en homme qui vouloit donner le change, mais qui se trahissoit en paraissant s'y intéresser trop paternellement. (*Bibl. raisonnée*, XXI, p. 11, 1738).

leurs — contre Bayle rappelle les arguments de Jurieu et de Larrey (*Réponse à l'Avis* Préface), et attribue au libraire Moetjens une opinion que les papiers conservés au Musée britannique infirment. Moetjens aurait répété à plusieurs personnes que Bayle était l'auteur de l'*Avis*. Or il a répondu à Desmaizeaux qu'il n'en savait rien (22, 3, 1709 *Ms.* 4285, f. 148) et Louis le correcteur d'imprimerie aurait écrit à un ami de Desmaizeaux que tout le manuscrit était de la main de Bayle. « Voilà ce que j'ai pu apprendre de plus positif sur ce sujet » (p. 20). Il en savait beaucoup plus long (1).

Si Desmaizeaux n'osait pas conclure, d'autres cherchaient à défendre Bayle.

Marais, avocat au Parlement de Paris, apprend qu'on se propose de réimprimer l'*Avis* avec le *Dictionnaire ;* il écrit à Basnage, exécuteur testamentaire de Bayle, de ne pas permettre une pareille insulte à la mémoire de leur ami commun. Comme Desmaizeaux, Marais a fait une enquête. Il a vu le neveu (en réalité le cousin) de Bayle M. de Bruguière, il a vu « dans vingt lettres qui lui ont esté escrites à lui mesme l'histoire du manuscrit de ce livre et de l'auteur. Après quoi on ne peut jamais croire qu'il (Bayle) l'ait composé » (27, 9, 1709. Bibl. Nat. fonds franç. *Ms.* 25669, f. 165). Voici la réponse de Basnage : « Je suis persuadé qu'il (Bayle) n'avoit pas composé cet ouvrage ; mais qu'un homme qui est présentement à Paris (Larroque, alors employé au Ministère des affaires étrangères ?), lui avoit confié le manuscrit et qu'il l'a fait imprimer. C'est ce détroit où il s'est trouvé, qui embarrasse le procès qu'on lui en a fait ici » (21, 10, 1709, *id.* f. 171).

Après avoir entendu les témoins, écoutons les explications de l'accusé. Ses lettres mentionnent l'*Avis* à plusieurs reprises. La voix publique l'attribue à Lar-

(1) On sent bien qu'il (Desmaizeaux) pencheroit assez à décharger M. Bayle du soupçon d'être l'auteur de l'*Avis*, mais la prévention publique est contre lui et souvent la prévention a plus de force sur les esprits que es preuves. (*Bibl. Raisonnée*, VI, p. 296, 1731).

roque, écrit-il le 24 oct. 1690. L'affaire du projet de paix a surgi : « Jurieu et Mademoiselle sa femme ne parlent dans les compagnies que de la découverte de cette cabale » (18.5. 1691) et plus tard : « pour l'accusation de l'*Avis aux Réfugiés*, ils ne sont pas si bien revenus à la raison » que pour la cabale (8. 10. 1691). Puis c'est la publication de la *Chimère démontrée* et le silence par ordre des magistrats (3. 12. 1691). Avec l'édition de Paris ce sont de nouvelles discussions. Bayle cite lui-même l'*Avis* dans son *Projet de Dictionnaire* (Amst. 1692, p. 110). Quelquefois il cherche à se défendre : « Imputer l'*Avis* à un protestant français établi en Hollande qu'est-ce autre chose que de dire que l'excès des satires et des discours séditieux dont il a les oreilles rabattues tous les jours, lui a fait perdre patience ? Cela ne déshonore-t-il pas les réfugiés ? » (18, 2, 1692). En somme la défense est molle, elle plaide plutôt les circonstances atténuantes. Plus tard Bayle s'emporte contre ceux qui le soupçonnent d'être l'auteur de l'*Avis* (5. 11. 1693), il serait bien aise que la *Dissertation* de La Bastide pût le disculper (17. 10. 1702).

En effet Bayle a toujours nié être l'auteur de l'*Avis*. Bien qu'une certaine dissimulation ne doive pas surprendre de la part d'un homme qui écrit tranquillement : « Vous savez que j'ai déclaré que je n'étois point l'auteur du *Commentaire philosophique*. » (L. à Desmaizeaux 17. 10. 1704), on est tout de même arrêté par l'insistance qu'il met à nier. Il est sans doute timoré, il n'a aucune envie de goûter au martyre, mais il est honnête homme. Il finira bien par avouer qu'il a écrit les *Pensées sur les Comètes*, le *Commentaire philosophique*, pourquoi alors refuser jusqu'au dernier moment de reconnaître la paternité de l'*Avis* ? Outre les arguments qu'il avance dans la *Cabale chimérique*, il aurait pu ajouter que le même homme a pu difficilement écrire l'*Avis* et *la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*. On peut, il est vrai, répondre que les contradictions ne lui font pas peur : après avoir raillé Louis XIV,

il a pu éprouver quelque plaisir à exercer son ironie sur Guillaume III, prouvant par là que l'homme de lettres est au-dessus des grands de ce monde.

Restent les preuves internes. Il est certain qu'on retrouve chez Bayle les principales idées exprimées dans l'*Avis*. Dès 1684, les inconvénients de la démocratie le frappaient. Il trouvait difficile d'admettre cette fiction sur laquelle repose la souveraineté du peuple que la décision de la majorité équivaut à une décision unanime. Si la majorité veut opprimer la minorité, celle-ci en toute justice peut résister : « Nous voilà replongés dans le désordre ». (*Nlles Rép. Lett.* II. 698 ssq). Tout le passage qui est d'ailleurs plein d'une ironie exquise, est à rapprocher de l'*Avis* (pp. 100 ssq. éd. 1690) (1).

Sur la réprobation qu'excitent chez lui les pamphlets contre Louis XIV et Jacques II, deux de ses lettres à l'abbé Nicaise montreront combien il devait approuver l'auteur de l'*Avis* : « La république des lettres est désormais dévoluë en ce païs-ci aux faiseurs de libelles, harangueurs et panégyristes sur les révolutions récentes de l'Europe... Vous êtes plus sages en France, car on s'y tient comme auparavant appliqué à des études plus durables. » (15.6.1689. Bibl. Nat. Ms. franç. 9359). « Je ne saurois trouver mauvais qu'on empesche l'entrée de la plupart de nos meschans libelles, nous y gagnons plus que nous y perdons, car par là on sait moins jusqu'où portent la licence et la brutalité, un tas de meschantes plumes dont notre parti fourmille et qui sont détestées par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens parmi les véritables Réfugiés ». (Janv. 1690. *id.* Cf. *Avis :* Ecrits satyriques, écrits séditieux, pp. 6. ssq., 71 ssq.)

Les preuves externes sont loin d'être aussi fortes. Je ne vois guère de sérieux que le témoignage de Böhm et

(1) En mai 1685 il fait l'éloge de Jacques II et se félicite du loyalisme des protestants anglais et du décret d'Oxford « une chose bien glorieuse. » On sait que ce décret est le Syllabus de l'absolutisme (*Nlles Rép. Lettr.* IV, 554).

de Lorme rapporté par La Mothe. Il est à noter que seul Jurieu accuse Bayle en face. Abbadie « croit avoir (sur celui qui a composé l'*Avis*), quelques lumières dont il fera part au public, si on le juge nécessaire », il ne l'a point fait. Ni Larrey ni Desmaizeaux n'osent conclure. Même le témoignage soigneusement contrôlé de La Mothe est démenti par la lettre de Marais à Basnage. Si Bayle a écrit à son neveu pour lui indiquer le jour où il a achevé l'*Avis*, comment son neveu aurait-il pu affirmer à Marais que Bayle n'était pas l'auteur de l'*Avis ?* A moins que la lettre dont parlent les libraires Böhm et de Lorme ne se rapporte, non à la composition, mais à la préparation du manuscrit pour la presse.

Les preuves externes sont autrement défavorables à Larroque. Le témoignage de Hartsoecker a quelque poids puisqu'il est rapporté par deux personnes : Huet et Basnage. La lettre de Basnage à Marais semble bien accuser Larroque, et il ne faut pas oublier que Basnage comme journaliste avait eu des renseignements sur la publication du pamphlet et même reçu de l'auteur des communications plus ou moins directes.

A ces témoignages nous ajouterons l'opinion de Bayle et un demi-aveu de Larroque lui-même : « Le véritable auteur étant protestant, écrit Bayle dans sa *Cabale chimérique*, ne peut se découvrir publiquement sans commettre en Angleterre ou en Hollande celui à qui il a envoyé son livre, que l'on découvriroit bientôt par les liaisons connuës du vray auteur ; d'où il pourroit arriver par contrecoup que l'auteur de l'*Avis* seroit reconnu à Paris pour le véritable auteur de la Préface ; ce qui le perdroit » (p. 159). Ce qui signifie : Larroque m'a envoyé son manuscrit et m'a chargé de le publier ; il est présentement à Paris où il cherche, même au prix d'une conversion, à rentrer en grâce, il a peur d'échouer si on apprend qu'il a eu des expressions irrévérencieuses pour le roi et sa politique religieuse. D'ailleurs Larroque avait raison d'être circonspect puisque trois ans

plus tard une préface devait le conduire dans les prisons de ce roi si ombrageux.

Voici la lettre significative que vers le même temps Larroque écrivait à Bayle. Nous la connaissons grâce à M. Emile Gigas, de la bibliothèque royale de Copenhague, qui l'a publiée : « On m'a dit qu'il y avoit une nouvelle réponce à l'*Avis important*. Mandez-moi ce que c'est. On m'assure que vous estes aussi de la Conjuration et que vous y voulés répondre. *Et tu fili!* Permettez-moi ce mot de l'Empereur romain. » (Paris, 23.4.1691. *Choix de la corresp. inéd. de Bayle*, p. 439).

Larroque regretta plus tard cette lettre. Quand il fut question de publier la correspondance de Bayle, Larroque passa par d'étranges alarmes. Un certain M. du Puy s'était proposé en 1711 de faire le recueil que M. Gigas nous a donné en 1890. Larroque lui écrivit qu'il ne serait pas bien aise de voir paraître ses lettres et qu'il espérait d'ailleurs que Bayle les avait détruites. (Gigas. *Introd.*) Apparemment il n'avait rien à redouter des indiscrétions posthumes concernant son rôle de continuateur des *Nouvelles de la République des Lettres*. Bayle semble avoir été le dépositaire d'un secret plus grave. En 1711 comme en 1691, Larroque craignait qu'on ne l'accusât d'avoir maltraité dans la préface de l'*Avis* des têtes couronnées.

La conclusion qu'impose l'examen des pièces du procès est la suivante : Larroque a envoyé à Bayle le manuscrit de l'*Avis*, mais Bayle l'a retouché avant de le publier. Il y a dans la Préface, il y a dans le cours de l'ouvrage, des traces évidentes de sa manière. Le rapprochement entre David et Guillaume III, Saül et Jacques II, la citation du Psaume 118 à la fin de la Préface, l'allusion au *Veni creator* à la fin de l'ouvrage, sont dans la meilleure veine de Bayle.

Cette conclusion est vraisemblable, elle n'est pas absolument certaine, il manque beaucoup de lettres dans les papiers de Desmaizeaux, la correspondance de Bayle et de Larroque pour les années 1690-1692 n'est pas parvenue jusqu'à nous, nous n'avons pas non plus les vingt

lettres dont parle Marais ; peut-être ces pièces dorment-elles dans quelque bibliothèque, souhaitons qu'elles soient bientôt retrouvées.

On comprendra mieux à quels sentiments Bayle obéissait dans toute cette affaire quand la correspondance officieuse de Jurieu aura été publiée. En cherchant à défendre Louis XIV ou plutôt le principe monarchique, Bayle se montrait patriote à sa façon. Ce n'est pas seulement l'ami de Paets qui raille Guillaume III, c'est l'admirateur de la monarchie française, irrité de l'acharnement de Guillaume contre elle. Il y a un passage chez l'un de ses adversaires, chez Larrey, qui jette quelque jour sur cet état d'esprit, aujourd'hui si loin de nous. « Je ne crois pas être *mauvais François*, écrit Larrey, ennemi de la Roiauté, partial pour le gouvernement républicain, pour parler comme Pibrac, comme M. de Thou, comme Mézeray, qui aiment autant la Roiauté qu'ils haïssent la tyrannie et le despotisme. » (*Rép. à l'Avis.* Préf.). Pour Bayle, Jurieu et les Réfugiés qui le suivent, sont de *mauvais Français.* Il veut bien qu'on critique Louis XIV, qu'on déplore sa politique religieuse, il ne veut pas qu'on s'allie à ses ennemis, et qu'on cherche à l'humilier. Il est persuadé que le roi a été mal conseillé; le jour viendra où, mieux informé des véritables intérêts de la France, il rétablira l'édit de Nantes. La politique de Jurieu et de son parti retardera ce jour-là, peut-être compromettra irrémédiablement les chances de pacification. Le zèle que Bayle a mis à publier l'*Avis* s'explique par des sentiments honorables. Mais le choix du moment et le ton de certaines pages qu'il a laissé passer, montrent bien qu'il manquait à ce savant trop purement intellectuel des qualités de finesse sentimentale et de tact.

Ch. Bastide.

---

# AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

## Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

*A Paris, le* 27e *octobre* 1685.

L'on espéroit à Rome que le Pape feroit une promotion au commencement de ce mois d'octobre ; mais il n'a pu s'y résoudre. Ce bon Père ne reçoit pas fort bien les nouvelles de toutes les conversions qui se font en France, et a mesme dit qu'on se relevoit d'une erreur pour retomber dans une autre...

Mr. le Procureur général, Mr. de la Reinie et le procureur du Roy au Châtelet sont chargez d'avertir ceux de la Religion des intentions de S. M. Celui-ci a dans son departement les Artisans et le petit peuple, Mr. de la Reinie, les bourgeois et les marchands, et Mr. le procureur général la noblesse et tous les officiers (2). Il a fait venir chez luy ceux du Consistoire (3) et leur

(1) Voy. plus haut p. 435-473.

(2) Malgré cette division des pouvoirs, il y eut des impairs commis que la *Correspondance administrative* nous révèle. On y lit, au 16 décembre, dans une lettre de Seignelay à La Reynie : « Mme la Comtesse de Roye s'est venue plaindre icy que le commissaire du quartier avoit esté chez elle pour demander les noms de ses enfans et de ses domestiques. Et comme les gens de cette qualité méritent une distinction particulière, le Roy veut que vous ordonniez au commissaire de ne rien faire à l'avenir que par des ordres exprez, et de ne pas confondre les personnes de ce rang avec les Bourgeois de Paris, à l'esgard desquels ils ont des ordres à exécuter. » (T. IV, p. 348). — Il y avait déjà eu sans doute quelques difficultés, car on lit dans une lettre du 22 novembre : « J'escris à M. le Lieutenant civil que l'intention de S. M. n'est point qu'il fasse agir les commissaires qui ont desjà commencé de le faire sous vos ordres dans les affaires de la religion, et qu'il doit s'employer seulement à parler aux particuliers avec lesquels sa charge peut luy donner quelque relation pour les porter à se convertir ; ainsi le petit contre temps que cela a causé n'aura point de suitte. » (*Ibid.* p. 347.)

(3) On lit dans la lettre de Seignelay à la Reynie, du 20 octobre : « S. M. est informée de plusieurs endroits que les plus honnestes gens de la R. P. R. seroient en disposition de se convertir si on permettoit à un nombre d'entr'eux de s'assembler pour prendre ensemble une délibération convenable aux intentions de S. M. ; et comme pour parvenir à ce que cette assemblée se puisse faire avec succez, il faut auparavant disposer les esprits de ceux qui la doivent composer, S. M. a ordonné à cet esgard, et elle m'ordonne de vous dire qu'elle désire que vous y apportiez toute vostre application. J'escris la mesme chose à M. Robert, etc. » (*Ibid*, p. 345). Le 22 novembre, le même écrit au même : « S. M. a fort approuvé la proposition

a dit qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils feront, qu'ils ne faisoient plus de corps dans le Roïaume, que toutes les assemblées qu'ils feront seront criminelles, et qu'on ne leur pardonnera pas; que si quelqu'un avoit quelque chose à demander, qu'ils le vinssent trouver et qu'on leur feroit sçavoir la volonté du Roy. Aujourd'hui ou demain les Avocats de la Religion le doivent aller trouver pour luy déclarer qu'ils ont pris la résolution d'obéïr au Roy ; car il leur est défendu de plaider après la St. Martin.

L'on a esté à Orange de la part du Roy pour faire défense de recevoir ceux de la Religion et chasser ceux qui s'y sont retirez. Plusieurs se retirent à Avignon et dans le Comtat où on les reçoit fort librement.

L'Intendant de Lion a envoïé de ses hoquetons à Genève pour leur dire qu'ils n'eûssent plus à recevoir ceux de la Religion, et de luy mettre entre les mains deux gros marchands qui s'y sont retirez. Un s'est sauvé et l'autre a esté r'amené (1).

L'on a trouvé en Normandie, dans des barils d'eau de vie, de grosses sommes d'argent que des gens de la Religion vouloient faire passer en Angleterre.

Par la suppression de l'Edit de Nantes, M. de Ruvigny perd la qualité d'Agent de ceux de la Religion avec 12 à 15 mille livres de rentes (2).

que vous lui avez faite d'assembler trente ou quarante personnes des principaux de la R. disposez à se convertir, afin qu'après que S.M. leur aura fait parler fortement de sa part, on puisse s'en servir et s'asseurer du succès d'une conférence ainsy qu'elle a esté proposée. Il faut donc, s'il vous plaist, que vous travailliez dans cette veue et que vous preniez la peine de m'envoyer les noms et les qualitez des personnes que vous destinez à cet effet. » (*Ibid.* p. 347). Et le 16 décembre : « J'attends avec impatience des nouvelles de l'effet qu'aura produit dans Paris l'assemblée qui fut faite dernièrement chez moi, et je vous prie de me faire sçavoir ce qui est parvenu à votre connoissance. » (*Ibid.* p. 348.)

(1) On lit dans les *Mémoires* de Sourches, au 20 octobre toujours : « On sut quelques jours après, que les magistrats de la ville de Genève, voyant que plusieurs François de la religion prétendue réformée s'étoient venus réfugier dans leur ville et appréhendant d'attirer sur eux la colère du roi, il leur avoit été ordonné de sortir incessamment de leur ville ; qui avoit été exécuté. » (P. 320). Le nouvelliste nous montre la pression exercée par l'Intendant de Lyon.

(2) Sourches écrit : « La dernière déclaration contre les huguenots, rendant inutile l'emploi de député général de la religion prétendue réformée, dont M. de Ruvigny avoit été pourvu par survivance de son père, on lui ôta cet emploi et la pension de 12 mille livres qui y étoit attachée. » (P.320). Nous avons rencontré son nom à propos d'un traité avec l'Angleterre, négocié par ses soins. Cf. au 19 sept. 1685, p. 280.

M. le Chancelier est toûjours fort mal : on désespère qu'il en puisse revenir. Jeudy entre 5 ou 6 heures du soir on luy porta le viatique où M. de Louvois et Mr. l'Archevêque de Reims accompagnèrent le St Sacrement, lesquels parûrent fort affligez. (f° 76 et v°).

*A Paris, le* 31 *octobre* 1685

Il y a des princes d'Alemagne qui font de grandes offres aux Calvinistes qui se voudront retirer dans leurs États. Ils offrent des terres et des avances pour leur établissement.

Le Duc de Noaillés est entré dans les Cévennes où il n'a trouvé qu'obéïssance par tout pour les ordres du Roy. Ils se font catholiques à centaines. Il ne reste plus aucun Religionaire à Chastelleraut ny à Prully qui en estoient tout pleins. Il n'en est resté qu'un à Poictiers, appellé Cottibi, parent du ministre du mesme nom qui se fit catholique il y a quelques années. Il y a chez luy une compagnie de dragons toute entière. Les troupes sont entrées en Normandie pour faire des Catholiques dans cette province ; il y en a à deux lieues de Roüen, qui sont prests d'y entrer si les Religionaires ne changent. Ceux de Dieppe avoient pris la résolution de mettre le feu dans la ville, espérant que dans ce désordre ils se rendroient maistres des vaisseaux du port pour passer en Angleterre. On en a arresté plusieurs.

Le Ministre Claude avoit promis qu'il ne seroit pas le dernier du Roïaume à obéïr aux ordres du Roy, mais quand on l'a fait ressouvenir de sa parole, il a fait comme si il ne s'en fut plus souvenu. Ce fut la véritable cause pourquoi on l'a fait sortir du Roïaume plus précipitamment que les autres (1). Ayant voulu voir Mr de Paris, on a refusé de l'écouter.

Quoyque les frontières soient fort bien gardées pour empêcher les Religionaires de sortir du Roïaume, cela n'a pas empêché qu'une troupe ne se soit assemblée près de Sedan, où ils ont forcé les Gardes l'épée à la main.

M. le Chancelier mourut mardy à 2 heures après-midy, après une maladie de 10 jours, fort regretté de tout le monde. Dès le lundi il pria sa femme et ses enfans de ne le plus voir, parce que cela ne feroit que l'attendrir et l'empêcher de songer à son salut. Il resta entre les mains de son curé, du P. Bourdaloue (2),

(1) Voir plus haut, p. 472.

(2) Pour les autres détails relatifs à la mort du chancelier, signataire de la Révocation, voir mon *Hist. critique de la Prédication de Bourdaloue*, t. II, p. 598.

du P. Mouchy de l'Oratoire et d'un autre ecclésiastique. Il a eû du sentiment jusqu'à la fin (f° 77 et v°).

*A Paris, le 3e Novembre* 1685

Le Pape ne s'est point trouvé à la chapelle qui s'est tenue pour le jour de son assomption (1). Ce n'est pas qu'il fut malade, mais c'est qu'il appréhendoit que cela ne l'incommodast, outre qu'il y a un oiseau de mauvais augure qui vient toutes les nuits à ses fenêtres, ce qui luy donne beaucoup d'inquiétude. Il est mécontent du Roy de Pologne de ce qu'il ne continue plus de demander que l'Évêque de Beauvais (2) ne soit point reçû cardinal à la nomination de Pologne, mais qu'au contraire, il fait instance afin qu'il ait le chapeau à la prémière promotion. Il ne se peut contenter de la manière dont se font les conversions en France, et dit que c'est mettre la main à l'encensoir (f° 78).

On est fort surpris que le prince d'Orange ait chassé tous les Anglois qui estoient auprés de sa femme, jusqu'à sa nourrisse et son ministre. Chacun en parle à sa manière (3).

L'on fait en Hollande de grandes libéralitez aux Protestans qui trouvéront les moyens de s'y retirer et cela se monte à des sommes fort considérables.

Le corps de Mme de Rohan qui estoit à Charenton a esté transporté icy avec son épitaphe. Il doit estre mis dans le cimetière de Saint-Paul où l'on enterre les enfans morts nez. L'on fera à peu prés la mesme chose de celuy du marêchal de Gassion (4).

(1) C'est-à-dire l'anniversaire de son intronisation.

(2) Les négociations pour le chapeau du futur cardinal de Forbin Janson, ancien ambassadeur de Louis XIV près du roi de Pologne, furent en en effet très laborieuses et n'aboutirent point sous ce pontificat.

(3) Cette question reparaîtra fréquemment dans les autres lettres. La princesse Marie aurait donc été, d'après ces diverses nouvelles, d'abord beaucoup plus favorable à son père qu'au Prince d'Orange son mari. Voir au 7 novembre, p. 663.

(4) A propos de cette exhumation, on lit dans la *Correspondance administrative de Louis XIV* cet avis du Mis. de Seignelay à la Reinie : « Le Roi ayant permis à la famille de feu Mme de Rohan de faire transporter incessamment son corps qui est enterré au cimetière de Charenton, S.M. m'ordonne de vous escrire que vous preniez avec M. de Soubize qui est à Paris, toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce transport se fasse sans éclat et sans désordre, auparavant qu'on fasse rien pour la démolition dudit cimetière. » (*Op. cit.* IV, p. 346).

A la suite de cette phrase et dans la même dépêche du 22 octobre, on trouve cette instance qui témoigne des préoccupations du roi sur l'exé-

L'on a commencé de baptiser les enfans de ceux de la Religion dans les paroisses de Paris et les parains et maraines sont catholiques.

Les Dragons sont entrez à Roüen et à Dieppe pour faire commencer le changement de ceux de la Religion, Il n'y a présentement qu'une porte ouverte à Rouen afin d'empêcher ceux de cette Religion de sortir. L'on en a r'amené plusieurs qui estoient sur la frontière, et entr'autres deux carosses tout pleins qui estoient desjà à Mets (f° 78 v°).

*A Paris, le* 7e *Novembre* 1685.

L'on prétend que la princesse d'Orange a des sentimens catholiques et que le Roy son père la veut faire passer en Angleterre et dissoudre le mariage afin de la marier avec un autre prince qui fut catholique, voulant que son successeur soit catholique selon son dessein ; ce qu'ayant sçu le prince d'Orange, il a chassé tous les domestiques anglois.

L'on vouloit envoïer des missionnaires bottez en Bretagne ; mais sur la remontrance qu'a fait le duc de Chaune, gouverneur de cette province, on a changé d'avis, y ayant très peu de ceux de la Religion et estant fort aisé de leur faire entendre raison. Ce Duc mène avec luy l'abbé Fléchier, afin de les persuader par son éloquence et par ses raisons (1). Plusieurs de ceux de la Religion qui

cution de son édit : « Je vous prie instament de me faire sçavoir ponctuellement tout ce qui se sera passé dans la démolition du temple de Charenton. S. M. m'ayant demandé plus de quatre fois aujourd'hui si nous n'avons pas eu de nouvelles de ce qui s'estoit passé lors de l'enregistrement de l'Edit, estant fort attentive à ce qui regarde la suitte de cette affaire. » (*Ibid.*)

A la même date Seignelay écrivait au procureur général : « Je vous supplie de vouloir bien m'informer de ce qui s'est passé ce matin lors de l'enregistrement de l'Edit qui supprime celuy de Nantes ; et quoyque je ne doute pas que vous ne preniez la peine de faire la même chose sur ce se passera demain à Charenton, je vous diray que le Roy m'a paru avoir tant d'envie d'estre informé des moindres particularitez que je crois qu'il sera nécessaire qu'il vous plaise d'envoyer un courrier exprez en cas qu'il se passat quelque chose qui valust la peine d'en informer S. M.. (*Ibid.* p. 363-364).

()1 Après avoir parlé de la Bretagne et de Fléchier que notre nouvelliste ne signalera qu'ensuite, Sourches indique les mouvements de troupes en Normandie : « Quelques temps après, le Roi envoya M. le duc de Chaulnes en Bretagne, apparemment pour travailler comme les autres gouverneurs de Provinces, à la conversion des huguenots qui restoient encore dans la sienne ; et ce gouverneur mena avec lui M. l'abbé Fléchier, aumônier ordinaire de Mme la Dauphine, qui étoit fort capable par son éloquence de persuader ceux qui seroient assez raisonnables pour vouloir écouter les

ont esté pris sur la frontière ont esté r'amenez ici pour estre envoiez aux Galères. Il y a eu deux jeunes gens qui ont présenté des placets, disant que ce n'avoit esté que pour voïager. On leur a répondu en deux mots : Les Galères ou la messe (1).

Ce sont les Cuirassiers qui sont allez à Rouen. Ceux de la Religion avoient fait bonne mine jusqu'à leur arrivée. On n'espéroit pas en venir si facilement à bout ; mais quand ils ont vu que c'estoit tout de bon et qu'on fermoit toutes les portes de la ville à la réserve d'une seule qui estoit bien gardée, et que les billets de logemens ont esté délivrez, ils sont allez en foule se faire inscrire qu'ils se déclaroient Catholiques, et le secrétaire de l'Intendant n'eut pas le loisir de dormir et de manger, et dés le lendemain matin il y en avoit desjà plus de 1.500 qui estoient sur le livre de vie. Le Coadjuteur de Rouen a prié que l'on n'envoïast point les missionnaires à Dieppe, qui dépend de l'Archevêché, et qu'il se promettoit luy seul de les convertir. Il ne faut pas douter que ceux de la religion n'ayent des soldats à Paris. Les plus sages se convertissent de bonne heure.

Les Conseillers de la Cour de la Religion vont estre remboursez de leurs charges non pas sur le pied de ce qu'elles vallent présentement, mais sur le pied de leur prémière création à raison de 15 mille livres.

Le Roy aïant convié le maréchal de Schomber d'avoir conférence avec Mr de Paris, et de prendre tel Ministre qu'il luy plairoit avec luy, ce maréchal nomma Rosimond, ministre de Gien, qui est des plus habiles. Le Roy tira une lettre de sa poche qui portoit que ce ministre estoit converty. (f° 79, v°).

*A Paris, ce* 10e *Novembre* 1685

L'on prétend que la disgrace du marquis d'Halifax, président du conseil privé du Roy d'Angleterre ne vient que parce qu'il a

raisons de part et d'autre ». Au nom de Fléchier, Sourches ajoute cette note : « Il étoit fort honnête homme et fort bon ecclésiastique ; il avoit l'obligation de sa fortune à M. le duc de Montausier, qui avoit de l'honneur à avoir avancé un homme de ce mérite quoique d'une condition peu relevée. Sa Majesté fit marcher aussi en même temps quelques troupes en Normandie pour y travailler à la conversion de ces hérétiques, comme les dragons avoient fait heureusement en diverses provinces de son royaume. Son régiment de cuirassiers entra dans Rouen, et, au bout de quelques jours, de cinq à six cents familles huguenotes qui étoient dans cette ville, à peine en restoit-il quinze qui ne fussent entièrement converties. » (p. 321).

(1) Pas une réflexion du narrateur ne nous laisse entendre un soupçon de désaveu ou même simplement d'étonnement. Ce qui va suivre, par

autant d'aversion pour les Catholiques que pour les Presbytériens (1) et que S. M. B. ne l'a pu resoudre à suivre ses sentimens. (f° 80, v°).

Les Religionnaires de Rouen ont presque tous changé et ceux de Sedan en ont fait de mesme, sans qu'il en soit resté un seul avec plus de trois cent familles des villages circonvoisins.

Le S[r] d'Herval (2), conseiller au Parlement, a aussi changé entre les mains de l'Evêque de Grenoble.

L'on minute de nouvelles Déclarations à l'égard des Religion-

l'espèce de gaieté froide qu'il respire, a quelque chose de plus odieux encore que l'indifférence des premiers récits.

(1) Nous verrons revenir ces questions de la religion établie et des non conformistes en Angleterre. On lit dans les *Mémoires* de Sourches au 12 novembre : « On eut alors la nouvelle que tous les huguenots de Sedan qui composoient la plus grande partie de la ville s'étoient convertis par une solennelle délibération (ce ne fut pas, ajoute en note le grand prévôt, sans le ministère des soldats que l'on mit chez eux) ; et que le roi d'Angleterre avoit résolu de proposer deux choses à son parlement, qu'il avoit assemblé : la première, de ne souffrir, en Angleterre, que la religion catholique et la religion anglicane, et la seconde, de lever les peines qui avoient été ci-devant ordonnées contre les catholiques. Mais on craignoit que ces propositions ne lui attirassent bien des affaires » (p. 329).

(2) Ne faut-il pas lire *Herwarth*, au lieu d'*Herval* que porte le manuscrit ? Voici en effet ce qu'écrit Sourches, au 12 novembre : « Quelques jours après, le Roi ayant fait défense aux conseillers huguenots qui étoient dans les cours souveraines, de reprendre leurs séances après la fête de saint Martin, M. Herwarth, qui étoit un des conseillers huguenots du parlement de Paris, se convertit, et la plupart des autres commencèrent à se faire instruire ; mais le roi chassa les trente Anciens du consistoire de Paris, du nombre desquels fut M. de Beringhen, dont le fils était aussi conseiller du parlement de Paris, et qui fut relégué à Limoges comme tous les autres anciens qui furent relégués en différents endroits du royaume, sans permettre même à leurs femmes et à leurs enfants de les y aller trouver. » (p. 330). Après le nom d'Herwarth, Sourches ajoute cette note : « Second fils de M. Herwarth, conseiller d'Etat, qui étoit en Suisse de nation et qui rendit autrefois un si grand service à la France en prêtant une grosse somme d'argent pour faire subsister l'armée du roi en Allemagne dans un temps où elle auroit péri sans doute, s'il avoit fallu attendre qu'il vînt des lettres de change de la cour, laquelle, pendant ces temps difficiles, étoit bien dénuée de finances. ». Il faut aussi, ce semble, rapprocher notre d'Herval ou Herwarth du diocésain de Bossuet dont il est question en ces termes dans les procès-verbaux des visites pastorales de l'année 1686 : « *Mitry.* M. Dervart, conseiller en la cour, seigneur du lieu, nouvellement converty à la foi catholique, a aussy été confirmé et communié avec beaucoup d'édification de tout le peuple. Mon dit Seigneur est ensuite allé au Bois le Vicomte pour parler à plusieurs nouveaux convertis que M. Dervart y avoit assemblez pour recevoir les instructions de mon dit Seigneur .» (*Revue Bossuet*, 25 octobre 1900, p. 238.)

naires ; entr'autres de déclarer tous les Gentilshommes et leurs postérités roturières s'ils ne changent de Religion. Il y en aura une autre qui expliquera le dernier article de l'Edit contre celuy de Nantes. Il y en a une autre contre les Avocats de la Religion. L'on a expliqué aussi une autre Déclaration du Roy qui deffend de poursuivre pendant 3 ans les nouveaux convertis, pourveu que ce ne soient point des billets ny des lettres de change, qui iront toûjours [leur cours] (1) parce que cela seroit trop préjudiciable au commerce (2).

Le Ministre appellé de Mer, qui non seulement a changé, mais a pris la tonsure, doit prescher le 1er dimanche de l'Avent dans Nôtre-Dame qui est un des 4 sermons que le Theologal de cette Cathédrale doit faire (f° 80 v°).

(*A suivre*) EUGÈNE GRISELLE.

(1) Le manuscrit porte : qui iront toujours *par corps*. Il y a là sans doute une erreur de transcription.

(2) Bien avant cette déclaration, l'abjuration mettait à couvert des prisonniers pour dette comme on voit dans cet avis du 17 avril 1684 envoyé par Seignelay au Procureur général du Parlement de Paris : « Le nommé Jean Meusnier de la R. P. R. qui avoit esté cy devant emprisonné pour dettes à Saint-Martin-des-Champs, s'estant évadé des prisons, a depuis son évasion fait abjuration, et parce que le bailly de Saint-Martin-des-Champs informe contre luy pour raison de bris de prison, que d'ailleurs ses créanciers luy ont donné un délay, et deschargé le geolier et qu'il n'y a plus de partie que le procureur fiscal, S. M. a bien voulu cesser les poursuittes qui sont faites contre luy, et pour cet effet m'ordonne de vous dire que son intention est que vous donniez ordre audit bailly de ne le plus poursuivre... » (*Correspondance administrative de Louis XIV*, t. IV p. 363). Pour les autres déclarations, on lit dans les dépêches du même au même, le 23 novembre 1685. « Pour ce qui est de l'interdiction des conseillers du parlement qui font profession de la R. P. R., vous aurez incessamment l'arrest qui est expédié pour cet effet. Je vous envoyay hier la déclaration pour interdire les advocats. Il faut sans difficulté faire entendre à ceux de la R. P. R. qui paroissent les plus opiniastres, qu'ils ne doivent pas s'attendre de demeurer en repos dans leurs biens tant qu'ils feront profession de leur religion, et que leur demeure dans Paris ne sera pas un azile pour eux, etc. » (*Ibid.* p. 365). Toute cette lettre serait à lire ; elle est la réponse à un *Mémoire*, d'ailleurs publié plus loin, p. 381, intitulé *Mémoire de la Conférence* tenue le 20 novembre 1685 chez le procureur général du Parlement de Paris, où sont proposées diverses mesures discutées ou annoncées ici, comme par exemple : « Nous estimons nécessaire qu'il plaise au Roy oster par une déclaration à ses sujets de la R. P. R. la confiance que leur a donné l'article 12 de l'édit qui a révoqué celuy de Nantes, etc. » (*Ibid.* p. 382).

# SÉANCES DU COMITÉ

## 9 Juillet 1907

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, H. Monod, R. Reuss, J. Viénot et N. Weiss. MM. P. de Félice et G. Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président rend compte de l'assemblée générale et des réunions tenues à cette occasion à Valence, Crest et Die. Il exprime le regret que, dans l'espoir que plusieurs membres du Comité autres que le président, le secrétaire et M. Bonet-Maury pourraient les accompagner, ces diverses réunions aient été retardées ainsi que le constate le procès-verbal. Ce retard nous a obligés à les tenir au plus fort de la saison des vers à soie et elles ont encore été contrariées par le mauvais temps; enfin les collègues sur le concours desquels nous avons cru pouvoir compter ont été obligés au dernier moment de nous refuser leur appui. Le *Bulletin* renfermera un compte-rendu détaillé et complet de tout ce qui a été fait et dit et sera illustré d'un grand nombre de clichés qu'on nous a très gracieusement prêtés dans la région. Le secrétaire communique ensuite deux lettres qu'il vient de recevoir, de MM. Ch. Borgeaud et Th. Dufour, au sujet du monument de la Réformation projeté à Genève pour 1909, et dans lesquelles ils demandent à notre Société d'Histoire de s'y intéresser et d'y intéresser le public.

Le président nous apprend à ce propos que M. le pasteur Lacheret a convoqué pour le 12 juillet une réunion préparatoire sur le même sujet. Une conversation s'engage et aboutit à une première résolution. Comme notre Société a provoqué il y a bien des années la célébration de la Fête de la Réformation et que pour nous remercier de cette initiative et nous aider dans notre œuvre un certain nombre d'Églises nous adressent depuis lors la collecte recueillie à cette occasion — le Comité s'approprie la proposition du président d'engager ces Églises à affecter cette année cette collecte au monument de la Réformation. Notre Société recueillera les dons qu'on voudra bien lui adresser et les transmettra au Comité de Genève. Les grandes lignes d'une circulaire destinée à avertir dès maintenant les pasteurs des Églises réformées, sont ensuite discutées et arrêtées en principe, le président et le secrétaire restant chargés de la rédaction définitive.

**Bibliothèque.**— Elle a reçu de nouvelles copies de M. Mailhet ainsi que des papiers dont M. Fonbrune-Berbinau prépare un inventaire détaillé; — et de Mme la baronne de Neuflize quelques plaquettes parmi lesquelles: *Traité des Trois imposteurs*, A Yverdon, de l'imprimerie du professeur de Félice, 1768. — *Les écueils du Naufrage chrestien découverts par la Sainte-Eglise de Christ à ses bien aymez enfants, affin qu'ils s'en puissent esloigner. Traduit en François de l'Italien de Messire Anthoine de Domini, Evesque de Spalatro en Istrie.* A la Rochelle, par Jean Hébert, 1618. — De M. le pasteur Dizier, de Brignon : *Le trésor des prières sur l'Etat présent de l'Affliction de l'Eglise*, A Roterdam chez Herman Conrad, 1690.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## Deux nouvelles biographies de Calvin.

L'une et l'autre ont paru à la fin de l'année dernière, la première en français, à Paris, la seconde, en anglais, à New-York et à Londres. Elles diffèrent l'une de l'autre, non seulement par la langue, mais à beaucoup d'autres égards.

La française fait partie de la collection de monographies publiées par la maison Hachette sous le titre général, *les grands écrivains français* (1). Elle a été écrite par un homme qui jusque-là n'avait étudié ni Calvin ni la Réforme et ne s'était même spécialement intéressé, ni à la théologie, ni à l'histoire. On peut supposer que c'est précisément pour cette raison qu'il a été désigné au choix des éditeurs lorsque M. Francis de Pressensé qui avait d'abord été chargé de ce travail, dut y renoncer. Il faut leur savoir gré, tout d'abord, d'avoir maintenu Calvin sur la liste des *grands écrivains*. Ils auraient pu, en effet, se dispenser de l'y faire figurer puisqu'il est exclu de leurs éditions classiques des *grands écrivains de la France*, et ne figure pas non plus, comme tel, dans le *Manuel de l'Histoire de la littérature française* de feu M. Brunetière (cf. *Bull.* 1898, 161.).

Après avoir loué leur courage, je les féliciterais volontiers d'avoir eu l'idée de faire présenter Calvin au public français par M. A. Bossert qui, jusque-là n'avait guère été associé avec ce sujet.

(1) *Calvin*, par A. Bossert, un vol. de 224 pages in-16, portrait. Paris Hachette, 1906.

Si cette tâche était échue par exemple à un professeur de théologie, voire à un historien protestant, ou simplement familiarisé avec l'histoire de la Réforme, on aurait pu dire *a priori* qu'elle serait accomplie d'une manière suspecte. M. Aulard, dont chacun connaît la haute impartialité, n'a-t-il pas écrit naguère que l'enseignement de nos professeurs de théologie est *avant tout confessionnel* et que pour traiter convenablement l'histoire des religions, il faut être libre penseur, un homme qui ne croit qu'à sa pensée personnelle et à sa propre liberté étant nécessairement, selon lui, *un non croyant* ! (1)

Lorsqu'on lit le livre de M. A. Bossert, on a bien le sentiment qu'il a « découvert » Calvin et que peu à peu il a été, sinon empoigné, du moins intéressé par ce sujet. Cet intérêt il le fait tout naturellement partager au lecteur qui le suit sans fatigue. Assurément il ne devra pas chercher dans ces 220 pages une étude très approfondie ni un exposé critique des questions souvent difficiles que soulève la vie et surtout l'œuvre du réformateur. Ainsi l'auteur ignore le problème non encore résolu de la conversion de Calvin et ne semble pas se douter de ceux que soulève le procès de Servet ; mais, exempt de parti pris, étranger aux questions théologiques, il raconte purement et simplement les faits tels qu'il se les représente et finalement, rend justice aussi bien au caractère qu'au génie littéraire du réformateur. Nous pourrions discuter telle ou telle assertion, entre autres de sa conclusion sur les *Destinées du Calvinisme* lequel a apporté aux peuples qui l'ont accueilli autre chose que des richesses et des progrès scientifiques et littéraires. Mais nous préférons exprimer l'espoir que ce livre fera étudier et apprécier Calvin mieux qu'il ne l'a été jusqu'ici dans sa patrie.

Le volume anglais, à la fois plus important et très différent (2), a pour auteur M. Williston Walker, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Yale aux Etats-Unis. Il s'est fait connaître, entre autres, par un livre sur la Réformation (3) qui fait partie d'une série de dix consacrés chacun à une époque importante de l'histoire de l'Eglise. Cet ouvrage donne, en 478 pages in-16, un aperçu à la fois très exact et très original de ce mouvement immense et compliqué d'où est sorti le monde moderne. Un professeur

1 Voy. l'*Aurore* du 6 avril 1906.

(2) *John Calvin, the organiser of reformed Protestantism*, 1504-1564, by Williston Walker, G. P. Putnam's Sons, New-York and London, un vol. de 456 p. in-16, index et 20 illustrations hors texte, 1906.

(3) *The Reformation*, by Williston Walker. (*Ten Epochs of Church History*). New-York, Charles Scribner's Sons, un vol. de 478 p. in-16, 1901.

qui a dû rédiger une série de cours sur l'ensemble de l'histoire de l'Eglise, et qui a publié la synthèse de ses recherches sur l'histoire générale de la Réforme, était bien préparé pour comprendre le rôle de Calvin dans cette histoire et lui assigner la place qui lui revient. Et c'est là le premier et principal mérite de cette monographie.

Calvin n'est pas étudié seulement en soi, comme un personnage quelconque qu'on apprend à connaître par ses écrits et par ses actes. Il est avant tout placé dans le milieu d'où il est sorti et représenté dans l'action qu'il exerce sur ce milieu, action qui le modifie et y produit de grands changements. Il est très difficile, pour ne pas dire impossible de se rendre un compte exact de la valeur de cet homme et de son œuvre si l'on n'est pas familiarisé avec le sol religieux et théologique où son esprit a pris racine et a grandi. Et ce n'est qu'en mesurant son influence religieuse et morale qu'on arrive à comprendre les conséquences politiques et sociales de son intervention.

Jugé au point de vue de nos idées et de nos besoins, Calvin paraîtra antipathique à beaucoup de nos contemporains, par la simple raison qu'ils sont incapables de le comprendre. Or, le devoir de l'histoire, c'est précisément d'aider les ignorants à comprendre une époque et un homme déterminé par cette époque et réagissant sur elle par son âme et par sa volonté. Nous croyons que, pour autant que cela était possible aujourd'hui, M. W. Walker a rempli son devoir.

Sa biographie n'est ni un panégyrique, ni un résumé de faits et de dates. C'est une œuvre calme, réfléchie, supposant des lectures très étendues — et en même temps un travail critique. Pour chaque problème qu'il rencontre sur sa route, l'auteur expose la question et donne une solution raisonnée. La dernière partie de cette vie si remplie, celle qui jusqu'ici a été moins minutieusement étudiée est peut-être un peu écourtée au profit des premières années. Mais c'est là une critique toute relative, la période véritablement intéressante de cette vie étant évidemment celle où elle se dessine et arrive peu à peu à son complet développement.

Nous recommandons en toute confiance cette biographie à ceux qui cherchent à s'éclairer *sine ira et studio* —sans parti-pris. Et nous croyons savoir qu'en 1909, les lecteurs qui ne connaissent pas l'anglais, pourront la lire en français.

N. Weiss.

---

## Une histoire des huguenots en Norvège (1559-1572)

Les Scandinaves s'étaient déjà occupés de l'histoire du Protestantisme français; on connaît les savantes études du Danois Sthyr sur les commencements de la Réforme, mais c'est, si je ne me trompe, la première étude d'un Norvégien sur la matière et nous espérons que cela ne sera pas la dernière, car elle est faite d'après les sources et avec méthode.

L'introduction se compose de deux chapitres. Le premier expose la situation de la France dans la première moitié du XVIe siècle. L'auteur caractérise les rapports que le concordat de 1516 avait établis entre l'Eglise romaine et l'Etat par ces mots : « Le roi prend, le clergé paie, le Pape se tait ». En face de la Sorbonne, inféodée aux doctrines rétrogrades, François I dresse le Collège de France, qui deviendra un foyer de libre recherche. — Le chapitre II est consacré aux débuts de la Réforme en France. M. Anderssen met bien en relief le rôle décisif de Lefèvre d'Etaples qui, dès 1512, donc cinq ans avant Luther, posa les principes fondamentaux de la doctrine protestante.

Il oppose le courage intrépide de son disciple Guillaume Farel à la lâcheté de l'évêque Briçonnet, qui abandonna la réforme entreprise à Meaux par peur d'un procès devant le Parlement. Le portrait de Marguerite d'Angoulême, cette providence des humanistes et des protestants persécutés est bien tracé, ainsi que celui de Calvin dont *l'Institution chrétienne* devint la charte de la Réforme française.

Le corps de l'ouvrage se divise en dix chapitres, qui traitent de l'histoire des Huguenots depuis la conspiration d'Amboise jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Les trois premiers sont consacrés à la rivalité des Guises et des Chastillons; l'auteur montre l'irritation causée par le gouvernement occulte des Guises aboutissant à la conjuration d'Amboise, les efforts faits par Michel de l'Hôpital pour apaiser ces discordes naissantes, les Etats généraux d'Orléans et la politique de bascule de Catherine de Médicis.

Dans le IVe, l'auteur narre les sanglants exploits du Triumvirat qui sont comme le prélude de la Saint-Barthélemy. L'amiral de Coligny, stimulé par sa femme héroïque, se décide à tirer l'épée

(1) *De franske huguenotter* par Otto Anderssen, Kristiania, in-8° de 322 p., 1906.

pour défendre les Huguenots massacrés en détail, après quoi suit le récit des trois premières guerres de religion.

Au chapitre VI, M. Andersen raconte l'entrevue de Bayonne et montre Catherine et le duc d'Albe y complotant déjà le meurtre des chefs huguenots. L'ascendant croissant de Coligny sur le jeune roi Charles IX décida la reine-mère, très jalouse de son autorité, à se débarrasser de ce rival détesté.

Dans le chapitre X et dernier l'auteur examine deux questions relatives à la Saint-Barthélemy :

1° Qui a la principale responsabilité du massacre ?

Il répond : C'est Catherine de Médicis ; elle a eu pour complice le duc d'Anjou, les Guise, Tavannes, etc.

2° A-t-il été le résultat d'un plan prémédité ou bien a-t-il été un acte nécessité par les circonstances ?

M. Anderssen répond, qu'il y a eu *préméditation conditionnelle*. En somme, la reine-mère a fait ce coup, en plein accord avec le Saint-Siège, qui l'a d'ailleurs ratifié et y a applaudi.

Il est donc impossible de décharger l'Eglise romaine de la responsabilité de ce crime atroce.

G. Bonet-Maury

---

# CORRESPONDANCE

---

**Le massacre de Vassy. — Paul Ferri et les miracles. — La roche du Prêche.** — Une excellente revue régionale de Nancy, le *Pays Lorrain* recueille avec soin les souvenirs historiques de la province. A ce titre, elle devait un jour rencontrer un événement considérable auquel des princes lorrains, François de Guise et le cardinal son frère prirent une part décisive sinon glorieuse, le *Massacre de Vassy*. M. E. de l'Escale a publié sur ce sujet un article aussi impartial que soigneusement documenté (n° 9 ; 20 sept. 1907), avec une bonne reproduction de la célèbre planche de Tortorel et Perrissin, une vue de la grange historique vers 1840, une estampe représentant un conciliabule entre Catherine de Médicis et les Guise, et une autre sur l'assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré.

Dans le *Bulletin de la Soc. d'Archéologie lorraine* (numéros 8-9, 1907), M. R. Harmand étudie *les miracles de Salival, la légende*

*de saint Livier et la polémique de Ramberviller avec Paul Ferri* (1623-1624). C'est une contribution intéressante à l'histoire de la contre-réformation en Lorraine, et aussi à la biographie du célèbre ministre de Metz dont les manuscrits et la correspondance forment un des fonds les plus importants de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. M. Harmand reconnaît dans les *Remarques d'histoire* que Paul Ferri fit imprimer en 1624 au sujet du culte renouvelé et des miracles problématiques de saint Livier, un modèle d'hagiographie scientifique. Ce pamphlet très rare qu'on a souvent cité, mais que M. Harmand analyse et étudie pour la première fois, est non seulement un spécimen curieux de la polémique religieuse de cette époque, mais un travail d'érudition et de critique historique, où l'auteur, guidé par une méthode très sûre, a facilement raison des fables romanesques imaginées par ses adversaires et des prétendus miracles concertés dans un but de propagande superstitieuse.

La *Société d'Emulation des Vosges* a publié un *Répertoire* utile et bien illustré des paysages, sites pittoresques, et curiosités naturelles de ce département si favorisé à cet égard (t. 83, 2e partie des *Annales*, 1907). On y relève deux mentions qui peuvent intéresser nos lecteurs. A Claudon, canton de Monthureux-sur-Saône, dans la forêt de Martinvelle-Darney, une roche de grès bigarré, à la limite des anciennes frontières de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté, porte le nom de *Roche du Prêche des Huguenots*. Le sommet de cette roche est entaillé de six cavités en forme de sièges. Aux XVIe et XVIIe siècles, une Église réformée dont Drelincourt fut pasteur existait à Passavant, non loin de là, et il est très probable que cette roche a servi de point de ralliement aux huguenots du voisinage. Cette pierre historique est souvent visitée par les baigneurs de la région, et on y a, à plusieurs reprises, célébré le culte évangélique, grâce à l'initiative de l'excellent et regretté colporteur Dugrenier, de Voisey.

Une autre roche, dénommée la *Pierre-Huguenote*, à 4 kil. d'Eloyes, canton de Remiremont, paraît avoir « servi aux cérémonies des cultes anciens », écrit M. Voulot, archéologue vosgien, qui croit « que, après la Réforme, les populations dont l'ignorance assimilait les protestants aux païens, auraient substitué ce nom « de *Pierre-Huguenote* à un autre beaucoup plus ancien ». Cela n'est pas impossible, et correspond à plusieurs dénominations analogues signalées ailleurs.

H. D.

**Eglises réformées d'Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Boulogne-sur-Mer.** — Il existe aux Archives municipales de la commune d'Epense (Marne), 7 petits registres de l'Eglise réformée, particulièrement curieux en ce qu'ils donnent un grand nombre d'actes relatifs à la famille de Louis de Marolles, mort aux galères de Marseille.

N. B. — *Sainte-Menehould* dépendait de l'Eglise d'Epense.

Aux archives du greffe du tribunal civil de Vitry-le-François, on conserve trois registres de l'Eglise réformée d'*Heiltz-le-Maurupt* (Marne), reliés avec les registres des catholiques. L'existence de ces registres était restée inconnue, et je crois qu'ils n'ont jamais été étudiés.

On y trouve un certain nombre d'actes concernant les *Tolain* (ancêtres du feu pasteur de Magdebourg), et les *de L'Estocq* (famille qui est devenue considérable en Allemagne et qui est encore représentée aujourd'hui par plusieurs officiers).

Le petit registre des mariages de l'Eglise réformée de *Nettancourt* (Meuse), pour les quatre ou cinq années qui ont précédé la Révocation, n'avait pas été retrouvé aux Archives municipales par M. le pasteur Dannreuther lorsqu'il publia ses *Notes sur l'Eglise réformée de Nettançourt.* (1886.)

J'ai constaté, en mai 1905, qu'il avait repris sa place dans ce dépôt.

Par contre, on nous informe qu'un registre de baptêmes et mariages de l' " Église réformée du Boullenois " qui, en 1855 et 1860, se trouvait aux archives du greffe du tribunal civil de Boulogne-sur-Mer, a disparu depuis lors.

G. HÉRELLE ET N. W.

---

**L'industrie des toiles peintes et la famille Deluze.** — aL *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er aout 1907 renfermait p. 277, la question suivante : On lit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXVII, 2e période, p. 173 : « Jacques Deluze, natif de la Saintonge, établit au Bied, dans le canton de Neuchâtel en Suisse, en 1689 (1), l'industrie des toiles peintes... Je voudrais savoir de quelle paroisse était Deluze...» La même *Revue* du 1er Octobre 1907, p. 337, publia les réponses suivantes :

« Cette famille Deluze et deux autres encore qui s'y rattachent

(1) Il ne s'établit au Bied, à une heure de Neuchâtel, qu'en 1734.

certainement, était de la paroisse de Montboyer, près Chalais, et descend de Jacques Deluze, fils de Jacques et Marguerite Tartarin, né vers 1660, émigré à la Révocation au val de Rieiz (1), près Neuchâtel, marié lui-même à Marguerite Bourgeois.

« Son fils, Jean-Jacques Deluze, bourgeois et fabricant au Bied, près Neuchâtel, et son petit-fils, Jean-Jacques Deluze, banneret de cette ville, et anobli en 1773 par Frédéric II, introduisirent (2) dans le pays l'industrie des toiles peintes, qui y amena une grande prospérité.

« D'eux descendent : d'une part, Edouard de Luze, mort en 1902, qui a été sous-préfet de Saintes, préfet de l'Yonne et de la Charente ; et, d'autre part, les Messieurs de Luze, grands négociants en vins de Bordeaux. La généalogie de cette branche a été publiée par Pierre Meller dans le *Patriote du Sud-Ouest*, numéros du 11 décembre 1897 et suivants.

« Une autre branche des Deluze, établie à Libourne et à Coutras, a pris aussi son origine à Chalais ; sa filiation est à peu près connue ; elle a produit Pierre Deluze-Létang, notaire à Coutras, député du tiers-état, puis juge de paix, mort en 1800, dont l'arrière-petit-fils est M. de Lanessan, qui a été ministre de la marine.

« Enfin, une dernière branche qui remonte aussi à ceux de Chalais, sans que la soudure en soit non plus bien établie, est celle des Deluze, bourgeois de Montguyon, dont le nom est éteint, mais dont les seuls représentants actuels sont Adhémar Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris, et les Vigen, de Montlieu et de Saint-Vallier.

« Quant aux particularités de cette industrie des toiles peintes à Neuchâtel, on trouverait sans doute quelque chose dans l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle : Le Jean-Jacques Deluze anobli ci-dessus avait épousé en 1747, Marie-Françoise Varney (3), fille d'un conseiller d'Yverdon, où s'est faite une édition de cet ouvrage ; et sa sœur Charlotte mariée à A. Bosset a laissé des mémoires estimés. »

C. VIGEN.

« Les Deluze furent très nombreux dans les environs de Chalais du XVe au XVIIIe siècle.

« Ils eurent leur point de départ au village de Chez-Deluze, dans la paroisse de Sainte-Marie près Chalais, où une famille de

(1) Lisez le *Val de Ruz*.
(2) Après leurs père et grand-père.
(3) La *France protestante*, écrit Warney.

ce nom se fixa dans la seconde moitié du XV^e siècle. Plus tard, on les retrouve disséminés un peu partout dans la région.

« De 1650 à 1722, relevé sur les vieux registres de Chalais, et de Saint-Christophe, dix-huit ménages du nom de Deluze. Tous sont protestants. Un Deluze, du nom de Daniel, figure au consistoire de Chalais comme ancien. Il en fut aussi le scribe de 1666 à 1676.

« Un Jacques Deluze, marié à Saint-Christophe, a sept enfants, dont l'aîné et le plus jeune baptisés au temple, ont le prénom de Jacques. Le premier, né en 1658, pourrait être le Jacques Deluze en question, industriel à Bied en 1689, si son père était ici qualifié tisseur, tixier en toile fine, comme on disait alors. Malheureusement les registres de l'époque ne relatent presque jamais la profession des chefs de famille.

« Plusieurs des familles Deluze durent s'expatrier après 1685, car on trouve fort peu d'abjurations sous ce nom ; et dès 1722, il ne reste plus au pays qu'une famille Deluze, et elle est catholique. » (1).

E. PAPILLAUD.

On voit qu'aucun de ces deux correspondants de la *Revue de Saintonge*, ne cite l'article de la *France protestante*, 2^e éd. V, 216-219, qui renferme sur Jacques Deluze et ses descendants des détails très circonstanciés. D'après cet article, Jacques Deluze aurait été en Hollande où il aurait connu l'industrie des toiles peintes, avant de se rendre en Suisse.

N. W.

**Un nouveau texte concernant Bernard Palissy.** — M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, a découvert dans les minutes du notaire Naudin, de cette ville (aujourd'hui à M^e Marchesseau), le contrat, passé le 3 septembre 1563, entre François Barbot, marchand à La Rochelle et Barthélemy Berton, imprimeur, pour l'impression « d'une œuvre faicte par maistre Bernard Palyssyz, ouvrier de terre, demeurant à Sainctes, començant : *Recepte véritable*, contenant troys parties, l'une nommée *Recepte véritable*, l'autre *Le desseing d'un jardin*, et la tierce *Le desseing d'une ville imprenable*, contenant quatre-vingtz quatorze feuillez escriptz à lectre à la main, finissant par une espistre estant en carme composée par maistre Pierre San-

(1) Il paraît que la famille n'est plus représentée dans le canton de Neuchâtel, mais encore dans le canton de Vaud.

says. Tout lequel œuvre ledict Berthon, sera tenu faire, parfaire et imprimer bien deuement... et en faire jusques au nombre de quinze cents dudict œuvre ; et chascun jour qu'il y sera besongné en rendre quinze cents feuilletz faictz et parfaictz des deux coustez. Et ce, pour et moyennant que pour les peynes... sera tenu ledict Barbot bailler et payer audict Berthon, pour chascun jour qu'il y vacquera et ses gens, la somme de quatre livres sept solz six deniers tournois », payables, la moitié huit jours après le commencement du travail et le reste quand il sera terminé. Il le fut le 4 novembre 1564. — François Barbot fut donc le bailleur de fonds de Palissy auquel il prêta, d'ailleurs, encore de l'argent à Paris, le 4 octobre 1567 (1). (*Recueil de la commission des Arts de la Charente-Inférieure*, 1906, avec une photographie).

---

**Une conséquence inattendue de l'édit de Tolérance.** — M. G. de Grandmaison vient de publier une biographie de Mme Louise de France qui entra au Carmel pour expier les fautes de Louis XV son père. On y lit que « sa mort prématurée eut lieu à la suite d'une crise déterminée par l'émotion que lui causa le fatal édit qui venait d'accorder (24 novembre 1787) aux protestants l'état-civil et le mariage civil. » — Cet édit reconnaît qu'il n'accorde aux protestants que « ce que le droit naturel ne permettait pas de leur refuser. » Comment s'étonner de l'exaspération avec laquelle il fut accueilli dans les milieux cléricaux de 1787 quand, 126 ans plus tard, un écrivain français appelle fatale une mesure qui faisait cesser une iniquité séculaire !

---

**Isabeau Menet.** — *La Société de Sauvetage et de Joute* de Lavoulte-sur-Rhône (Ardèche), dont le Président, maire de Lavoulte, M. Louis Fuzier, est en même temps un bibliophile passionné, a publié à l'occasion de fêtes locales (août 1907), une brochure programme où nous glanons quelques notes sur le protestantisme. Le docteur Francus (pseudonyme de M. Albin Mazon, historien persévérant du Vivarais) retrace en quelques pages l'histoire de la commune de Saint-Georges-les Bains et Saint-Marcel de Crussol. Dépendant en 1596 de l'Église de Soyons, un groupe de Réformés y demeura tenace jusqu'en 1685, où 40 abjurations familiales sont inscrites sur le registre curial. Une délibération de 1713 fait con-

(1) Jourdan *Ephémérides*, 20 nov. 1570.

naître que « le mobilier de la maison d'Antoine Barde fut tout pris par le sieur de Mossane, capitaine major du régiment de la Tourette et ses soldats, à qui le pillage fut donné dans ladite maison, à cause de ce qu'on y avoit presché contre les ordres du Roi. »

Le docteur Francus, qui connaît le livre publié en 1873 à Genève sur *Isabeau Menet, prisonnière à la Tour de Constance*, a retrouvé le nom de la célèbre prisonnière à Saint-Georges-les Bains. Il donne : 1° Son acte de naissance du 8 septembre 1711, enregistré par le curé Montresse dans l'Eglise de Beauchastel (Elisabeth Meinet, fille de François Meinet et de Marie Tourras ; née le 5) ; 2° L'acte de mariage d'Isabeau Menet avec sieur François Fialais du lieu de Saint-Georges, enregistré à Beauchastel le 8 juin 1734 par le curé de Beauchastel, Ribes ; 3° L'acte mortuaire de la malheureuse femme qui, arrêtée le 29 mars 1735, n'était sortie de la Tour de Constance qu'en 1750, après y avoir perdu la raison. Voici l'acte *in extenso* copié par M. Fuzier sur les registres curiaux :

« L'an 1758 et le 3e may a été enterrée hors l'église, décédée de même, Dlle Isabeau Menet, veuve de sieur François Fialais âgée d'environ 45 ans, ainsi que me l'ont attesté Jacques Fialais et sieur Michel-Ange Fialais son fils, signé avec moi ledit Pierre (*sic*) illitéré de ce enquis. Fialez, Navette curé. » Michel-Ange Fialais, le fils d'Isabeau Menet, était né dans les prisons du Pont-Saint-Esprit, où sa mère avait demeuré quelque temps avant d'être conduite à Montpellier. Le registre de Saint-Georges mentionne, le 12 janvier 1760, l'inhumation de Jeanne Tromparent, mariée au Désert avec Michel-Ange Menet (*sic*), lequel devint ainsi veuf à l'âge de 24 ans.

Ch. Bost.

# NÉCROLOGIE

---

### A. Giraud-Browning. — M. E. Strœhlin.

Le 19 octobre dernier mourait à Wandsworth, aux environs de Londres, un descendant de réfugiés français qui se passionnait pour l'histoire des huguenots et contribua beaucoup, de l'autre côté du détroit, à en conserver et perpétuer la mémoire. (1) De petite taille, vif, entreprenant, enthousiaste et généreux, M. Arthur Giraud-Browning était le type du Français devenu Anglais, qui avait emprunté à ses deux patries ce que chacune avait de meilleur. Ingénieur de grand mérite et homme d'affaires très occupé, il consacrait ses loisirs au culte d'un passé auquel il savait et reconnaissait qu'il devait une grande part de ce qu'il était. C'est lui qui provoqua avec quelques amis la fondation, en 1885, et l'organisation de la *Huguenot Society* de Londres qui n'a pas cessé depuis lors de se développer et de rendre, par ses publications, des services de plus en plus appréciés à notre histoire. Il en fut le quatrième président, de 1902 à 1905. En même temps il entourait d'une sollicitude toute maternelle l'admirable hôpital français où sont recueillis les derniers survivants des artisans du Refuge, et enrichissait sans cesse la belle bibliothèque huguenote qui y a été installée.

En 1898 il fut, avec M. E. Belleroche, un des trois ou quatre délégués européens au tricentenaire de l'édit de Nantes, qui fut célébré à New-York, grâce à l'initiative et à la généreuse hospitalité de Mrs James M. Lawton et dont je ne puis évoquer le souvenir sans mélancolie. Depuis lors, en effet, la Société huguenote de New-York a vu mourir son président M. Marquand, ainsi que celui qui le remplaça en 1898, M. F. de Peyster, puis un de ses fondateurs, Henry M. Baird, l'historien américain du protestantisme français; la Société huguenote de Londres a, de son côté, perdu successive-

(1) M. A. G. Browning descendait, par les femmes, de Jean-Elie Giraud, né en 1639 à Vars en Dauphiné, qui exerça le ministère dans les vallées vaudoises du Piémont. Emprisonné en 1686 dans le chateau de Midens près de Montmeillan, il prit part à la Glorieuse rentrée; nommé à La Tour en 1692, il en fut expulsé en 1698, se rendit en Suisse et dans le Wurtemberg où il mourut, comme pasteur de Pinache, le 9 mai 1724. Il avait épousé Suzanne, fille du pasteur-historien Jean Léger. — M. A. Giraud-Browning était né le 16 février 1835.

ment ses deux présidents, sir H.-W. Peek et W.-J.-Ch. Moens, l'historien du Refuge à Norwich, auxquels M. A. Giraud-Browning devait succéder, puis, entre autres, MM. E.-E. Stride, du British Museum, E. Belleroche et enfin A. Giraud-Browning lui-même. Puissent toutes ces places vides être occupées par des hommes de cœur et de conscience animés d'un noble idéal, comme celui dont, avec tous ceux qui l'ont connu, nous regrettons le départ prématuré.

---

C'est aussi avec une douloureuse surprise que nous avons appris le décès, survenu à Genève le 26 octobre, de M. Ernest Strœhlin, l'un des gendres de notre regretté collègue H.-L. Bordier. Élève des Universités de Strasbourg, Heidelberg, Berlin, Iéna, E. Strœhlin avait commencé par faire de la théologie, puis était devenu, à Genève, professeur d'histoire et de littérature étrangère, en dernier lieu, de l'histoire des religions et, en même temps, membre du Consistoire et du Grand Conseil. Collaborateur des revues de théologie de Strasbourg et de Lausanne, de l'Encyclopédie des sciences religieuses, du Journal de Genève, de la France protestante et de la Grande encyclopédie, conférencier doué d'une mémoire exceptionnelle, il publia un grand nombre d'articles, de brochures et de livres parmi lesquels des biographies étendues d'A. Coquerel fils, de Jean Petitot et de Jacques Bordier. Lors d'un séjour prolongé à Paris en 1894, il prit une part des plus assidues à nos séances. Il prêta à l'exposition du cinquantenaire de notre Société quelques-uns des émaux de Petitot qui y furent tant admirés, et tous les amis de notre littérature huguenote lui surent gré d'avoir sauvé de la dispersion la précieuse collection de livres formée par M. A. Gaiffe, dont beaucoup figurèrent aussi dans nos vitrines. « Il a vu venir la mort », dans sa 63e année, dit la *Semaine religieuse de Genève* (1), « non point seulement avec une pleine soumission à la volonté suprême, mais avec une remarquable sérénité puisée dans sa foi inébranlable à la vie éternelle ».

N. W.

(1) Du 2 novembre 1907.

---

*Le Gérant :* FISCHBACHER

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand. 12.07

# TABLES

## 1. TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LVI (ANNÉE 1907)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*


Abbadie, 549.
*Abbeville*, 462 n.
**Abjurations**, 6, 60, 493 ss., 503 ss., 533, 559 ss. — de past., 466, 564.
Abra de Raconis (Marie) 246, 248, 253 — (Ch. Fr. d'), évêq., 246 n.
*Abriès*, 371 ss., 382 ss., 411.
**Académie** royale de peinture et sculpt., 53 ss.
**Académies** prot. — *Die*, 390 ss. — (Entretien de l') 1639, 405 ss. — *Saumur*, 268 n. — (La philosophie à l'), 480 ss.
Acciajuoli, nonce, 85 ss.
Achard, institut., 389. — (Abr. et Ant.), past., 389. — (Louis), réfug., 389. — (Paul), gal., 312.
Admyrauld (Gabr.), 92. — Voy. Amyraut.
Adrets (Baron des) 336 ss., 351, 356 ss. — Lettre à Cath. de Médicis (1562), 352 ss. — (Lettre de Calvin au), 1562, 358.
**Affaire** du Projet (1683), 415, 448 ss.
Agard (Jacob d'), peintre, 60, 69.
Aguetz (Jehan d'), 249, 253.
*Aiguefonde*, 165 n.
*Aigues-Mortes*, 469. — Tour de Constance., 578.
*Aiguille*, 372.
*Aire*, 259 n.
Aix (D'). — Voy. Beauvalet.
*Alais*, 431, 469.
Alary (Anne d'), ép. F. de Bouffard, 40.
Albain (Coulomb), prêtre, 263.
Albanel (Uranie), ép. P. Coutaud de Rochebonne, 446 ss.
Albe (Duc d'), 139, 144, 157.
Albeau (Lanc. d'), past., 335, 333.
Albert (J.), 225 n.
*Albi*, 32, 254.
Albret (Jeanne d'), 467.
Aléandre, nonce, 85.
Alègre (Jean), régent, 159.
*Alençon*, 280, 324.
Alexandre VII, pape, 514 ss., 521.
Alizet (D') — Voy. Fine.
Allard, propos., 397.
*Allemagne*, 6, 269, 271, 404. — (Refuge en), 72, 187, 288, 561, 574.
*Allex*, 441.
Allix, past., 457, 472 n.
Allonneau (P.), 287.
Altmeyer (J.-J.), 224 n..
Alzard, 452.
Amalric (Madel.), ép. A. Suc, 35 n.
Ambach, past., 74.
*Amboise* (Conj. d'), 188, 305. — (Edit d'), 336.
Ambres (D'), 22, 31, 34. — Voy. Voisin.
**Amendes**, 372.
Amerbach (B.) 97, 103, 117 ss., 126.
*Amiens* (Généralité d'), 1728, 263 ss.
Amiot (F.), 490 n., 499 n.
Amont (Olivier), colp., 138.

*Amsterdam*, 187, 517 n.
Amyraut (Moïse), prof., 42 n. — Voy. Admyrauld.
**Anabaptistes,** 225 ss.
Anderssen (Otto), 571.
Andrault (P.), past., 502.
André (Mme Alfr.), 70, 303 n. — (Dan.), 443. — (Gasp.), 330.
Andresson, 261.
*Anduze*, 25, 533.
Angennes (Julie d'), 63 n.
*Angers*, 272.
*Anglen*, 228.
*Angleterre*, 6, 270, 274, 466 ss., 482 ss., 506, 545 n., 562, 565. — (Refuge en), 60, 272, 276. — Prêtres anglais, 243.
Anglure de Bourlemont (Ch. Fr. L. d'), archevêq., 158, 167.
*Angoulême*, 284.
*Angoumois*, 187.
Anguerrand (Olivier), past., 240.
Anjou (André), 10.
Annet (Le P.), 161.
*Annonay*, 328, 375.
*Anvers*, 74 n., 224 n.
*Aouste*, 312, 449, 454.
**Apostats,** 6, 60, 466. — pensionnés (1606-1617), 233 ss.
**Apothicaires,** 301.
Appia (G.), past., 303 n. — (P.), past., 79.
Aquilon, 436 n.
Arago (Et.), 54.
Arande (Mich. d'), 324 ss.
Arbalestier, 432 n.
*Arbois*, 130.
Arbussi (Jos.), past., 159.
Archinard (G.), 443.
*Ardorel*, 47.
Arembergh (Comte d'), 225 n.
Argentré (D'), 402.
Argyll (Comte d'), 469.
Arinthod (D'), cons., 157.
*Arlay*, 151.
Armaingaud (Dr A.), 305 n.
Armand (Dan.), past., 377 ss. — Delille, past., 379.
**Armoiries.** — Bouffard, 18. — *Crest*, 383 (grav.).
Arnaud, de *Crest*, 442 n. — de *La Mothe-Chalançon*, 419. — de *Paris*, 186. — (Mlles), de *Crest*, 362. — (Eug.), past., 362, 364 ss., 425. — (Et.) gal., 393. — (Jacq.), past., 79. — (Pierre), 420.
Arnaudon (Jacq.), 499 n.
Arnauld (J.-Chr.), 8.
*Arnayon*, 416, 419.
Arran, régent d'*Ecosse*, 196, 201.
**Arrêts** du Conseil (1682 ss.), 184 ss. — (1685), 465 ss.
Artaux (Am.), 14.
Artigues (Ch.), prédic., 424.
**Artistes** prot., 53 ss. — Leur expulsion de l'Acad. roy. (1681), 59 ss.
Artuys (Jacq.), past., 490.
*Arvieux*, 371 ss., 378, 382 ss., 411. — Temple, 387.
**Assemb.** du Clergé (1682), 183, 457. — (1685), 271.
**Assemblée** en plein air à *La Couarde* (1860), 497 (grav.).
**Assemblée générale** (52e) de la Soc. (*Valence*, *Crest* et *Die*, 11-13 juin 1907), 289 ss., 474, 567.
**Assemblées** politiq., 282, 303.
**Assemblées** relig. clandestines, 301, 333 ss., 342 ss., 350, 367, 378, 394, 397, 417 ss., 428 ss., 455, 485 ss., 491 n., 495, 530 ss. — (*Dauphiné*, 1563), 312.
Asten (Le Fr.), 156.
Astier (Gabriel), 536 n.
Astorg, 35 n.
Astuge (Godef. d'), sr de Bautian, 41.
Asuel (Josse d'), 151.
Atger (Alb.), 305 n.
*Aubais*, 305 n. — (D'), 423.
Aubigné (Agr. d'), 171 ss.
Aubijoux (Comte d'), 172.
Audry, 90.
Augier, régent, 392. — (B.), 431.
Augonnard, 89.
Aulard (A.), prof., 569.
*Aunis*, 88.
*Aurel*, 454.
Ausson (Marquis d'). — Voy. L. Fr. de Jaucourt. — (Mlle d'), 462 n.
**Autographes.** 306. — (Collection Morrisson), 457.
Autun (J. Ant. d'), past., 79.
*Auxerre*, 51 n.
Auzillon, exempt, 462 n.
**Avertissement** (L') *pastoral* (1682), 187, 457 ss.
Avessens (Durand d'), 169 n. — (J.-J. d'), sr de Saint-Rome, 169.
*Avignon*, 319, 521, 560.
*Avignonet*, 333.
**Avis** (*L'*) *aux Réfugiés*. — Bayle en est-il l'auteur ? 544 ss.
**Avocats** prot., 560.
*Avon*. — Voy. *Bougon*.

*Avranches*, 86, 243.
Aymin (J.), 406.
Ayraut (J.), 432.
Azémar, 50.

Babu (J.), curé, 492 n.
Babynet, not., 241 ss.
Badollet (Jérémie), past., 79.
Badoncré (J.), 239, 246, 251.
*Bagnault*, 499.
*Bagnères-de-Bigorre*, 49 n.
Bagré (Jacq.), 260.
Bagshay (Chr.), prêtre, 242.
Baillet. — Voy. Du Bois.
Baird (Henry M.), prof., 71, 298.
Balan, 399 ss.
Balarand, 51 n.
*Balaruc*, 28.
*Bâle*, 97 ss., 227, 305 n. — « La religion de », 97.
Ballu (C.), 305 n.
Balthazar (Chr.), avoc., 51 ss., 159.
Banc (Arnold), past., 79.
**Bancs** dans les Temples, 47.
**Bannissement** (Sentences de) (*Dole*), 149 ss.
Banos (Théoph. de), past., 75, 79.
**Baptêmes**, 48, 347, 376, 471, 563.
Barberini (Le card.), 504, 511.
Barbery, past., 300.
Barbey (F.), 83 ss, 305 n.
Barbeyer, apoth., 452.
Barbier (Jean), proc., 144, 158. — (Josué), past., 260.
Barbot (Fr.), 576.
*Barcelonne* (Drôme), 435.
Barde (Ant.), 578.
Barillon (De), 186.
Barin, prof., 481.
Barjon, past., 530.
Barnavon (Simon), 419.
Barnesley (A.), ép. P. de Remont, 6.
Baron (J.), institut., 333.
Baronius (Le card), 51.
Baronnat (J.), cons., 329.
Barrau (Is.), médecin, 165. — (Louise de), 174.
Barrefort, 434.
Barri (De). — Voy. Bourcier, Bary.
Barricave (J.), 46.
Barteaul (J.), 142, 155.
Bary (J. de), 75 n., 76. — Voy. Barri.
Basnage de Beauval,. 546 ss.
Bassompierre (De), 77.
*Basson*, 185,
Bastide (Ch.), 305 n., 558.
Bataille, 47.
Baudesson (Jean), 527.
Baudin (Jacq.), 260.
Baudouyn (J.), greffier, 240, 243, 253.
Baussan, 422 n.
Bautian (De). — Voy. d'Astuge.
Bautru, 523.
Baux, past., 48 n., 159 ss., 176.
Bayard, négoc., 90.
Bayle (P.) et l'*Avis aux Réfugiés*, 544 ss.
*Bayonne*, 280.
Bazel, past. — Voy. Gobineaud.
Bazille, past., 369.
Bazin de Bezons, intend., 168.
*Bazoches*, 8 n.
*Béarn*, 186, 246, 248 n., 251, 255. 261, 272, 275, 276 n. — Dragonnades, 272, 529.
Beaton (Le Card. J.), 194, 221.
*Beaucaire*, 21.
*Beauchastel*, 578.
Beauchastel (J. de), doyen, 341 n.
*Beaufort* 367, 410, 417. — (De), 418, 423.
*Beaumont*, 410, 417 n., 420, 435. — (De), 275 n.
*Beaurepaire*, 410.
*Beaurières*, 410, 419.
*Beauvais*, 562.
Beauval (De). — Voy. Beauvallet.
Beauvallet (Edme de), past., 245.
Beauvallon (De). — Voy. Coutaud.
Beauvau (Prince de), 398.
Béda (Noël), 402.
Begon, intend., 539.
Belin (Cl.), cons., 143, 157.
*Bellefontaine*, 141.
Bellerive (De). — Voy. Lescure.
Bellevue (De). — Voy. Fleuriau.
Belloc, 178.
Belmon (De), 540.
Belot, not., 238.
Belvèze. — Voy. Campdomerc.
Bénasou, 38.
Bénet (A.), archiv., 482.
*Benet*, 490.
Bénignus (G.), past., 492 n., 501 ss. — (L.), past., 500, 502.
Benoît (Audry), anabapt., 228. — (Dan.), past., 424. — (Ezéch.), imprim., 189, 392.
Benten (Comte de), 278.
Berbeyer, 330.
Bercin, chan., 109.
Bérenger (Jean), dit Colombe, past., 301, 375 ss.

Beresford (Dr), past., 10, 12.
*Bergerac*, 185, 279.
**Bergère** (*La*) *de Sainct-Denys...*, 71.
Bergeret (J.), past., 502.
Béringhen (De), 275 n., 565 n.
*Berlin*, 8 n., 187.
Bermen (Guill.), past. — Lettre à Colladon (1561), 340 ss.
Bernard (Ant.), 131, 149. — (Sam.), banquier, 460 ss. — (Sam.), peintre, 60, 63 n. 66.
*Berne*, 131, 206, 311, 426, 436.
Bernis (De), gouv., 356.
Bernus (A.), prof., 70.
Bersier (Eug.), past., 302 n., 437. — (Isaac), prédic., 302 n.
Berthelot, contrôl., 383. — (J.), prédic., 496.
Berthet (J.), médecin, 130 n.
Berthon, not., 239. — Voy. Berton.
Bertin (R.-J.-H.), médecin, 482 ss.
Berton (Barth.), imprim., 576. — Voy. Berthon.
Bertrand, 432 n. — (Mlle), 383. — (D.), past., 380, 387.
Bérulle (De), intend., 186 n.
Bervic (Jacq.), 255.
*Berwick*, 198.
*Besançon*, 98 ss., 109, 128, 474.
Besmaus, gouv., 462.
Besombes, 169.
*Besse*, 300, 412.
Béthune (Max. de), duc de Sully, 235.
Beyer (Hartmann), 73.
Bezard (J.), 247.
*Bezaudun*, 429, 450. — Temple, 452.
Bèze (Th. de) (Billet d'invitation aux obsèques de), 56. — (Th. de), nouv. conv., 246, 248, 250, 251, 253, 254, 257, 261.
*Béziers*, 28, 161, 468.
*Bezouduc*. — Voy. *Bezaudun*.
**Bibliothèque** de la Soc., 70, 188, 282, 474, 568. — (Mss. de la), 299 ss.
Bicchio (Le card.), 511.
Bienloin (De). — Voy. Bigeon.
**Biens** des prot. (Confiscations de), 149 ss., 263 ss., 301 ss., 317.
**Biens** du Clergé, 87 ss.
Bigeon (P.), dit de Bienloin, prédic., 540.
Bigot (Le P.), jésuite, 392.
**Bijoux** au Saint-Esprit, 37.
**Billets** d'enterrement, 53 ss.
Billières, 531.
*Bine* (Rivière de), 450.
Binedeau, 519.
Bioule (Comte de). — Voy. Cardaillac.
Bircius (A.), 190 n. — Voy. Bercin.
Bissol, médecin, 26 ss. — (J.), sr de Malacan, 38, 46.
Bize (P.), past., 290 n., 335 n.
Bizot (Le P.), jésuite, 189.
Blache ou La Blache, 415, 448. 452,
Blachière, 77.
Blain de Fontenay, peintre, 61, 69.
Blanc (J.), 380 n. — (Madel.), 372.
Blancart, 430.
Blanchard (J.), past., 482.
Blin de Fontenay. — Voy. Blain.
Blondeau, 98 n.
Blondey (Cl.), clerc, 130 n.
Bluser (André), past., 262.
Bobet (J.), prêtre, 134 n.
*Bockenheim*, 77.
Bœgner, past., 363.
*Boësse*, 496 n.
Bognard (Jacq.), 393 n.
*Bohême* (Elisabeth de), 505.
Bohm, libr., 552.
*Bois-le-Vicomte*, 458 n.
Boisset (De), cons., 154.
Boissevain, 305 n.
Boissy d'Anglas, sénat., 305 n.
Boit, 69.
*Bolbec*, 81, 305 n.
Bomecomenus (J.), imprim., 228.
Bompar, 40 ss.
Bonafous (Claire), ép. J. de Larivoire, 163 n. — (David), past., 159. n., 174. — (Jean), past., 32, 167, 174.
Boncenne (Barth.), 495 n.
**Bond** (Le), 208.
Boné, juge, 159.
Bonencontre (N.), ép. A. de Suc, 35.
Bonenffant (J.), 262.
Bonet-Maury (G.), prof., 69, 70, 92 ss., 281, 282, 291 ss., 363, 387, 474, 567, 572.
Bonnaudet, 502.
Bonne (Fr. de), coseign. de Vercors, 446 n. — de Lesdiguières, connét., 293, 371, 446 n.
Bonnet (J.), 375. — (L.), past., 79.
Bonnin, 90.
Bonsang, 431.
Bonsing, 422.
Bonvalot (Fr.), 99, 109, 128.
Bonzy (Le card. de), 250, 254, 469.
*Bordeaux*, 184 ss., 240 ss., 256, 261, 278 n., 279, 305 n., 469, 575. — Temple, 270.

Bordes (Le P. Ch.), 462 n.
Borel (P.), 173.
Borgeaud (Ch.), prof., 567.
Bornius (H.), 504 n.
Bornyn (F. de), 358 n.
Boromée (Le card.), 153.
Bory (L.), 157. — (S.), 158.
Bosquet (G.), 475.
Bossault (J.), 247.
Bosse (Abr.), peintre, 68, 475.
Bossert (A.), 70, 303 n., 568 ss.
Bosset (A.), 575.
Bossuet (B.), évêq., 183 n., 278, 473, 565 n. — (Une lettre de), 1682, 457 ss. — (Conf. avec J. Claude), 457 n.
Bost (Ch.), past., 536, 578.
Bostaquet (De). — Voy. Dumont.
Bouchouli, 435.
Bouchu, intend., 301.
Boudes, past., 159 n., 164, 167.
Boudra (Guy), 341 n.
Boudrat (Ant.), 440.
Bouffard, 502. — (Comtesse de), 17. — (François de), s<sup>r</sup> de Lagarrigue, 33, 40, 162. — (Henri de), avoc., 32, 37, 42. — (Honorée de), ép. Jacq. de Ligonier, 36. 47. — (Isab. de), ép, J. Roux, 36. — (Jean de), s<sup>r</sup> de Lagrange, 18 ss., 172. — Ses armes, 18. — Sa devise, 17 n. — (Jean-Louis de), 46. — (Jeannette de), ép. Fr. de Bouffard, 40. — (Marg. de), 33. — (Paule de), ép. P. Lafage, 48 n. — (Pauline de), 47. — (Pierre), not., 36, 178. — (Sam. de), s<sup>r</sup> de Lagarrigue, 18 ss., 160, 178. — Lagarrigue (Alex. de), 50. — (François de), s<sup>r</sup> de Montbel, 170 n. — Madiane (Le *Livre de raison* de Jean de), 17 ss., 158 ss.
Boufflers (Marquis de), 276 n., 466, 468 n.
*Bougon-Avon*, 499.
Bougraint (J. de), 257.
Bouhereau, recteur, 269 n.
Bouillan. — Voy. Le Roy.
Bouju, s<sup>r</sup> du Breuil, 461.
Boullanger (J.), 257.
Boullon (De). — Voy. Le Roy.
*Boulogne-s-Mer*, 305 n., 574.
Bourbon (Nic.), régent, 247, 252, 256, 260.
Bourbon (Ant. de), roi de Navarre, 345 ss. — (Armand de), pr. de Conti, gouv., 50. — (Henri de), prince de Condé, 31. — (Louis de), comte de Soissons, lieut. gén. 407. — (Louis de), prince de Condé, 350, 356, 359.
Bourchenin (Dan.), past., 481.
Bourcier (Herc.), s<sup>r</sup> de Barri, 33 ss.
Bourdaloue (Le P.), 561.
*Bourdeaux*, 240, 256, 411, 433, 450. — (Camp de), 415, 449 ss. — (Combat de), 1683, 450 ss. — Temple, 452.
Bourdon (Séb.), peintre, 58, 63, 64.
*Bourg-lès-Valence*, 293.
Bourgeois, 10. — not., 241 ss. — (Marg.), ép. Jacq. Deluze, 575.
Bourgeon, 10.
*Bourges*, 260 n., 284, 324.
Bourgogne-Falais (Jacq. de), 227 n.
Bourguignon (P.-O.), past., 502.
Bourjac (F.), sénéchal, 331, 335.
Bourlemont. — Voy. d'Anglure.
Bournazel. — Voy. Du Buisson.
*Bourniquet*. — Voy. *Bruniquel*.
Bourrely, 420.
Bourrilly (V.-L.), 85 ss.
Bouryt, 330.
Boussey (A.), 100 n.
Boutechoux, cons., 154.
Bouteroue (D.), past., 392 n., 409.
Boutillier, sergent, 409.
Bouvier, prédic., 311 ss. — (Aug.), prof., 12 n. — (Barth.), past., 12.
Bouyneau (Barth.), 488 n.
Bouzonnier, 407.
Boy (Philib.), 157.
Boyer (D.), 420. — (Louise de), 532.
*Brabant*, 228.
Braglet (J.), past., 79.
Brais (Sam. de), past., 482.
*Brandebourg*, 7, 311.
Brard, 502.
*Brassac*, 160 n.
Brelez (Maur.), 258.
Brès (Alexandrine), 430. — (Jacq.), imprim., 189.
*Breslau*, 475.
Bressieux (De), 290 n.
*Bretagne*, 563.
Bretin, imprim., 172.
Breuil (Du). — Voy. Bouju.
Breul (Adam), past., 79.
Brévillier, 77.
Brevint (Dan.), 474.
*Briançon*, 44, 372 ss., 379.
*Briatexte*, 19.
Bricou (Th.), 502.
Bridel (Colonel), 10.

*Brie* (Saintonge), 537.
Brignac (De), 166. — (Voy. Rosel.
Brion (Et. de), 250, 254.
Briotte (Ph.), apoth., 6.
**Bris** des Images, 343 n., 358.
Brisard (Abbé), 358 n.
Brisart (Th.), prêtre anglais, 243.
Brissac (J. de), s^r des Loges, 480.
Brisson (Fr.), 243, 256.
Brockhaus, 189.
Brousson (Cl.), past., 433, 448. — (Dan.), 309.
Brovn (Gilb.), 247, 252.
Brugnard (Ant.), prof., 111 n.
Bruguière (De), 553.
Brun (P.), 440. Brun-Durand, 316 ss.
Brunet (G.), 371. — (L.), past., 502.
Brunetière (F.), 190.
Brunier (J.-A.), past., 79.
*Bruniquel*, 279.
*Brunissard*, 378 ss.
Brunner (Salom.), past., 10.
Brüschweiler (P.), past., 5 ss., 15.
Brusla. — Voy. Colombier.
Bruslé (P.), past., 335.
*Bruxelles*, 472.
Bucer (M.), 112 n., 229 ss., 285.
Buchanan, 220.
Buisson (A.), 409. — (F.), 303 n. — (Jacq. de), présid., 117 n.
Buitinus, 145 n.
**Bulletin** (Table gén. du), 297.
Bullinger (H.), past., 200.
Bullion (De), cons., 56 n.
Burckhardt-Biedermann, 117 n., 227 n.
Bure (De), 224 n. — (Idelette de), 222 ss. (Portrait d'). 222 (grav. hors texte). — (Lambert de), 227. — (Rob. de), 227 n.
Burgersdyck (Fr. van), prof., 480.
Burges (Ch.), 247, 252.
Bussi (Quentin,) 134 n.
Bussières-Villarnoul (De). — Voy. Jaucourt.

Cabanès (D^r), 305 n.
Cabantous (P.-D.), past., 502.
**Cadavres** (Outrages aux), 417, 526 ss.
Cadoine (Baron de), 520.
*Caen*, 279. — Temple, 268, 270.
Caffod, 116.
« **Cahegneur** » (Le mot), 22.
Caillot (Fr.), 261.
Calas (Jean), 190.
Callot-Texier (Mme), 92.
Calmels, 162, 167.
Calvet, 160.
Calvin (Jean), 70 ss., 109 n., 128 n., 200, 227, 307, 438 n. — (Conversion de), 282 ss. — Lettre au baron des Adrets (1562), 358 ss. — (Lettre de l'Egl. de *Valence* à), 1561, 344. — (Maison de) à *Orléans*, 282, 306. — (Monument de) à *Genève*, 313. — (Un concours à propos de), 191. — (La vie future d'après), 475 ss. — (Un portrait de la femme de), 222 ss. — ( Deux nouvelles biographies de), 568 ss.
Cambis (Marthe de), ép. J. Savois, 44.
Cambous (De). — Voy. Gautran.
*Cambridge*, 219.
Caminade (J.-Gaubert), présid., 173 n., 177.
**Camisards**, 434 n.
Cammingha (Haye von), 110.
**Camp** (Le) *de l'Eternel*, 415, 449 ss.
Campan (De), 24.
Campans (De). — Voy. Rosel.
Campdomerc (Eléaz.), médecin, 164 ss. — (J. de), past., 165 n., — (P.), past., 165 n.
Camu (Désiré), subst., 151.
*Cannes*, 305 n.
Cannius (N.), 99 n.
*Canterbury*, 218.
Capet (Ange), s^r du Luat, 263.
Capino da Capo, 85.
Capiton, 229, 326.
Cappel (L.), prof., 269 n.
*Caraman*, 165.
Carbonnières, juge, 173.
Cardaillac (Ant. de), 31 n. — (Jean XI de), abbé de Gaix, 47. — (Louis de), comte de Bioule, 31 n. 33, 34 n., 48, 162.
Carlowitz (Chr. von), 110.
Carlyle, 190.
Carmel (Gasp.,) 307.
Caroli (P.), 228.
Caron (Jacq.), past., 79.
Carondelet (Ferry), archid., 99, 109.
*Carpentras*, 504.
Casau (J. de), 260. — Voy. Casaux.
Casaubon (Anne), 248, 249, 253. — (Jean), 234, 245, 251, 255, 260.
Casaux (Jean de), 260 n. — (Jacq. de), past., 260 n.
Casenove (J. de), 256. — (Théoph. de), 248, 253 ss., 259.
*Cassel*, 70, 288.
Castelfranc (Mlles de), 311.
Castellion (Séb.), 74 n., 118 n., 126.

*Castelnaudary*, 27.
Castille (Fr. de), recev. gén., 236.
*Castres*, 18 ss., 38, 41 n., 43 n., 158 n., 254, 259 n., 305 n., 466 ss. — Chambre de l'Edit, 22, 35, 177, — Temple, 40. — Notice historiq., 171 ss.
Catarade, 532.
Catel (Fr.), cons., 37 n.
Catherine II, imp. de *Russie*, 190.
Cau (P. de), past., 254, 259.
Caubec (De), capit., 494.
Caucalières (Baron de), 159.
Caulet, présid., 158 n., 177.
*Caussade*, 49 n., 159 ss., 279, 475.
Causse (A.), past., 289 ss.
*Causseron*, 432. — Voy. *Lauzeron*.
Causset (J. de), 257. — Voy. Du Causset.
*Caux* (Prot. dans le pays de), 80 ss.
**Cavaliers** (Mémoire de fournitures pour quatre), 1677, 413 ss.
Cavier (Benj.-A.), 258.
Cazenave (Théoph.) — Voy. Casenove.
Cecil (Jean), 247. — (W.), 218.
Céré (David), 532.
Cervat (Et.), prêtre, 134 n.
Cessac (Marquis de), 523.
Chabert, not., 18.
Chabot (Jacq.), s^r de Montlieu, 249 ss., 261. — (Jeanne), ép. Benj. Chauffepied, 490 n.
Chabrier, past., 452. — (Moïse), 452.
Chabrières, 362, 430 n.
Chailane (De), 419.
Chaillot, cons., 154.
*Chalais*, 575.
*Chalançon*, 419.
Chalguet (J.-P.), 262.
Chalon, princes d'*Orange*, 108.
*Chalons-s-M.*, 165.
Chambert, apoth., 452.
Chambon, propos., 397. — (Alex.), gal., 397.
**Chambres** mi-partie, 272.
Chameau (A.), 494. n. — (J.), 492 n.
Chamier, 416. — (Dan,) past., 236.
Chamilly (*Lettres* du maréch. de), 1705, 538 ss.
*Champagne* (Temples de), 274.
*Champcella*, 382 n.
Champenay (A.), prêtre, 243, 247.
*Champigny-s-Veude*, 342 n.
Champrond, past. — Voy. Reboul.
*Champsaur*, 302 n.
Champuys (A.), 247.
**Chanaan** (*Le Langage de*), 287.
Chandon (J.-Fr.), past., 79. — (P.), past., 79.
**Chanson** sur Mich. d'Arande, 325.
**Chants** dans les airs (1686), 529 ss.
Chapeauville, 227 n.
Chapel, prédic., 496.
Chappoton, vic., 330.
Chappuis, cons., 154. — (J.), 329.
Chapron, 90 ss.
*Charente-Inf.* (Biens du Clergé dans la), 87 ss.
*Charenton*, 458, 467, 559. — Cimetière, 562. — Temple, 471 ss., 563 n.
Charlais (J.), 414. — (Madel.) ép. Fr. Tardif, 414.
Charles (François), dit Montauban, 528. — (Paul), past., 33.
Charles I^er d'*Angl.*, 506.
Charles II d'*Angl.*, 184, 473.
Charles IX, 350 ss. — (Lettre de l'évêq. J. de Monluc à), 1568, 360 n.
Charles-Quint. Lettre au parlem. de *Dôle* (1543), 150.
Charmel (*Lettre* de Louvois à l'intend. de), 1686, 527 ss.
Charmes. — Voy. Comiers.
*Charpey*, 367.
*Charron* (Abbaye de), 88.
Charruyer, 90 ss.
Chastand (G.), past., 189, 303 n.
*Chastel-Arnaud*, 454.
Chastelroillaud (De), cons., 157.
*Châteaudouble*, 410, 425 n., 435, 448. — (Camp de), 415, 449 ss.
Châteauneuf, past. — Voy. Abr. Chiron.
*Château-Queyras*, 371 ss.
Chatelan, 312.
*Châtellerault*, 561.
Châtillon (Gasp. de Coligny, s^r de), amiral, 70. — (Médaillon de), 474. — (Maréch. de), 19 ss. — (Mme de), 1623, 268 n.
*Châtillon-en-Diois*, 312, 410.
*Châtillon-s-Loing*, 268 n.
Chaudon, agent du Clergé, 237.
Chauffepied (Benj. de), past., 490 ss.
Chaulnes (Duc de), 563.
*Chaumont* [*Chiomonte*], 411.
Chauvet (Is.), ép. B. Coutaud, 440.
*Châville*, 473 n.
Chebrou, subdéb., 496.
Cheneilles (De), cons., 51 n.
Chenevix (P. de), cons., 526.

Chenot (A.), past., 305 n.
Chéreau (D^r), 98 ss.
Chéron (Elisab.-Sophie), 69.
Chesne (Moïse de), 260.
Chevalier (J.), chan., 292 n., 299 n., 317 ss.
*Chez-Deluze*, 575.
Chiesse (Jeanne), 431.
Chifflet (Le P. Fr.), 140 n., 154.
Chigi (Le Card. Fabio). — Voy. Alexandre VII.
*Chiomonte*, 411.
*Chira* (*Le Grand*), 420 n.
*Chirens*, 328.
Chiron (Abr.), past., 301, 375. — (Et.), 376.
Cholerus (J.), 106 n.
*Chomons* (*Chiomonte*), 411.
Choquillot, not., 239.
Chouet (J.-Rob.), prof., 480 n.
Choupes (De), 48.
Christine de *Suède*, 183 n.
**Chronique** des événements relatifs au Prot. de 1682 à 1687, 465 ss.
**Chronique litt.**, 189, 282 ss., 475 ss.
Chuppin, cons., 154.
Cibo (Maria), 132 n.
Cicille (J.), prêtre, 242.
Cighez (Aph. de), 252.
**Cimetières**, prot. — 347 ss., 374 n. 379 n, 471, 489, 528, 562. — *Paris*, 467.
*Cimoer* (?), 243.
Cionac (De). — Voy. Sionac.
**Claie** (Suppl. de la), 417, 465, 526 ss.
Clairan, 421.
Clamageran (Mme), 71, 188, 299.
Claparède (Th.), 305 n.
Clarenx (Rach. de), ép. Eléaz. Campdomerc, 165 n.
Claude (J.), past., 472, 561. — Conf. avec Bossuet, 457 n.
Claudin (A.), 70.
*Claudon*, 573.
*Clavans*, 300.
Clavayson (De), 290 n.
*Clelles*, 412.
Clément VII (*Nonciatures* de), 85 ss. 398 ss.
Clerc, présid., 141 n.
**Clergé** (Assemb. du), 1682, 183, 457. — (Assemb. du), 1685, 271. — (Biens du) [*Charente-Inf.*], 87 ss. — (Pensionnés du), 1606-1617, 233 ss.
Clermont (Comte de), 34. — (Ant. de), lieut.-gén., 340. — (Archange de), 330 n. — (Gabr. de), évêq., 340. — Tonnerre (Marquise de), 379.
*Cliousclat*, 421.
**Cloche** (Gentilshommes de la), 465.
**Clochers** (*Castres*), 40.
*Clos-Rond* (Le), 432 n.
Clouzot, 286. — (Louise), 488 n.
Coct (Ennemond de), 319, 401 ss.
Coeffeteau (Nic.), 246, 251, 255. 258, 260, 262.
*Cognac*, 278 n. — (Ligue de), 86.
Coignée (Jacq.), avoc., 241.
Coigners (Marquis de), 275.
Colard, cons., 154.
Colbert, 524. — Lettre au peintre Le Brun (1681), 60. — de Croissy, 486 n.
Colin (A.), 303 n. — (H.), v.-présid., 131, 142, 154. — (Jér. et L.), 116.
Colladon (Lettre de G. Bermen à), 1561, 340 ss.
**Colléges** prot. — *Orange*, 503 ss.
*Collet-de-Dèze*, 530.
Colomb (Jacq.), 258.
Colombe, prédic. — Voy. Bérenger.
Colombier (Françoise), dite Brusla, 329. — de la Conche (Fr.), avoc., 452.
Colon (Zach.), 257,
Colvil (J.), 246, 252.
Combe (De), carme, 334.
Combes (Dan. de), 256.
*Combovin*, 432, 452.
Comiers (J. de), dit Charmes, 329.
**Communion** (Coupes de), 7.
*Comps*, 449.
Conac (Sam.), 257.
**Concours** (Un) à propos de Calvin, 191.
Condany (Is.), 256.
Condé (Prince de). — Voy. Bourbon (Louis et Henri de).
*Condé-s-Noireau*, 481.
*Condorcet*, 410.
**Confiscations**, 149, 263, 301, 317.
Conod (Louis), 134 n., 151 ss.
Conrad (H.), 568.
Conrart (V.), 523.
*Conserans*, 254. — (Evêq. du), 1668, 174. — Voy. Marmiesse.
**Consistoires** (Registres de), 70.
Constable (Arch.), 219. — (H.), 246, 251.
Constantin (Oudot), colp., 135. — (P.), 262.
**Consulats**, 48.

Contesse, not., 240.
Conti (J.-Nic.), vice-légat, 507 n. — (Prince de). — Voy. Arm. de Bourbon.
**Controverse** ecclésiastiq., 392.
Copley-Christie, 119 n.
Corberon (Nic. de), proc. gén., *Lettre* à Louvois (1687), 528 ss.
*Cordéac*, 446 n.
Cordier (Math.), 71.
*Cormoret*, 398.
Corné (De), 41.
Corneille (J.), past., 243, 245, 251, 261.
Cornelli, past., 243 n.
Cornille, 248, 253.
Cornusson (Abbé de), 176.
*Corps*, 411.
**Correspondance**, 92 ss., 191 ss., 286 ss., 482, 572.
Correvon (Ch.), past., 80.
Cosnac (Dan. de), évêq., 273, 449 ss. — (Gabr. de), évêq., 341 n.
Cossart, 245.
Coteau. — Voy. Coutaud.
Cottiby, 561. — Past., 287, 561.
Cotton (Le P.), 235, 578.
*Coucher* (?) (Rouergue), 261 n.
Cougnac (Jacq. de), past., 490.
Coulon (P.), 256.
**Coupes** de communion (*Moscou*), 7.
*Courbevoie*, 305 n.
Courcelles, 517 ss.
*Courçon*, 90.
Courdier (P.), 414. — (Séb.), 414.
Courinus (G.), 100 n. — Voy. Cousin.
Cournier (J.), 130 n.
Court (A.), 387, 398, 434 n. — de Gébelin, 379.
*Courthezon*, 410.
Cousin (Artaude), 121. — (Gilbert), 97 ss., 152 ss. — (Procès de), 154 ss. — (Portrait de), 129 (grav.). — et Erasme, 136-137 (grav.) — (Hugues), 145. — (Simon), 145 n.
Coutaud (Barth.), 440. — (Bertr.), s[r] de Rochebonne, 445 ss. — (Isab.), ép. R. Mazel, 441. — (Jean), 440 ss. — (Jean), capit., 441 ss. — (Pierre), 441 ss. — de Beauvallon, 416, 440 ss. — (Charles), 446 ss. — de Rochebonne, 416, 421, 440 ss. — (Paul), 446 ss., 453 ss. — (Mme), 455 ss.
*Coutras*, 575.
**Coutume** (Une) de *Friedrichsdorf*, 288.
**Couvents**, 7, 353, 368 ss., 372 ss., 417 ss., 459 ss.
Couvreur (J.), 258.
Covelle, 229 n.
**Covenant** (Le), 208.
Cowan, 212.
Cranach (Lucas), 222 n., 223.
Crespe (Jacq.), past., 249, 250, 253, 254, 259.
Crespin (Petit), 149. — Voy. Faure.
*Crest*, 330, 361 ss., 411, 416, 448, 452, 456, 533. — (Vue générale de), 385 (grav.). — (Vue ancienne de), 365 (grav.) — (Armoiries de), 383 (grav.) — (52[e] assemb. gén. de la Soc. à), 289 ss. — (Tour de), 366 ss., 417 ss., 430, 433 n. — (Les 4 tours de), 377 (grav.). — Escalier des Cordeliers, 373 (grav.). — Maison de Du Poët, 381 (grav.).
Cretton (André), 250, 254,
*Criquetot*, 81.
**Critique** (*Le Sainct*)... *des mœurs de ce temps...* (1649), 286 ss.
Cromwell (Olivier), 471, 506.
Cros (Jeanne de), 532.
Crottet (Eug.), past., 15.
*Crupies*, 367, 375, 418 n.
*Crussol* (Chât. de), 289. — (Ant. de), lieut. gén., 344 ss.
Cullonet, not., 239.
Curione (Cecilio Secundo), 126, 146.
Cuvier (O.), past., 526 n.
Czaplitz (Joh-Reyer), 7 n.

Dabillon, proc., 461.
Dacier, 468.
Daguesseau, intend., 276 n.
Daguet (Ant.), 158.
Daillé (J.), fils, past., 457 n., 472 n.
Daix (Edm.), 251, 255. — Voy. Beauvallet.
Dalberg (Ch. Théod. de), prince primat, 78.
Dalphinal ou Delphinal, sergent, 408, 412.
Dalton (H.), past., 5 ss.
*Damiate*, 37.
Dampierre (De), 490.
Daneau, avoc., 164, 167, 176. — (Lambert) past., 36, 44, 159.
Dangeau (*Journal* de), 182 ss.
Daniel (François), 285. — de St-Sever, capucin, 43 n.
Dannreuther (H.), past., 288, 474, 484, 573.

*Danzig*, 8 n.
Daras, 531.
Dartois (Josué), past., 286 ss. — (L.), past., 287.
Dathen (P.), past., 73.
Daubus, principal, 503.
Daullé (A.), 305 n.
*Dauphiné*, 70, 281 n., 301, 466. — Assemb. politiq., 282. — (Documents sur le Prot. en), 308 n. — Dragonnades, 276 n., 454 ss. — (La Réforme en), 316 ss. — (Le Prophétisme en), 1688, 532 ss.
David, nég., 382.
Davy (Geneviève), ép. P. Le Roy, 238, 245, 251. — du Perron, card., 235, 246 n., 248, 250, 253 ss., 262. — (Julien), past., 238 n.
Day (Jehan), supérieur, 247.
Debove (Doyen), 305 n.
Deburc, 224 n. — Voy. de Bure.
Dechent, past., 79.
**Déclarations** roy., 271 ss. — (1682 ss.), 185 ss. — (14 mai 1724), 263 ss.
Defos, apothic., 41, 178.
Delalauze (Ch.), not., 444.
Delétang, 90.
Delingebe [A. Court], 426, 434 n.
Delon, 430.
Delphinal ou Dalphinal, sergent, 408, 412.
Deluze (Jacq.), 574 ss. — Létang (P.), 575. — Voy. de Luze.
Delvolvé, prof., 544 ss.
Demissy, député, 89, 91.
Deneyrol, 440.
**Déportés,** 533.
**Députés gén.,** 560.
Des Andrés (André), 247, 252.
Desautels (G.), 188.
Desbarres, présid., 149.
Des Bordes (H.), imprim., 546.
Descamps, 288.
Des Garennes (Cl.), past., 259.
Des Isles, 25.
Desjardins, 86.
Des Joynes, not., 241 ss.
Des Loges. — Voy. Brissac.
Desmaizeaux (*Papiers* de), 545 ss.
Desnoyers, prédic., 301.
Desprez (Et.), 109 ss.
Des Sagnes. — Voy. Piffard.
Destouches (Marie), 246, 255, 261.
Des Vignolles (Jeanne), 530.
**Dettes** (Prisonniers pour), 566.
Devic, avoc., 170.
Dey (Jean), gal. — Voy. Rey.
Deytz (Jos.), 246, 249, 252, 256.
Dézérit, past. — Voy. Pougnard.
Diderot, 190.
*Die*, 279, 306, 307, 311, 328, 330, 334, 339 ss., 341, 353 ss., 388 ss., 420, 469. — (Acad. de), 390 ss. — (Entretien de l'), 1639, 405 ss. — (52e assemb. gén. de la Soc. à), 289 ss. — (Exécution de prophètes à), 1689, 423 ss. — (Requête des prot. de), 1639, 405 ss. — (Vue gén. de), 391 (grav.). — Place du Marché, 395 (grav.)
*Dieppe*, 198, 207, 279, 561, 563.
*Dieulefit*, 70, 306, 339 ss., 393, 411, 416 ss., 421, 431, 433, 449.
Digh (Jos.), 253.
*Digne*, 340.
*Dive*, 274 n.
Dizier, past., 568.
Dohna (Chr. de), gouv., 503.
Doiroz (J.), 142, 155.
*Dôle*, 99, 110, 128. — (Lettre de Charles-Quint au parlem. de), 1543, 150. — (Bailliage de) (Confiscation de biens), 149 ss.
Dolet (Et.), 71.
Dommergue, 434.
Donneville (De). — Voy. Garaud.
**Dons** gratuits, 236 ss.
Dooms (Cath.), 8.
*Dordrecht*, 282.
Dorne (Ant. de), prof., 290 ss. — (Fr. de), cons., 291 n. — (J. de), sr de Parnans, 290 ss. — (Jeanne de), dame de Saint-Auban, 290.
Dortial, prédic., 424 n.
Dorveaux (Dr P.), 305 n.
*Douai*, 222.
Douglas, 196.
Douquelot de Lors (Mmes), 457 n.
Douvres (Baron de), 227 n.
Doys (Th.), prêtre, 241.
**Dragonnades** 416 ss., 466, 493 ss., 561, 563. — *Béarn*, 272, 529. — *Bergerac*, 185. — *Dauphiné*, 454 ss. — *Normandie*, 277. — *Poitou*, 185, 486 n. — (Et le marquis de Sourches), 276 n. — *Mémoire de fournitures pour 4 Cavaliers* (1677), 413 ss.
Draussin (H.), past., 291 ss.
Drelincourt (Ch.), past., 573.
Druet, prof., 481.
Druliet, cons., 42.
Drumbech (Dav.), 250, 254.
Du Bartas, 229 n.

Du Bellay (Jean), 86.
Dubesset, past. — Voy. Pélissier.
Dubois, 10. — de Menillet, 186.
Du Bois (Cl.), past., 77, 79. — Baillet, 186.
Du Breuil (Mme), 1686, 461. — Voy. Bougraint, Bouju, Guéribalde.
Du Bruël — Voy. Du Breuil.
Du Buison (Fr.), marq. de Bournazel, 177.
Du Causse, 24.
Du Causset (J.), 244, 245, 251, 254. — (P.), 251. — Voy. de Causset.
*Ducey*, 481.
Du Chastelet, cons., 154.
Duchemin, 282.
Du Chêne (Séb.), 227 n.
Duchesne (Nic.), 133.
Du Cheylard. — Voy. Sauvain.
Ducros (Ch.), présid., 316 ss. — (Gabr.), médecin, 41, 49. — (Isab.), ép. P. Lacaux, 41.
Du Cros, 163,
Du Faur, 163. — Voy. du For.
Du Fay (Noé), 74 n., 76.
Du For (P.), 257. — Voy. Du Faur.
Du Fossé (J.), évêq., 174. — (L.), archidiac., 170 n.
Dufour (Th.), 567.
Dufourt, 422.
Du Gast (Marie), 463 n.
Dugrenier (J.), colp., 573.
Du Guernier (L.), 58, 62. — (P.), 64 n.
Duguet, 537.
Dulong, 10.
Du Luat. — Voy. Capet.
Dumas, consul, 47. — (P.), syndic, 21 ss. — (Cath.) de *Poët-Laval*, 422, 431.
Du Mas, 427.
Dumont de Bostaquet, 81.
Du Mortier, 8.
Dumoulin (Pierre), past., 355 n.
Dunant, past., 388. — (Rob.), past., 8.
Duncan, prof., 269 n.
Du Non (Daniel), 250, 254.
Dupin (Marg.), 41.
Duplan (Benj.), 426.
Duplessis (G.), 55 n.
Duplessis-Mornay (Les descendantes de) après la Révoc., 459 ss.
Du Plessis, évêq., 281 n.
Du Plouy. — Voy. Pajot.
Du Poët (Maison de), à *Crest*, 381 (grav.).
Du Poncet (J.), s^r de la Trinque, 36.
Du Pont de Nemours (H. A.), 505.
Du Prat (E.), 357 n.
Duprat (Le card.), 323 n.
Dupré (Gabr.), 247, 252. — (Roland), résid., 83 ss. — Latour, 291.
Dupui (*Mémoire* de), 1683-1708, 414 ss. — lieut., 24 ss.
Dupuy, past., 177. — (Ant.), archidiac., 169 ss.
Du Puy, 557. — (Guill.), s^r de Lalagade, 176. — (Marie-Anne), ép. J.-L. Roux, 176. — (Simon), 256.
Durand (P.), past., 425. — (De), 415, 452.
Durant (J.), imprim., 71.
Duranti, prem. présid., 173.
Dürer (Albert), 111.
Du Riquier (Melchior), 257.
Du Soulas. — Voy. Solas.
Dusserre, past., 377, 380. — Voy. Grangeron.
Du Tillet, 284.
Dutour, 158, 161.
Du Vache (Madel.), ép. Joach. de Mistral, 292 n.
Duval, anc. carme, 342. — (F.-L.), 14.
Du Vérin (Barth.), 243.
Du Vernet, 452.
Duvoisin (Dan. Fr.) [*Papiers*], 282.

Ebrard (Fr.-Cl.), prof., 70 ss.
Ecalle, 502.
Eck, 221.
**Eclipse** de soleil (Méfaits d'une), 42.
Ecman (J.) peintre, 64.
**Ecoles** cath. 301.
*Ecosse*, 193 ss., 467, 471. — Le Bond, 208. — Le Covenant, 208. — Prêtres écossais, 247.
*Edimbourg*, 208, 212.
**Edit** de Janvier 1562, 315 ss. — De Tolérance, 303 n. (Une conséquence inattendue de l'), 577.
Edouard VI *Angl.* 196 ss.
Egli, prof., 227 n.
**Eglises** cath. (Démolit des), 1622, 21 ss.
Ehrmart (Engelbert), past., 79.
Elisab d'*Angl.*, 218. — De *Bohême*, 505
Elkan (Alb.), 305 n.
Elle Ferdinand père, 61, 69. — (Louis), fils peintre, 67, 69.
*El yes*, 563.
*Embrun*, 411.
*Emden*, 75.
Emmeus (Joh-Faber), 125 n.
**Enfants** prot., 303 n. — (Enlèvements d'), 368, 372 ss.

Ennes (Louis), 14.
Enoc (Louis), 71.
**Enterrement** (Billet d'), 53 ss.
**Enterrements** prot., 35, 37, 39, 44 ss. 159, 166.
*Epense*, 574.
Episcopius (Simon), 517 n.
Erasme, 71, 230. — Portrait, 117 (grav.). — et G. Cousin, 136-137, (grav.). — (Un secrét d')97 ss. (La vie future d'après), 475 ss.
Erskine of Dun, 212.
Escallier (Dr), 223.
**Escambarlats**, 30 n.
**Eschatalogie** de Calvin, 475 ss.
**Escondit** (L'), 226.
Escorbiac (D'), cons., 164.
Escuis de Montargis, prof., 481.
Esmein, 575.
*Esnandes*, 90.
*Espagne*, 339.
*Espenel*, 421 n., 440, 449, 454 ss. — Mémoire de fournitures pour 4 cavaliers (1677), 413 ss.
Espérandieu, 434.
*Establaux*, 420.
Estienne (Ant.), imprim., 257, 258, 263. — (Paul), imprim., 234, 258 n. — (Richard), prêtre, 242, 247, 252. — (Robert), imprim., 188, 305, 475.
Etienne, évêq. de *Die* (Les reliques de St), 331, 341 n.
Eudes, peintre. — Voy. Heude.
*Eurre*, 369, 452. — (D'), 452.
Evrard (Dr). — Voy. Ebrard.
**Exortation** *au véritable fidelle pour... un jour de jeune*, 541 ss.
*Exoudun*, 486 ss. — Temple, 489. — (De). Voy. Saint-Georges.
**Exposit.** de portraits du XVIe s., 474.
*Eymet*, 279.
Eynard (Jacq.), past., 79.

Faber (J.), 227 n.
Fabre (H.), 532 ss. — (L.), past., 291 ss.
Fabri (Chr.), past., 357 ss. — Lettre à MM. de *Neuchâtel* (1562), 354 ss.
Facian (J.), official, 322.
Faguet (E.), prof., 544.
Falc, 40 ss.
Falconet, 512 ss.
Falguerolles (Blanche de), ép. Sal. de Faure, 165.
Falle (Ph.), 474.
Famars (De), 76.
Famellelocque (Cr.), archevêq., 252.
**Fanatiques**, 420 ss.
Fardeau, not., 238.
Farel (G.), 228, 307, 319 ss., 327, 340, 353, 401.
Fauche, cons., 154.
*Faucogney*, 130.
Faure, 367, 417 n., 423. — De *Brunissard*, 378, 380. — de *La Mothe-Chalançon*, 422. — de *Saint-Véran*, 383. — dit Crespin, 380. — (A.), past., 363. — (Cl.), 257, — (Salom. de), 165 n.
Fauri, 171.
Faurin (*Journal de Jean*), 172.
Fautrart, past., 480.
Favier (Et.), 414, 452.
Favre (Chr.). — Voy. Fabri. — — (Jean), gal., 421.
Fazy, 375. — (Jean), 10.
Febvre (Lucien), 97 ss., 149 ss.
*Fécamp*, 81.
Fechner, past., 16.
Félice (P. de), past., 69, 70, 188, 281, 567.
Félines. — Voy. La Morte.
Félix (Am.), 328. — (J.), avoc., 111.
Fénelon, 529.
*Fénestrelle*, 371.
Ferdinand, peintre. — Voy. Elle.
Ferran, 162.
Ferravinis (J.-B.), 262.
Ferri (P.), past. et les Miracles, 572 ss.
Ferrier (Esaïe), past., 255, 259. — (Jean), 421. — (Jérémie), past., 234, 236, 256, 258, 259.
Feugère, 114.
Février (Loys), 130 n.
Fiac (De), 171.
Fialais (Fr.), 578. — (M.-A.), 578.
Ficker (Dr), 228 n.
« Ficrise vaudette », 429.
Fidière (Octave), 54 ss.
Figuerra (Chr.), 245, 251, 254.
Fine (Ant.), dit d'Alizet, past., 380 ss. — (Jean), 374.
Fischbacher (G.), 303 n.
Fischer, 101 n.
Flassan, 356.
Flavigny (Jacq. de), prêtre, 241.
Fléchier (Abbé), 563.
Fleuriau de Bellevue, 92.
Fleury (Card. de), 496.
Florisel (J.), 247, 252.
*Foix* (Pays de), 29.
Fonbrune Berbinau (P.), past., 397 n. 428, 460, 529.

*Fondoresse* (Col de), 450.
*Fontainebleau*, 238. — (Etats de), 1560, 332.
Fontanier (J.), 260.
*Font-Bedoire*, 496 n.
*Fontenay-le-Comte*, 185, 489 n. — (De). — Voy. Blain.
Fontgalland (De). — Voy. Heurard..
*Fontgillarde*, 371 ss., 380 n. — Temple, 387 n.
Fontrent, 480.
Foran (De), 24.
Forbin-Janson (Le card. de), 562.
Fordick, 189.
Forest (J.), peintre, 60 ss., 68.
Fornerod, 10.
Fortin de la Hoguette, évêq., 185.
Fortunière. — Voy. Tranché.
Fos (De), 160.
Foucault, intend., 186 n., 276 n., 486 n.
Foucquet (Hélie), 262.
Fougères (Marie), ép. Bouju, 461 n.
*Fouinet* [*Eymet ?*], 279.
Fouquet, 516.
Fournials, 47,
*Foussay*, 287.
Frachet (Ch.), 414.
*Fragnée*, 224.
Fraikin (Abbé J.), 85, 398 ss.
**France prot.**, 70, 297.
*Francfort-s-M.*, 70. — (L'Egl. réf. franç. de) 1554-1904, 72 ss. — Liste des past., 79.
*Franche-Comté* (Gilbert Cousin et la Réforme en), 97 ss.
*Franckenthal*, 75.
Franco, prof., 480.
François, not., 247 n., — (Le P. André), capucin, 309 n.
François Ier, 85, 400 ss.
François II. Lettre à Gasp. de Saulx-Tavannes, (1561), 336.
Francus (Le Dr) [Alb. Mazon], 577.
Franklin (Benj.), 189.
Franseval, envoyé extraord., 280.
Frédéric II, de *Prusse*, 190.
Frédéricq (Paul), prof., 224.
Frey (J.-Th.), 144 n.
*Freyssinières*, 376.
Freytag, 189.
*Fribourg*, 97 ss.
*Friedrichsdorf*, 389. — (Une coutume de), 288.
Froben, 99.
Frontin, chapelain, 116, 135.
Fugger, 133 n.
**Fugitifs**, 301, 561, 563.
Fuzier (L.), 577.

Gabet (J.), 254. — (J.), juge, 355 n.
Gabillon, 461 n.
Gaches, consul, 20. — (*Mémoires* de Jacques), 161, 162, 167, 172. — (Pierre), 159, 172. — (Raymond), past., 43, 46, 47, 159, n.
*Gahard*, 482 n.
Gaidan (E.), 300, 428.
Gaillard, past., 44. — (F.), 502.
Gaille, 431.
*Gaix*, 31, 162. — (Abbé de), 47. Voy. Cardaillac (Jean XI de).
Gal-Pomaret, past., 379.
**Galériens**, 301, 393 ss. 418 ss., 429 ss., 440 ss., 456, 567, 578.
Galland, 30, 170. — (A.), prof., 482. — (Aug.), avoc., 171 n., 268 n. — (Judith), ép. Ant. Thomas, 171 n. — (Louis), 417.
Galleys (Ur.), ép. P. Coutaud, 441.
Gamain (P.), past., 498.
Gambara, nonce, 85.
Gamond (Blanche), 309.
*Gand*, 224.
Gander (P.), 255.
*Gap*, 249, 308 n., 339 ss., 353, 374, 411. — Temple, 272.
Garaud de Donneville, présid., 38 n.
Garcin, 371, 374 n., 375.
Garennes (Cl. de), 257.
Gariel, 253. — Voy. Paul (Gabr.).
Garnement (Jacq.), 257.
Garnier, 90 ss. — not., 242 ss. — (R.), 475. — Voy. Rostein.
Garros (Marie de), ép. P. Savois, 44 n.
Gassais, 434.
Gassendi, 503, 510 ss., 519.
Gassion (Maréch. de), 562.
Gastumeau, 90.
Gaudard, 303 n.
*Gaudissart*, 371.
Gaufrès (J.), 363, 390.
Gaul (P.), 75.
Gaussorgues (F.), past., 500.
Gauthier (J.), 149 n.
Gautier (Lucien), 5 ss.
Gautran (N. de), sr de Cambous, 35 n.
Gay (Jane), 406. — (Louis), capit., 342, 351. — (Pierre), 388 n. — (Pierre), prêtre, 328. — (*Mémoires* des frères), 317.
Gélénius (Sigism.), 116 ss.
Gendre (Anne), 383.
*Genève*, 7, 75, 135, 163, 172, 200,

204 ss., 227, 243, 282, 290 n., 329, 340, 372 ss., 436, 560. — (La Messe à), 84. — (Monument de Calvin à), 313, 567. — (Ordonnances de 1541-42, 205 ss. — (Le Refuge à), 84. — (Le résident de France à), 1685, 83 ss. — (La Théocratie à), 205.
Genevès (Dan.), 414.
Génibrouse (Jacq. de), 165 n.
Genoels (Abr.), 69.
Génonville, 190.
Gentilhomme (Suz.), ép. J. Baudesson, 527.
George de *Galles* (Prince), 1685, 272.
*Gerbehaye*, 228.
*Gerbihan*, 228.
*Gergeau*. — Voy. *Jargeau*.
Gérin (Ch.), 183.
Germain, ambass., 277 n. — past. Voy. Viala.
*Gex* (Pays de), 470.
Gibaud (Jacq. P.), dit Quasei, past., 498, 502. — (L.), past., 500, 502.
*Gien*, 564.
Gigas (Em.), 557.
*Gigors*, 367.
*Gijounet*, 41 n.
Gilbert (L. de), past., 332, 472 n.
Gillier (Joach. et R.), 486 ss.
Gillot, cons., 235.
Gilson (Marie), ép. A. Noyrigat, 170
Girard, 117 n. — lecteur, 301. — (Th.), past., 80.
Girardet (Jules), 14.
Giraud (J.-E.), past., 579 n. — (P.), 369. — Browning (A.), 188, 303 n., 305, 579.
Giton (Jourdan), 330.
*Gladstonbury*, 72.
Glaisse, 431.
*Glascow*, 220.
Glaubert (J. et Ad. de), 73.
*Gleghornie*, 219.
Gobineaud (Fr.), past., 499.
Godefroy (Th.), 258, 261.
Godet (Louis), 14.
Goes (Damien de), 113, 127 n.
Gœthe, 189.
Gometz (Jacob), 255, 260.
Gondi (Pierre, card. de), 236.
Gondrin. — Voy. La Motte.
Gonin, past. vaudois, 328.
Gontard, 77.
Good (Dr), 502.
Gore, 47.
Gossard (Sulp.), sr de la Framboisière, 245, 251.
Gosselin, conservat., 222.
Goudelin, poète, 173 n.
Gouget (P.), sergent, 157.
Gounel (Huguenin), 130 n.
Gounon (Ant.), past., 498. — (Isab.), ép. Rigaud, 369.
*Gourgeade*, 167.
Gourjault, 490. — (Jacq.), sr de la Raslière, 464 n.
Gouvet (De), — Voy. Maubert.
*Goux*, 499.
**Grammaire** franç., 188.
Grammont (Fr. de), 141. — Lettre au card. de Granvelle (1567), 152.
Grandmaison (G. de), 577.
Grange (De). — Voy. Kircaldy.
Grangeron, dit Dusserre, past., 377, 380.
Granvelle (Le card. de), 140 ss. — Lettre à Jacq. de Saint-Mauris (1567), 153. — (Lettres de Jacq. de Saint-Mauris à), 1567, 153. — (de Fr. de Grammont à), 1567, 152.
Grasset, 135 n.
*Grateloup*, 244 n.
*Grauliet*, 172.
Grays (Jeanne), 247, 252.
*Grenoble*, 11, 254, 319, 339, 347, 353, 357, 402, 411, 419, 423, 565. — Assemb. politiq. de 1615, 303.
Gresse (Noé), 430.
Gresset (Cl.), 158. — (M.), huissier, 141, 154.
Griffault (Dr), 493 n. — (J.), 499 n.
Griffon (Marg.), 247, 252.
Grimaud (J.), 39.
Griselle (E.), 180, 268, 459, 566.
Grolée (F. de), comte de Viriville, 448.
Gros (David), 414. — (Esther), ép. De Lagascarié, 42 n. — (Esther), ép. Ant. Thomas, puis J. de Landes, 49 n., 170 n. — (Jeanne), ép. Sam. de Bouffard, 160. — des Bordes (Jeanne de), ép. Fr. de Bouffard, 48 n.
Groyn, not., 241.
Gruières (L. de), official, 99 ss.
Grynée, 97 ss.
Guais (H.), 249, 253.
Guébriant (Marquis de), 269.
Guéran (P. de), 258.
Guéribalde (Marg. de). — Voy. Mme Philip. de Jaucourt de Villarnoul. — (N. de), sr du Breuil, 461.
Guérin, 36, 432.
Guermeur (Cl. de), 256.

Guernier (P.), 257.
**Guerre** des Paysans, 404.
**Guerres** de relig., 292 n., 316 ss., 336 ss., 345 ss. — *Toulouse* (1563), 475.
Guibal, past., 303 n.
Guibert (Josué), past., 255, 259.
**Guides**, 420 n.
*Guienne*, 360 n., 469.
Guillard, not., 239 ss.
Guillaume III, d'*Angl.*, 277 n., 545 n. 562.
*Guillestre*, 411.
Guillot, (Jacq.), past., 263. — *le Porcher*, 71.
Guilly (De), 257.
*Guines* (Temple de), 274.
Guiot (Fr.), s^r^ de La Haye, 255.
Guise. — Voy. Lorraine.
Guiton, proc., 90.
Guivrier (P.), s^r^ de La Palaissière, 260.
Guntzer (Chr.), 181 n.
Guyon (J.), cons., 8.
Guyot (H.), 228 n., 303 n., — Voy. Poncet.

Hachette, 303 n.
*Haddington*, 219.
Halifax (marquis d'), 564
Halphen (E.), 305 n.
*Hambourg*, 78.
Hamilton (Patrick), 220.
Hamon (Olivier), colp., 138.
*Hanau*, 78. — (Comte de), 1638, 77.
Harbaut (D'), 31.
*Harfleur*, 81.
Harlay, proc. gén., 462 n., 559. — de Champvallon, archevêq., 186, 275, 279, 471, 547.
Harmand (R.), 572.
Hartsœcker, 551.
Hassel (Gualter), prêtre, 243.
Hauser (H.), 305 n., 405.
Hautecour. — Voy. Philipponeau.
Havinel (Adrien de), cons., 521.
Hawes, 11 ss.
Hébert (J.), 568.
*Heidelberg*, 75 ss., 278.
*Heiltz-le-Maurupt*, 574.
Heliot (Rob.), 242.
Henri IV, 76, 172.
Henrieux (J.), 8.
Henriquez (Assuncio), 259.
Henry, 520. — (David), 421.
Hérapine (D'), 296, 309, 417.
Hérelle (G.), 303 n., 574.
Herman, anabapt., 228.
Hermant, chan., 246 n.
Hérold, 299. — (B.-J.), 116 ss.
Hert ou Hest (Geoffroy de), libr., 131 n., 149.
Herval (D'). — Voy. Herwart.
Herwart (D'), 565.
Hespérien (Th.), 257.
Hest. — Voy. Hert.
Hettner, 189.
Heude (Nic.), peintre, 60.
Heurard de Fontgalland (Anat.), 341 n., 388.
Hilayre (D'). 246.
Hillaire. — Voy. Illaire.
Hoch (Th.), past., 15.
Hœsma (Richard), 227 n.
**Hollandais** en *France*, 467.
*Hombourg*, 288, 389.
Homel (Isaac), past., 306, 417.
*Hongrie*, 269.
Hopperus (H.), 119, 147 n.
Horawitz, 99 n.
Houbracque (G.), past., 74, 79.
Houlier (P.-F.), curé, 491 n.
Howart (Le card.), 467.
Hubert (E.), prof., 226 n., 227.
Huchard, hoqueton, 494 n.
Huet, 550.
*Hugshofen*, 230 n.
Huguenot (Anc. de), 247, 252, 257.
**Huguenot** *Society* de *New-York*, 474.
Hugues (Edm.), 425.
Hugues le Vieux, 115. — Voy. Cousin (Hugues).
Hulshof, 228 n.
Humières (Maréch. d'), 280.

**Iconoclastes**, 343 n., 358.
Illaire (Jacq. d'), 251, 255, 258, 260.
**Illustrations.** — Assemblée en plein air à *La Couarde* (1860), 497. — L'assassinat de la Motte-Gondrir, d'après une estampe du XVI^e^ s., 359. — **Fac-similé** du calque d'un billet d'enterrement d'un artiste hug., 57. — **Portraits** de la «femme de Jean Calvein », reproduction phototypique d'un portrait du musée de *Douai*, d'après une photographie du conservateur, M. E. Gosselin, 222 (Planche hors texte) — de Gilbert Cousin, d'après une gravure sur bois de 1553, 129. — d'Erasme, d'après un bois du XVI^e^ s., 117. — de Samuel Sorbière, d'après une ancienne estampe, 505. — Erasme et Gilb

Cousin dans le cabinet de travail du premier en 1530, d'après une gravure sur bois contemporaine, 136 et 137. — Pasteurs des Eglises de la Consistoriale de la *Mothe-Saint-Héray* en 1858, 500. — **Vues** de *Crest*. — Vue ancienne (Cliché Mailhet) 365. — Vue panoramique (Etat actuel), (Cliché Mailhet), 385. — Escalier des Cordeliers (Cliché Mailhet), 373, — Armoiries de 1530 (Cliché Mailhet). 383. — Les quatre tours de *Crest*, d'après une sculpture sur bois (Cliché Mailhet), 377. — Maison de du Poët (Cliché Mailhet), 381. — de *Die*. — Vue générale (d'après une photographie), 391. — Place du Marché, où Louis Ranc fut exécuté en 1745 (d'après une photographie), 395. — Du Temple de *La Couarde*, 501. — de la *Mothe-Saint-Héray*. — Temple, 485. — Dessus de porte et son inscription, 492. — Du bâtiment à l'intérieur duquel se trouve le temple de l'Eglise réformée de *Moscou*, et de l'intérieur de ce temple, d'après des photographies, 9 et 13. — de *Nozeroy* (2 vues), d'après une gravure sur bois du XVI^e s., 104 et 105. — de *Saillans* (vue générale), 447. — de la Clairière de la forêt de *Saou* où se réunissaient les fidèles à partir de 1683, d'après des photographies, 451. — de *Valence*. — Maison des Têtes. Reconstitution de la façade primitive et de la façade actuelle par M. Marius Villard, 293-294. — La Maison des Têtes en 1836, d'après un cliché de la collection Mellier, 300. — La Maison des Têtes en 1843 (même collection), 304. — La troisième porte du jardin de la Maison des Têtes (cliché Mellier), 329. — Statue du côté sud du deuxième étage de la Maison des Têtes (collection Mellier), 337. — Statue du côté nord du deuxième étage de la maison des Têtes (collection Mellier), 343. — L'Hôpital, rue Farnerie (cliché Mailhet), 310. — Intérieur du Temple protestant, 315. — Le Pendentif en 1836 (collection Mellier), 349. — Le Pendentif en 1906 (collection Mellier), 355.

**Images** (Bris des), 343 n., 358. — (Culte des), 271.
**Imposteurs** (*Traité des trois*), 568.
**Imprimeurs**, 70. — *Poitou*, 286 ss.
Incisèque, servante, 51.
*Indes* (Les), 185.
Innocent X, pape, 88.
**Inscriptions** prot., 492 n.
**Instituteurs** prot., 333, 340.
*Irlande*, 260, 471, 545 n. — Prêtres irlandais, 241.
Isabeau, femme de ch., 40.
Isarn (Mme d'), 41.
*Isles* (Les Huguenots des), 481 ss.
*Italie* (Voyage de Gilb. Cousin en), 115 n.

Jaccard (E.), past., 433 n. — Voy. Jacquard.
Jackson (S.-M.), prof., 437 n.
Jacobi (Bénigne), 130 n.
Jacquard (Jacq.), juré, 151. — Voy. Jaccard.
Jacques II d'*Angl.*, 277 n., 280, 466, 468, 545 n.
Jacques V d'*Ecosse*, 220.
*Jallieu*, 305 n.
Jamets, past., 458.
Jamon (Madel. de), ép. J. de Campdomerc, 165 n.
Jaqui (Fr.), imprim., 70.
Jaquin, régisseur, 264 ss.
*Jargeau*, 256.
*Jarnac*, 466.
Jaucourt (Louis-Franç. de), marquis d'Ausson, 459 ss. — (Jean-Philippe de), marq. de Villarnoul, 463 n. — Ses filles, 461 ss. — de Villarnoul (Mme Philippe de), 459 ss. — (Mlles) [Tantes et nièces], 459 ss. — (Marthe de), ép. Jacq. de Mauclerc de Marconnay, 459 ss., — de Bussières-Villarnoul (Mlle de), 462 n.
Jaurès, député, 94.
Jaussaud (De), cons., 37, 39. — (De), past., 40. 42, 159 n.
Javand (Cl.), 111 n.
Jean (Pierre), consul, 29 ss. — (P. de ), s^r de La Trape, 29 n. 163.
Jean-Casimir, comte palatin, 76.
Jeanrenaud (Aug.), past., 79.
*Jersey* (Ile de), 66, 474.
Jeslé (Magdel.), 409.
Jessé (Suz.), ép. P. Piffard, 446 n

**Jésuites**, 235, 260 n., 263.
**Jeûne** (*Exortation... pour... un jour de*), 541 ss.
Jocque (De), 238.
Jolibois (E.), archiv., 17.
Jonas (Nic.), 246, 252.
*Jonchères*, 428 ss.
Jongh (Jos. Dan. de), 253.
Jonnand (Cl.), 111 n.
Jordan, not., 405 ss.
Josion, past., 26.
*Jougne*, 141.
Jourdan (Louise), ép. P. Peloux, 443.
Joyeuse (François, card. de), 236.
Juges (De), 161.
Juigné (De), lieut. col., 461 n.
Julio Camillo, 118.
Jumeau (P.), 64 n.
Jurieu (Bernard), 268 n. — (Pierre), past., 71, 278. 526 ss., 529. — (Les idées politiq. de) 545 n. — (Siméon), past., 268 n.

Keller (Baron van), résid. holland, 7.
Kircaldy de Grange, 195 ss.
Knox (De la genèse des doctrines politiq. de John), 193 ss.

Labarthe (De). — Voy. Thomas.
Labastide — Voy. Campdomerc.
La Bastide (De), 550.
*La Bastide Saint-Amans*, 165 n.
*Labatudié*, 42.
La Baume, avoc., 38. — (De), 448 ss. — (Claude de), archevêq., 115, 140 — (Aimé, Ant., G. et J. de), 116.
Labbé (A.), 286 ss.
La Berchère (De), intend., 186 n.
La Blache (Blache ou), 415, 448, 452.
*La Bosse* (Plan de), 498.
La Boulaye. — Voy. Gourjault.
La Bouralière (De), 286.
*Labourelle* (Plateau de), 450.
La Brosse (De), 255.
*La Bruguière*, 28 n., 31 n.
*La Buisse*, 446.
*Lacadicié*, 48. — (De). — Voy. Roux.
Lacam (De). — Voy. Laroque.
*La Carneille*, 482.
Lacase (Josué), 257.
Lacaux (Anne), 41 n. — (Paul), médecin, 41 n. — (Pierre), médecin, 40 ss. — (Pierre), past., 41 n., 159 n., 174.
*Lacédémone* (Archevêq. de), 252.
Lacger (De), 47.
La Chaise (Le P. de), 547.
*La Chapelle-Thémer*, 287.
Lachaud, past., 377, 380.
*La Chaudière*, 440, 442 n., 454.
*La Chaulme* (Abbaye de), 88.
Lacheret (E.), past., 567.
La Conche. — Voy. Colombier.
*La Côte-Saint-André*, 342.
*La Couarde* (Assemb. à) 1860, 497 (grav.). — Temple, 501 (grav.).
Lacroix, archiv., 293 ss.
La Croix (Isaac de), 69.
Lacrouzette. — Voy. Nadal.
Ladevèze (De). — Voy. Rotolp.
Ladvocat, 159.
Lafage (P.), 48 n.
La Fagouse (De). — Voy. La Tour.
Lafare, not., 242.
*La Ferté-au-Col*, 458 n.
*La Flèche*, 239.
Lafon de Cardaval, 300.
La Forcade (Abr. de), 260.
La Forest-s-Sèvre (De). — Voy. Jaucourt de Villarnoul.
La Fourcade (Isaac de), past., 489.
La Framboisière. — Voy. Gossard.
La Fresnaye (Is. de), 248, 253, 256.
La Garde (De). — Voy. Du Riquier.
Lagarrigue. — Voy. Bouffard.
La Gascarié (De). — Voy. Landes.
Lagrange (De). — Voy. Bouffard.
Laguerre, valet, 472 n.
La Haye (Is. de), 258. — Voy. Guiot.
*La Haye*, 65, 461.
La Hoguette (De). — Voy. Fortin.
Lalagade (De). — Voy. Du Puy.
Lalbarède (De). — Voy. Terson.
*L'Albenc*, 406 ss.
Lallemand (L.), 305 n.
La Lumière (Guill. de), 248, 253.
La Magdeleine (Léonard de), 27 ss.
Lamane, 29.
Lambelin (Jean), 109, 130.
Lambert (Fr.), d'*Avignon*, 319.
Lambin, 115 n.
Lambriois (J.-V.), gal., 420.
La Miletière, 24 ss.
Lamoignon de Basville, intend., 184 ss., 276 n., 424, 490, 492 n.
La Monge. — Voy. Nivet.
La Morte (Cl. de), 406.
La Morte-Félines, 341 n.
La Mothe, 552.
*La Mothe-Chalançon*, 367, 389, 410, 419.
*La Mothe-Saint-Héray* (La Réforme et l'Egl. réf. à, 485 ss. — Temple 485 (grav.), 488.

La Motte-Gondrin, gouv., 293, 342 ss — (Lettre de Fr. de Guise à), 1562, 345. — (Assassinat de), 350 ss., 359 (grav.).
*La Mure*, 411.
Lancel (Ant.), inquisit., 143, 156.
Landes, agent de Mme de Rohan mère, 24. — (De), 29, 32. — (Abel de), sr de Saint-Palais, 49 n. — (Annibal de), sr de Saint-Palais, 49 n. — (Jean de), sr de La Gascarié, 27, 42, 43, 49, 166, 171 n. — (Sam. de), 49 n.
*Landresse*, 130.
Lanessan (De), 575.
Lanfrin (J.), 504.
Lang (A.), 203, 479.
**Langage** (Le) *de Chanaan*... (1649), 287.
Langeac (Jean de), évêq., 86.
Langiato, 86.
Langlois (Et.), 260.
*Langres*, 66.
*Languedoc*, 186, 276 n., 279, 356, 466, 469 ss., 561. — (Temples), 271.
Lans (Mich.), peintre, 63.
La Palaissière. — Voy. Guivrier.
*Laparade*, 305 n.
Lapierre, prédic., 424.
La Pierre (Is. de), ép. P. Jean, 29 n.
La Place (David), gal., 420 n. — (Jean de), past., 344, 347, 351 ss. — (Lettre de), 1562, 347 ss.
Laporte, prédic. — Voy. Artigues.
La Poterie, secrét., 519.
La Prune, not. 172.
La Raclière. — Voy. La Raslière.
L'*Aragne*, 411.
La Rapine. — Voy. d'Hérapine.
La Raslière. — Voy. Gourjault.
**Lardons**, 467.
La Redorte (De). — Voy. Mathieu.
La Reynie (De), lieut. de pol., 459 ss., 559 ss.
*La Rigaudière*, 537 n. — (De), 538 ss.
La Rivoire (Mlle de), 160. — (Fleuri de), past., 163. — (Jacq. de), avoc. 163. — Voy. Bonafous.
La Roche (De). — Voy. Trabit.
La Rochefoucauld (Card. de), 263.
*La Rochelle*, 23 ss. 88, 248, 253, 255, 261, 538, 576. — Hosp. civ., 92. — Temple, 279.
Laroque (J. de), sr de Lacam, 22, 31.
La Roque, capit., 247, 252.
Larrey, 549.
Larroque (Matth. de), 550 ss.
*Lasalle*, 261 n., 532 ss.
Lasco (Jean A.), 72 ss.
Lastic (De), 452.
La Terrasse (De), présid., 163.
La Tour (Benj. de), 247, 252, 256, 261, 262.
Latour. — Voy. Dupré. — prédic. — Voy. J. Martel.
Latour-Montauban, 442 n.
La Trape (De). — Voy. Jean (P. de).
*La Treille*, 434.
La Trinque. — Voy. Du Poncet.
La Trousse (Marquis de), 281 n.
Latty (Marg.), 419.
Laune (A.), past., 501 ss.
Lauras (Le P.), 183 n.
Laurens (D.), synd., 405 ss. — (J.), 441.
*Lauron*, 523. — Voy. *Livron*.
*Lausanne*, 375, 392. — Sémin., 380.
Lautier, past., 450.
*Lautrec*, 32. — (De), 27.
*Lauzeron*, 417 n., 432.
La Valette (De), 530.
La Vallée (De), past., 488.
La Vau (Jérémie de), 248, 256.
Lavaud (Alex. de), 249, 253. — — (Dan. de), past., 256, 259.
*Lavaur*, 246 n.
Lavergne, past., 159 n.
La Viennerie. — Voy. Prioleau.
*La Villedé-du-Perron*, 491 n.
*La Villedieu*, 486 ss. — (De). — Voy. Gillier.
*Lavoulte-s-Rhône*, 577.
La Vrillière (De), 159.
Lawton (Mrs James), 188, 281, 303 n., 474.
Lay (J.), 252.
Lea (H.-Ch.), 189.
Lebe (Guill.), 262.
*Le Bied*, 574.
Le Blanc, secrét., 237.
Leblanc (Jacob), past., 242.
Leboitteux (A.), biblioth., 481 ss.
Lebouc, 90.
Le Bret, intend., 448 ss.
Lebrixa (Ant. de), 120 n.
*Le Buis*, 410.
Le Camus, not., 241.
Le Can, cap., 494 n.
Lecarpentier, 87.
*Le Cheylard*, 454.
Le Clerc, 552. — cons., 154.
*Lectoure*, 43 n.
Leers, imprim., 546.
Lefèvre (Fr.), 261. — (J.), 227 n. — d'Etaples, 283 ss., 327.

Le Flore (Fr.), 257.
Le Fort (Amiral Fr.), 7.
Lefranc (A.), 284.
Léger (Jean), past., 579 n. — (Suz.), ép. J.-E. Giraud, 579 n.
*Le Grand Parc*, 24.
Lehr (H.), past., 288.
Le Hucher (Marie), 251.
Leignier (Sim.), 109.
Leister (J.-V.), past., 77, 79.
Le Jars, not., 238.
Le Juge (Toussaint), past., 262.
Lelièvre (Matth.), past., 303, 474.
*Le Mans*, 243.
Lemarin (J.- Ph.), 256.
*Le Mas d'Agenais*, 256.
Le Mazuyer (Gilles), pr. présid., 22.
*Le Meilher*, 434 n.
Le Mercier (Mich.), 242.
Le Mid (J.), libr., 134 n.
*Le Moinas*, 434.
Lemonnier (P.), aumôn., 87.
Lemoyne, not., 241.
Le Muy (J.), libr., 131 n., 134 n., 149.
Le Nain (Ant. et L.), 53.
Lenfant (Jacq.), past., 8 n. — (L.), past., 8.
*Le Raincy*, 305 n.
Le Ranc (Mich.), 237.
Le Riche (Guill. et Mich.), 486 ss.
Lermitte, 251. — Voy. L'Hermitte.
Le Roy (Anne), ép. J. de Portes, 37 n. — (Honorée), 36. — (Isab.), ép. God. d'Astuge, 41. — (Jean), lieut., 18 ss., 39, 47. — (Jean), pensionné du clergé, 250, 254. — (Jean), s^r de Sionac, 167, 176. — (Jeanne), ép. Jean de Bouffard-Madiane, 18 ss., 45. — (Marie), 33. — (Nic.), 285. — (Pierre), s^r de Boullon, 237.
*Les Bordes* (Ariège), 177. — (Melunais), 238 n.
L'Escale (E. de), 572.
*Lescar*, 165 n., 243, 262.
L'Escours (Marquis de), 538 ss.
Lescure de Bellerive (Mlle), 92.
Lesdiguières (De). — Voy. Bonne.
Le Semelier, not., 242. — Voy. Le Sommelier.
Lesens (E.), 80.
Leseuveux (L.), 262.
*Les Férands*, 375.
*Les Gleysolles*, 454.
Leslie, 195 ss.
Lesmes (C. de), 158.
Le Sommelier, not., 242 ss.
Lespagnandelle, peintre, 60 ss. — (Math.), sculpt., 67.
Lespinasse (De), 20 ss.
Lesten (Alph. de), 247.
L'Estocq (De), 574.
*Les Tourailles*, 482.
Létang. — Voy. Deluze.
Le Tellier (Mich.), chanc., 457, 470, 473, 561.
**Lettres** de Charles-Quint au parlement de *Dôle* (1543), 150. — de François II à Gasp. de Saulx-Tavannes (1561), 336. — du past. Guill. Bermen à Colladon (1561), 340. — de l'Eglise de *Valence* à Calvin (1561), 344. — du baron des Adrets à Cath. de Médicis (1562), 352. — de Calvin au baron des Adrets (1562), 358. — de Chr. Fabri à MM. de *Neuchâtel* (1562), 354. — de François de Guise à La Motte-Gondrin (1562), 345. — du past. Jean de la Place (1562), 347. — du Consistoire de *Vienne* à MM. de *Neuchâtel* (1562), 357. — de Fr. de Grandmont au card. de Granvelle (1567), 152. — de Jacq. de Saint-Mauris au même (1567), 153. — de l'évêq. Jean de Monluc à Charles IX (1568), 360 n. — de Bossuet (1682), 457. — de Colbert au peintre Le Brun (1681), 60. — de Seignelay à Ruvigny (1685), 457 n. — de Jacq. de Mauclerc de Marconnay à Louis-Franç. de Jaucourt (1686), 460. — de Louvois à l'intend. de *Metz* (1686), 527. — de Nic. de Corberon, proc. gén. de *Metz*, à Louvois (1687), 528. — d'Henry Fabre (1688), 533. — du past. Modenx à H. de Mirmand (1689), 423. — du maréch. de Chamilly (1705), 538.
**Lettres** *historiq. et anecdotiques* (1682-1687), 180 ss.
*Leucate*, 33. — (Duc de), 34.
*Leval*, 245 n.
Levallois, 90.
Levesque (De), syndic, 21 ss.
Lévis (Marg. de), ép. Ant. de Cardaillac, 32 n.
Le Voyer, not., 240.
*Leyde*, 460.
L'Hermitte, 246. — Voy. Lermitte.
**Libertins**, 284.

Libourne, maître de ch., 467.
*Libourne*, 575.
*Liége*, 224, 228.
Liévin, 76. — inquisit., 323 n.
Ligonier (Mme de), 33. — (Jacq. de), sr de Saint-Jean, 20, 47.
*Limousin*, 187.
Linac (De), 177.
Liotard, not., 405 ss.
L'Isle (De). — Voy. Chauffepied.
**Listes** de past. et autres prot. conv. et pensionnés (1606-1617), 233 ss.
Livier (Légende de saint), 572 ss.
**Livre** (Le), *de raison* de J. de Bouffard-Madiane, 17 ss., 158 ss.
**Livres** prot., 393, 426, 434, 465, 467.
*Livron*, 361, 411, 533.
Lobstein, prof., 476 n.
*Loches*, 463 n.
Locke (Mme), 204 n.
Locude (J.), 247.
Loire (J.-B.), past., 496.
Loisy (Abbé), 94.
Lombard (Pierre), 219. — (Pierre), d'*Espenel*, 414. — (Pierre), grav., 58, 65.
*Londres*, 65, 188, 197 ss., 276, 303 n., 470. — (Le Refuge à), 41 n.
Long (Jacq.), 431. — (Dr J.-D.), 341 n., 388.
*Lons-le-Saulnier*, 151.
Loque (Bertr. de) [François de Saillans], past., 335 n.
*Loriol*, 411, 421.
Loriot (P.), jurisc., 120 n.
Lorme (De), libr., 552. — (Nic. de), 257.
*Lorraine* 573. — (Charles, card. de), 336. — (François de), duc de Guise, 336 ss., 345 ss., 350 ss. — Lettre à La Motte-Gondrin (1562), 345. — (Marie de), reine d'*Ecosse*, 201, 207, 210 ss.
Lors (De). — Voy. Douquelot.
*Loudun*, 463 n., 480.
Louis XIV, 36.
Louis XV, 577.
Louise de *France* [fille de Louis XV], 577. — de *Savoie*, 85 n., 324 ss., 398 ss.
Lourdes (Th.), past., 500.
Loutschitsky, 87.
Louvois. *Lettre* à l'intend, de Charmel (1686), 527 ss. — (*Lettre* du proc. gén. Nic. de Corberon à), 1687, 528 ss.
Lulle (Ant.), 120 n., 134 n.
Lullius, past., 74.
Lunardus (Phil.), 112 n.
Lundberg, 69.
Luneau (Jean), 540.
*Lunel*, 48, 468 ss. — Temple, 466. — (Le rocher de), 167.
*Luneray*, 81.
Lusignan (Marquis de), 27 ss.
*Lussan*, 305 n.
*Lussaudière*, 498.
Luther (M.), 221, 438 n., 477.
Luze (Ed. de), 575. — Voy. Deluze.
Lycosthènes (Conrad), 125 ss.
Lynkeus, 189.
*Lyon*, 305 n., 320 ss., 356 ss., 398 ss., 435, 470, 560. — Temple (1685), 279.

Macmillan, 201.
*Mâcon*, 243, 324.
Macquar (J.), 257.
Madelaine (V.), 80.
Madiane. — Voy. Bouffard.
*Maerie* (Maison de la), 290 ss.
Magdeleine, servante, 52.
Magnet, prédic., 417 n., 418.
Magniac (Jean), 428 ss.
Maigret (Aimé), 85 n., 319 ss. — (Un nouveau texte sur), 398 ss.
Mailhet (A.), past., 70, 188, 291 ss., 303 ss., 305, 341 ss., 362, 388 ss., 428, 456, 474, 568. — (Jeanne), ép. J. Tavernol, 329.
Maillard (J.), maît. d'école, 130. — (P.-N.) past., 500, 502. — (Th.), past., 496 ss.
*Maillezais*, 88.
Main (Th.), 90.
*Maine*, 275 n.
Maintenon (Mme de), 275 n.
Mair (John). — Voy. Major.
Major (John), prof.., 194 ss., 219 ss.
Malabiau, 171.
Malacan (De). — Voy. Bissol.
**Malades** prot. et les Sacrements, 263 ss.
Malauze (Marquis de), 20 ss., 269.
Malet 531. — (J.-Vinc.), gal., 420.
Mallet (Mme H.), 303 n.
Malloc, vic. gén., 346 n.
Malsang (Mich.), past., 342 n.
*Manas*, 411.
Mandajors, subdél., 532 ss.
**Manifeste** d'H. Fabre (1688) 533 ss.
Mannevillette. — Voy. Havinel.
Manoier (Ch.-Fr.), 257.
Manuel (Louis) past., 79.
Marais, avoc., 553.

*Marans*, 88.
Marbœuf, prédic., 496.
*Marbourg*, 76.
Marca, archevêq., 524.
Marcel (Gasp.), prédic., 306, 375. — (P.), 418.
Marchand, past. à *Condé*, 482. — (Nic.), past., 255, 259.
*Marchenoir*, 256.
Marchesseau, not., 576.
Marconnay (L. de), s^r de Marconnay, 464 n. — Voy. Mauclerc.
Marcou. — Voy. Garcin.
Maréchale (La). — Voy. Moulin (Louise).
Mareschal, 116.
Marguerite de Navarre, 324 ss.
**Mariages** prot., 303 n., 347, 367, 376, 471, 577. — mixtes, 46.
Marie (La Reine) [Femme de Guillaume III d'*Angl.*], 562 n.
Marie Stuart (La reine), 195 ss., 210 ss.
Marie Tudor (La reine), 197 ss.
Marie de Lorraine, reine d'*Ecosse*, 201, 207, 210 ss.
Mariette, 55.
*Marignac*, 394.
Marillac (De), intend., 184. — (Ch. de), archevêq., 333.
Marin (Nic.), cordelier, 330.
**Marins** prot., 185.
Marion (Jacq.), 531 ss.
Marmiesse (De) présid., 166, 174. — (De), évêq., 174, 515 ss.
Maroger 578. — (Mich.), 251.
Marolles (L. de), gal., 574.
Marpy (Jacq.), orf., 131 n., 149.
Marquet (Fr.), proc., 290, 336, 338. — (Barth. de), 270.
**Marseille** *sans miracles...* (1644), 189, 392.
*Marsillargues*, 305 n.
Martel (Jacq.), 433 n. — (*Mémoires* de Jean), 428 ss.
Martin, 170. — Imprim., 547. — (Aimé), 275 n. — (Ch.), past., 193 ss.
*Martinvelle-Darney* (Forêt de), 573.
Marty (E.), past., 500.
*Marvejols* (Les chants dans les airs à), 1686, 529 ss.
Mas-Latrie (De), 399.
Masières (De), 35.
Massé (Jacqueline), 261.
Massias, 90.
Massiou (Léon), 537 n.
Masson (Papyre), 234, 247, 252.
Matagrin (Amédée), 92.
Mathé (Fr.), imprim., 286.
Mathieu (Jos.), 375.
Mathieu de la Redorte (Comtesse de), 92.
Matthieu (Ant.), past., 79.
Maubert de Gouvet, 474.
Mauclerc (Jacq. de), s^r de Maronnay, 459 ss.
Maugiron (Laurent de), lieut. gén., 330, 338 ss., 356.
*Mauguio*, 48.
Maurevert (Ch. de), 262.
Maurice (Ch. Fr.), 256.
Maurier (Fr.), 260.
Maury (J.), 514.
*Mauvezin*, 37, 43 n.
*Mauzé*, 287.
Mayet (Pierre), 10.
Mayor (Alex.), past., 11 ss.
*Mazamet*, 159 n.
Mazarin (Le card.), 513, 521 ss.
Mazel (Jacq.), de *Mornans*, 433 n. — (R.), 441.
Mazon (Albin), 577.
*Meaux*, 324. — (Dioc. de), 1682, 457 ss.
**Médecin** français (Le Prot. jugé par un), 482 ss.
Médicis (Cath. de), 350 ss. — (Lettre du Baron des Adrets à), 1562, 352.
*Médis*, 538.
Meigret (Aimé), 85 n. — Voy. Maigret.
Meinet (Fr.), 578. — Voy. Menet.
Melette (Gérard), 248, 253.
Meley, 10.
Melin (Fr.), 156.
Meller (Bernard), 257.
Melley. — Voy. Meley.
Mellien. — Voy. Le Meilher.
Mellier (E.), 290 ss.
Melly, 10.
*Melun*, 239.
Melvil, 195 ss.
**Mémoires** de J. de Bouffard-Madiane, 17 ss., 158 ss. — de Dupui (1683-1708), 414 ss. — de Jean Martel, 428 ss. — de fournitures pour quatre cavaliers (*Espenel*, 1677), 413 ss. — *Sur les... refus... de recevoir les Sacrements* (1728), 265 ss.
Ménage, 593.
Ménard (Ant.), 247, 252.
Menars (De), intend., 457.

Ménégoz (E.), prof., 305 n.
Menet (Isab.), 577. — Voy. Meinet.
Ménillet (De). — Voy. Dubois.
*Mens*, 411.
Menuret (L.), avoc., 369.
*Mer*, 566.
Merceret (G.), 116.
Mercier (L.), past., 79. — (Mich.), 578. — (P.), 138 n. — (Rach.), 246.
Mercoiret (Jacq.), 260.
Mercueur (De), 48.
**Mercure** (*Le*) *de France*, 438 n.
**Méreaux**, 498 n.
Meredith (Jonas), prêtre, 242, 248, 252, 253.
Mergat, 246. — Voy. Nurgat.
Merlat (E.), past., 545 n.
Merle (J.), prédic., 429. — Voy. Veau.
Merlet, off. de dragons, 539. — (Gérard), 261.
Merlette (Bernard), 255. — (Géraud), past., 259.
Meschinet de Richemond, 92.
Mesgret, 402. — Voy. Maigret.
Mesnard, past., 472 n.
Mesnier, 90.
Messonier, 10.
Messor (Jacq.), cordelier, 135.
Mestayer (Jacq.), past., 262.
Métayer, past. du Désert, 499.
Metomina (?) (Jean de), 258.
Metyfiol, 435.
*Metz*, 335. — (Claie), 526 ss.
Meusnier (J.), 566 n. — (Ph.), 69.
Meyer (Ant. et G.), 371. — (Mme G.), 303 n.
Meylier (V.), past., 334, 342 n.
Mézeray, 171.
Micheli (L.), 229 n.
Michelin (Jean), peintre, 60, 66.
Midelton (J.), prêtre, 242. 247, 252.
Migault (A.), past., 493.
**Milices**, 536 ss.
*Millau*, 24, 25. 30, 279. 305 n., 466.
Million (Cl.), gal., 420 n.
Milne, past., 212.
Minard (Ant.). — Voy. Ménard.
Minzès, 87.
*Miolans* (Chât.de), 579 n.
Miquaud (J.), 369.
Mirabel, 367.
*Mirabel*, 454.
**Miracles** (Les) de *Salival*, 572.
Miramion (Mme de), 462 n.
Mirandolle (R.-N.-L.), 305 n.
Miremont (Marquis de), 269.
Mirmand (H. de). (Lettre du pasteur Modenx à) (1689), 423 ss.
**Missionnaires**, 469 ss. — en *Orient*, 263.
Mistral (Joach. de), 292 n. — (Nic.), chan., 292 ss.
*Mitry*, 565 n.
*Mizoën*, 300, 411.
Modenx, past. — Lettre à H. de Mirmand (1689), 423 ss.
Moetjens, imprim., 546.
Moillon (Is.), peintre, 64.
**Moines**, 244, 259 n., 317 ss., 342, 353. — Anglais, 466.
Moissac (De), 423.
Molanus (Denis), prêtre, 250.
*Molières*, 305 n.
*Molines-en-Queyras*, 303, 371 411.
Molinié (Anne), ép. P. Roux, 18 n. — (Et.), 18 n.
Molinier (Cath. de), ép. J. de Bouffard, sr de Lagrange, 18.
*Mollens*, 11,
Momy (J.), 250.
*Monceaux*, 356.
*Monclar*, 367.
Monet, past., 386.
*Monfoux*. — Voy. *Montjoux*.
Monin (A.-L.), 14.
Monluc (Jean de), évêq., 292 ss., 331 ss. — Lettre à Charles IX (1568), 360 n. — Portrait, 296.
Monmouth, 272.
Monod (Ad.), past., 189. — (G.), 70, 567. — (H.), 69, 70, 188, 281, 474, 567.
Montagnes (Josias), past., 259.
Montaigne (Jonas), 255.
Montaigu (Mme de), 463 n.
Montanègre (Marquis de), 468.
Montanus (Philip.), 101 n.
Montargier. — Voy. Philipponeau.
Montargis (Escuis de), prof., 481.
Montauban. — Voy. Charles, Latour.
*Montauban*, 19, 22, 44, 186, 192, 277, 528.
Montausier (Duc de ), 564 n.
Montbarey (*Requête* des prot. du *Queyras* au prince de), 1780, 384.
Montbel (De). — Voy. Bouffard-Lagarrigue.
*Montbéliard*, 14, 76, 127, 131. — (Etudiants du pays de) à *Tubingen*, 281.
*Montbrison*, 360.
Montbrun (De), 317.
Montcarra (De). — Voy. Dorne.

Montcasson (J. de), 258.
Montchrétien (Ant. de), 482.
Montconis (De), 523.
*Mont-Dauphin*, 378.
*Montélimar*, 309, 329 ss., 334, 336 ss., 360, 411, 416, 435, 448, 452, 533. — Temple, 301.
Montespieu (De). — Voy. Suc.
Montfa (Vicomtesse de), 35 n. — Voy. Suc.
*Montguyon*, 575.
Monther, 480.
*Montjoux*, 431.
Montlieu, 575. — Voy. Chabot.
Montlovier (L. de), médecin, 452.
Montmartin (De), dép. gén., 27.
*Montmeyran*, 420 n., 452.
Montmorency (Duc de), 1625, 25. 30. — (Anne de), connét., 339
*Montpellier*, 19 ss., 260 n., 279, 305 n., 335, 468, 533.
*Montredon*, 162. — Voy. Lévis.
Montresse, curé, 578.
*Montreuil-Bonnin*, 287.
Montrond, 432 n.
*Montrond* (Grotte de), 432 n.
**Monument** de la Réformation (Pour le) à *Genève*, 437 ss., 567.
Morar, 407.
*Moras*, 291 n.
Mordagne (Mme de), 161.
Mordaigne (Esther de), ép. H. de Bouffard, 42. — (Jacq.), avoc., 42 n. — (Jean de), 42 n.
Mordant, past., 82.
Morel, 116, 374. — Official, 109. — (Abbé), 278 n. — (J.), past., 386.
Moréli. — Voy. Bourrély.
Morgan 256. — (Vve), 265.
*Morges*, 134 n., 152.
Morillon, 144.
Morin, 90. — (J.). 254. — (Marie), 419. — Pons (*Papiers*), 300, 312.
Morisot (J.), médecin, 113 n.
Morisson (P.), 492 n.
Morize (A.), 525.
*Mornac*, 537.
*Mornans*, 433.
Morrisson (Collection), 457.
Mortamer (Denis), prêtre, 254.
*Morteau*. 131.
Morus père, princip., 503. — (Alex.), past., 45 n.
*Moscou* (L'Egl. réf. franç. de), 5 ss.
Mosel. — Voy. Mazel.
Mossane (De), capit., 578.
Mouchand, 417.
Mouchy (Le P.), oratorien, 562.
*Mougon*, 488.
Moulin (Louise), dite la Maréchale, 367, 418.
*Moulins*, 271, 305 n.
Mousset (P.), 488 n.
Moutarde (Eug.), past., 282, 543.
Mouthet, 480.
Mugas (P.), past., 259. — (Sam. P.), 254. — Voy. Murgatz.
Mugat (Eusèbe), 252.
Muller (K.), prof., 70, 282 ss,. 475 ss.
*Munster*, 516.
Muret, 115 n.
Murgatz (Sam. P.), 244, 251, 254.
Musset (G.), biblioth., 576.
Muston, past., 299.
Mymet ou Mynet (J. Espr.), 247, 252.

Nadal-Lacrouzette (Jeanne de), ép. A. de Suc, 35 n.
Naef (Paul), past., 15.
Naigre, 435. — Voy. Nègre.
Namière (Ch. de), 247, 249, 252, 254.
*Nancy*, 303 n., 305 n.
*Nantes*, 305 n.
*Nanteuil-les-Meaux*, 305 n., 458.
Nantilly (De). — Voy. Salbert.
Narbonne-Caylus (Marquise de), ép. A. de Landes, 49 n.
Narrey, 111 n.
Nassau (Ludov. de), régent, 503.
Natalis de Comitibus, 115 n.
Naudin, not., 576.
**Naufrage** *chrestien* (*Les écueils du*), 1618, 568.
*Navarre*, 276.
Navarre (Ch. de), 256. — Voy. Namière.
*Navès*, 30, 40, 46.
Navette, curé, 578.
Neau, 90.
**Nécrologie.** — M. Ch. Pradel, 191 ss. — M. A. Giraud-Browning, 579 ss — M. E. Strœhlin, 579 ss.
Neff (Félix), 387.
Nègre, 435. — Voy. Naigre.
*Nérac*, 331.
*Nettancourt*, 165, 574.
*Neuchâtel*, 131, 375, 453, 574. — (Lettre de Chr. Fabri à MM. de), 1562, 354 ss. — (du Consist. de *Vienne* à MM. de), 1562, 357 ss.
Neuflize (Baronne de), 71, 303, 568.
Neufville (De), 74, 76. — (Chr. de), 247, 252.

*Newcastle*, 198.
*New-York*, 188, 303 n. — (*Huguenot Society of*), 474.
Nicaise (Abbé), 552.
Nicolas, avoc., 38. — Major, 10. — (Mich.), 390.
Niger (Bern.), 110.
*Nîmes* 22, 48, 279, 305 n., 434, 466. — Temple (1685), 468.
*Niort*, 90, 286, 487 n.
Nivet (Marg.), 333.
Nizet, prof., 548.
Noailles (Duc de), 281 n., 468 n., 469, 472, 561.
**Noblesse** (Privation de), 566. — de la Cloche, 465.
Nodon, 441.
Nogent (Comte de), 522 ss. — (Chevalier de), 516.
*Nogent-le-Rotrou* (Temple de), 288.
Noir (J. et P.), 446.
**Nonciatures** de Clément VII, 85 ss., 398 ss.
*Normandie*, 465 ss., 485, 560, 563 n. — Dragonnades, 277. — Temples, 269.
Northumberland, 197.
*Norvège* (Une histoire des huguenots en), 1559-1572, 571 ss.
**Notaires**, 302 n.
Nourry, not., 243.
*Noyon*, 224 n., 255.
Noyrigat, avoc., 170, 178.
*Nozeroy*, 98.
Nurgat (Sam. P.), 244. — Voy. Murgatz.
Nyegaard (E.), past., 305 n.
*Nyons*, 410, 423.

Obrecht, préteur, 278.
Oddon (Marg.), ép. P. Coutaud, 441.
Odonus (Joann-Ang.), 112 n.
Œcolampade, 221, 319.
*Offenbach*, 77.
**Officiers** prot., 185, 440 ss. — Cath. (*Angleterre*), 466 ss.
*Oiron*, 463.
*Oléron* (Ile d'), 469. — 262 (Voy. *Oloron*).
Olivet, past., 386.
Olivier, past. — Voy. Loire (J.-B.); Marcel (Gasp.).
Ollivier (Jean), 375.
*Oloron*, 262, 272, 327.
Olry (J.), not., 527.
Omer, past., 417. — Voy. Homel.
Oporin (J.), 102 n., 116 n., 124 n.
*Oraison* (Evêque d'), 173.
*Orange*, 243 n., 360, 410, 423, 431, 560. — (Collège d'), 503 ss. — (Guill. d'), 277 n. — (Princesse d') 1685, 563. — (Princes d'). Voy. Chalon.
*Orient* (Religieux en), 263.
*Orléans*, 282. — Maison de Calvin, 306. — (Duch. d'), princesse palatine, 278, 471.
Ormiston, 196.
*Orpierre*, 343 n., 386, 406, 411.
*Orthez*, 530.
Oulès (L.), past., 159 n., 160, 176.
*Oulx*, 371.
*Oxford*, 220.

Pachon (Marie de), 532.
*Padoue*, 115 n.
Paets, 518 n., 548.
Pagaz, Paget ou Pagin (Is.), capit., 246, 251, 260.
Pajot du Plouy (Sér. de), évêq., 430.
Palatine (Duchesse d'Orléans, princesse). 278, 471.
Paléologue (Chrys.), 252 n.
Palissy (B.), 576.
*Pamproux*, 499.
Panier (Paris), jurisc., 133, 150.
Pannier (Jacq.), past., 233 ss.
Papin (Denis), 70.
Paquier (Abbé), 85.
Parabère (Comte de), 489.
Parent (Nic.), 340.
Paris (Ch.), past., 502.
*Paris*, 18, 187, 219, 242 ss., 263, 277 n., 305 n., 324 ss., 465 ss., 559 ss. — Bastille, 459 ss., — Biblioth. de l'Ecole des Beaux-Arts, 53. — Nouv. cath., 459 ss. — Cimetières prot., 467, 471. — Couvents, 459, 461. — (La Saint-Barthélemy à), 70. — Le Temple, 187. — Saint-Jean-de-Latran, 187.
Parker (Matth.), archevéq., 218.
*Parnans*, 290 n. — (De), 290 ss. Voy. Dorne.
*Parthenay*, 287.
Paschal (Z.), cons., 409.
*Passavant*, 573.
Passis (Guy de), médecin, 452.
**Pasteurs**, 466, 475, 488. — apost., 233 ss., 466, 468, 564, 566.
Patin (Gui), 509 ss.
Paul (Gabriel), dit Gariel ou Raoul, 249, 253, 261.
Paulchard, gal., 393 n.

Paulmier, not., 243. — (P.), archevêq.. 331.
Paulo (Ant. de), 177.
*Paumier*, 420.
**Paysans** (Guerre des), 404.
*Pays-Bas*, 6 ss., 99, 274, 277 n., 434, 467, 469. — (Le Refuge en), 165 n., 187, 463 n., 562.
*Peiremales*, 434.
Pélissier, consul, 20, 26 ss. — dit Dubesset, past., 498.
Pélisson, 550.
Pellat, 408.
Pellegrin, 452.
Pelletier (Th.), 245, 248, 251, 253, 255, 260. — (Ph.), 240.
Pelletreau, 91.
Pellissonnier (P.), 151. — (Simone), ép. Robinet, 151.
Peloux, not., 443 ss. — (E.), past., 291 ss. — (Paul), 443.
*Penne*, 32 n.
**Pensionnés** du Clergé (1606-1617), 233 ss.
Perault, 90. — Voy. Perrault.
Perdeyr (H. de), 406.
Pérou, concierge, 55.
Perrault (Fr.), 242. — Voy. Perault.
Perreaud, 407.
Perrucel, (Fr.), dit de la Rivière past., 74, 79.
Persode (P. de), past., 79.
Perth (Comte de), 467 ss.
Petit (Cresp.), prêtre, 131, 149. — (Sam.), 504 ss.
*Petites-Vachères (Les)*, 431 n.
Petri (Adam), 124 n. — (H.), imprim., 98 n., 117, 147. — (J.), 147.
*Peyroles*, 530.
Peyster (H. de), 71.
**Philérasmiens**, 110.
Philippe, 374. — (J.), 262. — (Rob.), prêtre, 258.
Philippe II d'*Espagne*, 201 ss.
Philippi (Fr.), past., 74, 79.
Philipponeau (H.), prof., 480.
Piaget (Arth.), archiv., 357 n.
Picart (Et.), 69.
Pichon (Eyn.), past., 340. — (Fr.), maît. d'école, 243.
Picot (E.), 102 n.
Pictet (B.), past., 434 n.
Pie IV, pape, 271, 332.
Pie V, pape, 140.
*Piémont* (Vaudois du), 374 ss., 387, 535, 579 n.
Pierre le Grand, emp. de *Russie*, 7.
*Pierregrosse*, 372.
**Pierre** *huguenote* (La), 573.
Pierson, 476.
Piffard des Sagnes (P.), past., 446.
Pigeau, 502.
*Pignerol*, 401.
Piguet (Ant.), 422.
Pilet-Joly (Sam.), past., 79.
Pilot, 90.
Pinagier (Th.), peintre, 55 ss.
Pinier (Mlle), 431.
*Piolenc*, 416.
*Pise* (Le Card. de), (1568), 156.
Pistorius (P.), 227 n.
*Plan-de-Baix*, 432.
*Planlara* (Plateau de), 450.
Plantavit de la Pause (J.), past., 239, 244, 251, 254, 259.
Plovier, 293, 351.
Pluvinel (Marquis de), 448 ss.
*Plymouth* (Prisons de), 483.
*Poët-Célard*, 428, 452.
*Poët-Laval*, 422, 430, 431, 449.
Poignard (Ben.), 329.
Poinet (A.), 499 n.
Poisier (Fr.), colp., 135.
*Poissy* (Colloque de), 332.
*Poitiers*, 133 n., 185 ss., 486 ss., 561. — Temple, 270.
Poitiers-Saint-Vallier (De), 442 n.
*Poitou*, 184 ss., 262, 276 n., 463 n., 465. — Dragonnades (1682), 185, 486 n. — Imprimeurs, 286 ss.
*Poligny*, 130.
*Pologne*, 277 n., 562.
Ponceot. — Voy. Poncet.
Poncet (Elisab.) ép. J. Le Roy, 47. — (Jean) dit Guyot, trésorier, 21 ss., 131 ss., 149.
*Pontair*, 410.
*Pont-en-Royans*, 339 ss., 410, 441.
*Pontprade* (Pré de), 532.
*Pont-Saint-Esprit*, 434, 578.
Popper (Jos.), 189.
*Porrentruy*, 281.
Port (C.), archiv., 480.
Portal (V.-L.), past., 502.
Porte (Mlle de), 279.
Portes (J. de), avoc., 37 n. — (Marg. de), 37.
**Portraits** du XVI^e^ s. (Exposit. des), 474.
Portsmouth (Duchesse de), 473 n.
Poterat (Tim.), past., 79.
Pouchoulin, 435.
Pougnard dit Dézérit, past., 493.
*Pouiols*. — Voy. *Poyols*.

Poulin (Jacq.), 431.
Poullain (V.), past., 72 ss.
Pourroy (Isab.), ép. P. Coutaud, 441.
Pourtier, 116.
*Poyols*, 384, 420, 421, 428.
Pradel (Ch.), 17, 191 ss., 299. — (Fréd.), past., 192. — Vernezobre, past., 192.
Pradines (P. de), 134 n.
Pradon, past. — Voy. Gounon.
*Pragela*, 371, 411.
Pralong (L.), 440.
**Prêche** (*La Roche du*), 573.
**Prédicants,** 306, 485 ss., 493, 538. — *Mémoires* de J. Martel, 428 ss.
Préneuf, past., — Voy. Migault.
Prentout (H.), 305 n.
**Préséances,** 47.
Pressac (Benj. de), 248, 253.
Pressensé (Fr. de), 568.
Preston (Lord), ambass., 270, 277.
Prêtre (Aug.), 11 ss.
**Prêtres,** 150. — déportés, 483. — Anglais, 243. — Ecossais, 247, — Irlandais, 241.
Prinzhorn (J.), past., 15.
Prioleau (E.), past., 491.
**Prisonniers,** 367 ss., 459 ss., 578. — pour dettes, 566.
*Privas*, 31.
**Procès-verbal** de refus.....de recevoir les Sacrements., 266 ss.
**Projet** (Affaire du), 1683. 415, 448 ss.
Pron (P.), 247.
**Prophètes,** 423 ss., 532 ss. — (*Dauphiné*), (1688), 532 ss.
Prost (J.), prof., 480. — (Nic.), 156.
**Protestantisme** (Le) jugé par un médecin franç., 482 ss.
Prouhet (D[r]), 502.
*Provence*, 261, 356, 360.
Prudhomme, archiv., 319 ss.
*Prully*, 561.
Prunier de Saint-André, prem. présid., 415 n., 449 ss.
*Prusse* (Le Refuge en), 374.
**Psautiers,** 70.
Puaux (F.), past., 70, 188, 263 ss., 281, 305 n., 474.
Puech (Jeanne de), ép. J. de Mordaigne, 42 n.
Pujol, 41.
**Puritains** (Les), 216, 274.
*Puylaurens*, 30, 165 n., 177, 192.
*Puyravault*, 90.
Pyon (P.), 252.

Quasei, past. — Voy. Gibaud.
Quercu (Séb. A.), 227 n.
Quesnot (J.-J.), 474.
Quetz (H.), 254.
*Queyras* (Le rétablissement du culte prot. dans le), 1774-1810, 371 ss. — (Temples du ), 374.
*Quint* (Vallée de), 311, 410.
Quintin, 284.

Raban (E.), imprim., 503.
Rabaut (P.), past., 379. — Saint-Etienne, 95.
Racine (Jean), 275 n.
Raconis (De). — Voy. Abra.
Raffin, 367.
Ragny. — Voy. La Magdeleine.
Rahlenbeck (Ch.), 224.
Ramberviller, 573.
Rambouillet (De), 47.
Ramy (Roger), 257.
Ranc (L.), past., 368, 395, 432 n.
Ranchin (Jacq. de), 37, 174. — (Mme de), 40.
Raoul. — Voy. Paul (Gabriel).
Raoul, agent du clergé, 237.
Raoul-Duval (André), 282.
Rapine. — Voy. d'Hérapine.
Rasteau, 90 ss.
Rau (Marie de), 249, 257.
Raulet (Lucien), 53 ss.
Raulin (Cl.), dominic., 322.
Ravaud (Dan.), 261.
Raymond, greffier, 164. — not., 48. — proc., 21 ss.
Razilly (Mlle de), 513 n.
*Ré* (Ile de), 25, 469.
Read (Ch.), 390. — (Mlle), 305 n.
Réal, capit., 537.
*Réalmont*, 31, 279.
Reau. — Voy. Rau.
Reboul dit Champrond, past., 377 ss.
Rech, 162.
**Réformation** (Pour le monument de la), 437 ss.
**Refuge,** 311. — *Allemagne*, 72 ss., 187, 288, 374, 389, 561, 574. — *Angleterre*, 41, 60, 65, 272, 276, 483. — *Berne*, 426. — *Friedrichsdorf*, 389. — *Genève*, 84, 560. *Londres*, 41 n. — *Pays-Bas*, 65, 165 n., 187, 463 n., 562. — *Neuchâtel*, 574. — *Prusse*, 374. — *Russie*, 5 ss. — Principauté de *Solms*, 397 n. — *Suisse*, 84, 374 ss., 392, 452 ss., 470, 574. — *Wurtemberg*, 374.

**Refus** de sacrements (1728), 263 ss
**Régale** (Affaire de la), (1682), 183n.
Regis (Rod.), 246.
**Registres** prot., 70, 281, 282, 306, 482, 574.
Regnauldeau (J.). 253.
Rehety (De), 259 n.
*Reims*, 248, 305 n.
Reina (Cassiodore de), 76 n.
Reinier (Mlle), 422. — Voy. Renier,
**Relaps**, 185 ss., 273, 375, 465 ss., 491, 526 ss.
**Reliques** de Saint-Etienne, évêq. de *Die*, 331, 341 n.
Remont (P. de), 6.
Renier (Et.), cordelier, 328. — Voy. Reinier.
*Rennes*, 69 n.
Requanbeau (J.), 248.
**Requête** des prot. de *Die* (1639), 405 ss. — des prot. du *Queyras* (1780), 384.
**Résident** (Le) de France à *Genève* (1685), 83 ss.
Retz (Le Card. de), 51 n.
Reuss (R.), prof., 69, 70, 181 n., 188, 281, 474, 567.
Reutlinger (H. de), pasteur, 15.
Réveillère-Parise, 510 n.
*Revel*, 30, 159 n.
Reveri (J.), 227 n.
Réville (A.), prof., 69, 71, 293.
**Révocation** de **l'Edit de Nantes** 7. — (Avant et après la), 180 ss., 268 ss., 465 ss., 559 ss.
Rey, 47. — (Mme), 92. — (A.), past., 224. — (J.), gal., 421.
Rey-Lescure, 305 n.
Reyer-Czaplitz (J.), envoyé, 5 n.
Reynaud (Hector), 296.
Reynès (Ant.), 53.
Riaille (Ant.), gal., 312.
Riaz (H. de), 480 n.
Richard, 420 n. — (Jules), 493 n.
Richardot (Fr.), évêq., 109 n. — (P.), chan., 101 n., 109.
Richelieu (Le card. de), 25.
Richemond (De). — Voy. Meschinet.
Richemont (Duc de), 473.
Richer (J.), imprim., 258.
Richier (J.), past., 79.
*Rieux*, 255.
Rigaud, 90, 368.
Rigot (J.), 249.
Ris (De), intend., 469.
Ristan (Alf. de), 256.
*Ristolas*, 371 ss.
**Rivageois** (Les), 224 ss.
Robert comm., 559 n. — (Eug.), past., 75 n., 80.
Robin (Daniel), 526.
Robinet (Ph.), 151 ss.
Rochas. 390.
Rochat, 10.
Roche, 442. — Voy. Voulant.
**Roche** (La) *du Prêche*, 573.
Rochebonne (De). — Voy. Coutaud.
*Rochefort*, 88 ss., 539.
*Rochester*, 197.
Rochette, past., 475.
Rodet, 417 n. — (G.), 152.
Roger (Jacq.), past., 368, 417 n., 423 ss., 431 n., 432 n. — (Rod.), 251.
Rohan (Franç. de), archevêq., 402 n. — (H. de), 19 ss., 163, 172. — (Mme H. de), 26 ss., 562. — (Mme de), mère (1625), 24.
*Roibon*, 410.
Rolin (Hugues), past., 189, 392.
Rolland, past., 432 n. — (E.), past., 500.
Romain (P.), not., 131 n., 149.
Romain-Joly (Le P.), 102 n.
Roman (Jean), prédic., 424. — (Jos.), 290 n.
*Romans*, 328 ss., 336 ss., 345, 358, 410, 415, 434 n.
*Rome*, 467 ss., 475. — (Sorbière et la cour de), 514 ss.
Romieu (Jacq.), 367.
Romme, prof., 90.
Ron (De). — Voy. Roon.
Ronsard, 188.
Roollet (J.), chartreux, 328.
Roon (Feld-Maréch. de), 75.
Rooses (Max.), conserv., 224 n.
Roosevelt (Présid.), 437 n.
*Roquecourbe* 35, 165 n. — (De). Voy. Thomas.
Roquemaure. — Voy. Salvignol.
Rosand (Fr.), 416.
Rosans, past., 432 n.
*Rosans*, 302 n., 411.
Rosel (Fr. de), avoc. gén., 30. — (Jacq. de), 162. — (P. de), avoc. gén., 162.
Roset (Michel), 206.
Roslin, 69.
Rosset (Fr. de), 258, 262.
Rossignol, not., 242. — (E.), 22 n. — (H.), 502.
Rostein dit Garnier, 328.
Rostolan (J.), 248, 249, 253, 255.

Rotari, gardien des cordeliers, 134 n.
Rotolp (A. de), sr de Ladevèze, 20
Rott (E.), 70, 188, 281, 474.
Rouairac, not., 35 n.
Roucy (Comte de), 269.
*Rouen*, 71, 260, 269, 273, 305n., 356, 466, 474, 561, 563. — Temple, 270.
Rouguier (J.-L. de), 260.
Roumens (De). — Voy. Faure.
Rouquet, 69.
Rousseau (H.), 493 n. — (Jacq.), peintre, 60, 65.
Roussel (Gérard), 286, 327. — (J.), 243. — (Jeanne), ép. J. Colvil, 246, 252, 257.
Rouvière (P. de), subdiél., 350 ss.
Rouvray (Mlle de), 462 n.
Roux, 33. — (Anne), 37. — (Jacq.), past., 342. — (Jean), sr de Teixode, 36. — (Jean-Louis), sr de Lacadicié, 37, 176. — (Jeanne), ép. B. Coutaud, 446. — (P. d, 18.
Royal (J.), 262.
Roye (Comtesse de), 559 n.
Rozemont (De), past., 564.
Ruaux (Marie), 256. — Voy. Rau.
Ruel (Ant.), 443. — (Claudine), 441 — (Joach.), 440.
Ruffy, past., 342 n., 347.
*Russie*, 5 ss.
Ruthiet, maît. d'école, 130 n.
Ruvigny (Henri de), 280, 560. — (Lettre de Seignelay à), (1685), 457 n.
Ruytet. — Voy. Ruthiet.

Sabatery ou Sabatier (G. de), 35 n.
Sabourin (Th.), 256, 260.
Sabrenoir (Anne), 256.
**Sacrements** (Refus des), (1728), 263 ss.
Sadolet (Le card.), 126, 285.
Sagnol, past., 452.
**Saignée** (*La*) *réformée* (1656), 519 ss.
*Saillans*, 11, 311, 341 n., 362, 368, 410, 413, 416, 421, 440 ss., 449, 453 ss. — (Vue gén. de), 447 (grav.).
Saillans (Franç. de) [Bertrand de Loque], past., 335. — (Gasp. de), 293, 335, 351.
Saint-Affrique (De). — Voy. Suc.
*Saint-Ambroix*, 434.
*Saint-Amour*, 134 n.
Saint-André (Maréch. de), 339. — (De), pr. présid. — Voy. Prunier.
*Saint-Andrews*, 213, 221.
*Saint-Antonin*, 42 n., 279.
Saint-Auban (De), 290.
**Saint-Barthélemy** (La), 70, 52.
*Saint-Bonnet*, 411.
*Saint-Christophe*, 576.
*Saint-Cloud*, 305 n.
**Sainct** (*Le*) *critique... des mœurs de ce temps* (1649), 286 ss.
*Saint-Eanne*, 500.
*Saint-Denys* (*La bergère de*), (1604), 71.
**Saint-Esprit** (Bijoux au), 37.
*Saint-Etienne*, 305 n.
St-Florentin (Comte de), (1683), 454.
*Saint-Gall*, 15.
Saint-Georges (Gabr. de), 486 n. — (Ponthus de), abbé, 486 n.
*Saint-Georges-les-Bains*, 577.
*Saint-Germain-de-Calberte*, 530.
Saint-Germier (De), 2947.
*Saint-Gilles*, 255 n. — (Poitou), 490 n
*St-Hilaire*, 287. — (Mme de), 463 n.
Saint-Jean (De). — Voy. Ligonier.
Saint-Jean (Comtes de), 356.
*Saint-Jean-d'Angély*, 281 n., 468.
*Saint-Jean-de-Couz*, 420 n.
*Saint-Jean-d'Hérans*, 412.
*Saint-Jean-du-Gard*, 530.
Saint-Jory (De), 163.
*Saint-Lambert*, 75.
*Saint-Maixent*, 185, 286, 487 n.
Saint-Marc (Honoré de), 49 n.
*Saint-Marcel-de-Crussol*, 577.
*Saint-Marcellin*, 307, 330, 360, 410.
*Saint-Mars* (Le curé de), 247, 252.
Saint-Martin (De). — Voy. Suc.
*Saint-Martin-de-Ré*, 88.
*Saint-Maur* (Le curé de), 247, 252.
Saint-Mauris (Jacq. de), prieur, 141. — Lettre au card. de Granvelle (1567), 153. — (du card. de Granvelle à), (1567), 153.
*Saint-Moirans*, 442.
*Saint-Nicolas de la Guierche*, 524.
*Saintonge*, 282, 466, 468. (Le Prot. en) après la Révoc., (1695-1729), 536 ss.
St-Palais (De). col., 540. Voy. Landes.
*Saint-Pardoux*, 288.
*Saint-Paul-Trois-Chât.*, 326 ss., 410.
*Saint-Pétersbourg* (Egl. réf. de), 8.
Saint-Picq (Marie de), ép. Is. de la Fourcade, 489 n.
*Saint-Pons*, 174.
Saint-Priest (De), 163.
*Saint-Quentin* (Aisne), 51 n.
Saint-Rome (De). — Voy. Avessens.
Saint-Ruth (Marquis de), 276 n., 281 n., 449 ss.

*Saint-Seurin*, 282, 537.
Saitn-Vallier (De), 575. — Voy. Poitiers.
*Saint-Véran*, 371 ss.
*Sainte-Croix*, 300.
*Sainte-Euphémie*, 410.
*Sainte-Hermine*, 287.
*Sainte-Marie*, 575 n.
Sainte-Marthe (L. de), lieut. gén., 288.
*Sainte-Menehould*, 574.
*Saintes*, 90, 281 n.
Salbert (Gabr. de), past .490.
Salice (Fr. de), 241. — Voy. Salis.
*Salies-de-Béarn*, 272 n., 305 n.
Saligney (De), cons., 154.
*Salins*, 130, 156.
Salis (Fr. de), 241, 248, 253, 255.
*Salival* (Miracles de), 572.
Salles, 486 ss. — Voy. Gillier.
Salpienson (De). — Voy. Suc.
Salvard (J.-Fr.), past., 75, 79.
Salviati, nonce, 86.
Salvignol (Gaillard de), 165 n.
Sambuc, past., 376 n. — (A.), 419.
*Sancerre*, 279.
Sansays (P.), 576.
*Saou* (Forêt de), 429, 449., 451 (grav.).
Saporta, 35 n.
Sarasin, 77.
Sarrus (Fr.), 244.
*Saujon*, 282.
Saulas (G. de), past., 338. — Voy. Suisse.
Saulx-Tavannes (Gasp. de), gouv. (Lettre de François II à), 1561, 336.
Saumaise, 503.
*Saumur*, 466. — (Acad. de), 268 n. — (La philosophie à l'), 480 ss. — Temple, 268.
Saurin (Marie), 39.
Saury. — Voy. Saurin.
Saussure (De), 77.
Sauvain du Cheylard, 442 n.
Sauvegray (Mlle de), 257.
*Savoie*, 339.
Savois (J.), avoc., 44 n. — (P.), past., 32, 36, 43.
Scachan (G.), 252.
Scalibert (Mme de), 49, 175, 178.
Scharffenberg (Nic.), imprim., 70.
Scheffer (Corn.), 401.
Schelly (Th.), 261.
Schever, 480.
Schickler (Baron F. de), 69 70, 72 ss., 188, 281, 305 n., 474, 567. — Rapport sur l'exercice 1906-1907, 297 ss. — Allocution à *Crest*, 363 ss. — à *Die*, 390 ss.
Schiller, 189.
Schnetzler (Ch.), past., 398, 428.
Schoell (Th.), 189 ss., 282 ss., 479.
*Schœnau*, 75.
Schomberg (Maréch. de), 277 n., 279, 564.
Schor (G.-L.), past., 14. — (Louise), 14
Schroeder (Ch.), past., 80.
Schulze (Martin), prof., 476 ss.
Schwartz (Mich.), past., 8.
Schweizer (Al.), 476 n.
Scurleman (Th.), 256.
**Séances du Comité.** — 23 oct. 1906, 69 ss. — 11 déc. 1906, 70 ss. — 15 janv. 1907, 188. — 5 mars 1907, 281 ss. — 30 avril 1907, 474 ss. — 9 juill. 1907, 567.
Sébiville (Pierre de), 319 ss., 401.
Secrétan, 10.
*Sedan*, 272, 561, 565.
*Segnarens*, 32.
Ségreville (De). — Voy. Suc.
Seguin, cons., 154.
Séguret, 162 ss.
Sehelly (Th.), 261. — Voy. Schelly.
Seignelay (Marquis de), 461 ss. 559 ss. — Lettre à Ruvigny (1685), 457 n.
Seïler, résid., 278.
*Sénégats*, 32.
*Sens*, 358.
Serachon, 256.
*Sérignan*, 33, 423.
**Sermons**, 286 ss., 541 ss.
Serray (Ant.), past., 76.
Serre, 431.
*Serres*, 300, 303 n., 386, 411.
Serton, 90.
Sérubac (De). — Voy. Sévérac.
Servet (Michel), 215, 331.
*Servières*, 47.
Sévérac, 161. — (Jean de), past., 245, 246, 248, 251, 253, 254, 259 — (Pierre de), 234, 249, 253.
Sévigné (Mme de), 276 n.
Shewer, 480.
Shrewsbury (Lord), 549.
Sibille (Jos.), 383.
Simiane (Marquis de), 416.
**Simultaneum**, 354.
Sinner (Colonel), 426.
Sionac (De). — Voy. Le Roy.
Sirevel (Elisab.), ép. G. Merlet, 256, 261.
*Sirod*, 115.
*Sisteron*, 272.

Smyth (Roger), 248, 249, 252, 254.
Soissons (Comte de). — Voy. Louis de Bourbon.
Solas, past., 238. — Voy. Suisse.
*Solms* (Principauté de), 397 n.
*Sommières*, 469.
Sonnet, cons., 154.
Sorbière (Sam.), princip., 503 ss. — Portrait, 505 (grav.).
*Sorèze*, 30, 171.
*Souabe*, 404.
Soual (De). — Voy. Suc.
Soubeyran, past., 388.
Soubise (De), 24 ss.
Souchay (J.-Dan.), past., 79.
*Soudan*, 499.
Soulas (G. de), past., 255. — Voy. Suisse.
Sourbille, 510 n. — Voy. Sorbière.
Sourches (*Mémoires* du marquis de), 182 ss., 268 ss., 468 ss., 560 ss. — Dragonnades, 276 n.
Sourdis (Le card. de), 235, 244, 250, 253, 254 ss.
Souvans (De), cons., 157.
*Souvigné*, 499.
Sovisse. — Voy. Suisse.
*Soyons*, 417, 577.
Spanheim, envoyé. de *Brandebourg*, 463 n.
Spon, 513 n.
Sponde (H. de), 234, 245, 251, 255, 260. — (J. de), 245. — (M. de), 245.
Stachan (G.), 247.
Stampleu (Fr.), 252.
Sthyr, 571.
*Stone-House* (L'Egl. franç. de), 482.
Stordeur (Denis), 226. — (Gérard), 226. — (Gertrude), 226. — (Jean), 224 ss., 228 ss. — (Jean), fils, 226. — (Libert), 226.
*Strasbourg*, 14, 72, 229, 278, 326.
Strauss (O.), min., 437 n.
Strœhlin (Ern.), prof., 580.
Sturm (J.), 71.
Suarez (Jos. M. de), évêq., 504 ss.
Suc (Abel de ) s^r de Montespieu, présid., 30, 35. — (Abel II de), s^r de Soual, 35 n. — (Armand de), 35 n. — (H. de), s^r de Saint-Martin, 35 n. — (Jean de), s^r de Saint-Affrique, 20 ss. — (Marg. de), ép. N. de Gautran, 35 n. — (N. de), vicomtesse de Montfa, 35 n.
Sucquet (Ch.), 110.
Suisse (G. de), s^r de Soulas, past., 238, 239, 255, 257, 258, 259, 335, 338.
*Suisse*, 434. — (Le Refuge en), 374 ss., 392, 452 ss., 470, 574.
Sully. — Voy. Max. de Béthune.
Suppfen (Comte de), 404.
*Surgères*, 88, 90.
*Suze* (Drôme), 420.
**Synodes** (*L'Albenc*, 1639), 405 ss. — *Poitou*, 498.

**Table** générale du *Bulletin*, 297. affin, 75.
*Taillebourg*, 281 n., 468 n.
Talesius (Q.), 99 n.
Tallemant des Réaux, 277.
Tanon (L.), 188, 474.
Tardieu gal., 421. — (Mlle), 414, 431.
Tardif (Fr.), 414.
Tarente (Princesse de), 77.
Tartarin (Marg.), ép. J. Deluze, 575.
*Taulignan*, 410.
Tavernol (Ant.), 329.
Teixode (De). — Voy. Roux.
Tempesta (Franç.), cordelier, 334.
**Temples.** — *Angers*, 272. — *Arvieux*, 387. — *Bezaudun*, 452. — *Bordeaux*, 270. — *Bourdeaux*, 452. — *Caen*, 268, 270. — *Castres*, 40. — *Charenton*, 471 ss., 563 n. — *Châteaudouble*, 448. — *Die*, 354 n. — *Exoudun*, 489. — *Fontgillarde*, 387 n. — *Francfort-s-M.*, 73 ss. — *Gap*, 272. — *Guines*, 274. — *La Couarde*, 501 (grav.). — *La Mothe Saint-Héray*, 485 (grav.). 488, 491 ss. — *Languedoc*, 271. — *La Rochelle*, 279. — *Les Iles*, 481. — *Lunel*, 466. — *Lyon*, 279. — *Montélimar*, 301. — *Moscou*, 6 ss. — *Nîmes*, 466, 468. — *Nogent-le-Rotrou*, 288. — *Normandie*, 269. — *Parthenay*, 288. — *Poitiers*, 270. — *Queyras*, 374. — *Rouen*, 270. — *Sancerre*, 279. — *Saumur*, 268. — *Sedan*, 272. — *Sisteron*, 272. — *Tours*, 279. — *Valence*, 296, 315 (grav.). — *Vassy*, 274. (Destruction des), 1682 ss., 183 ss., 268 ss. — (Bancs dans les), 47.
Tende (Comt. de), 336 ss., 356.
Terrasson (Jeanne), 311, 388, 393. — (Pierre), 388 n.
Terride (De), 171.
Terson (De), 47. — (Paul de), s^r de Lalbarède, 165 n. — (Sara de), ép. Eléaz. Campdomerc, 165 n.
Tessé (Comte de), 281 n., 466.

**Test** (Serment du ), 469.
Testelin (H.), peintre, 60, 65. — (L.), peintre, 58, 62.
Texier. — Voy. Callot.
Thébaud (J.), 499 n.
Thébuisson (J.), 261.
**Théocratie** (La) à *Genève*, 205.
Thibaudeau, 89.
Thiébault (H.), huissier, 143, 157 n.
Thionville, de *Grenoble*, 340.
Thomas (Ant. de), sr de Roquecourbe, 21 ss., 49 n., 170. — (J. de), sr de Labarthe, 165.
Thomassin, cons., 149.
Thoraise (De), cons., 154. — Voy. Thorène.
*Thorène*, 46. — (De), cons., 38. — Voy. Tourène.
Thouron, 92. — (Et.), past., 79.
Thoury (Nic. de), 256.
Thouseau, past., 482 ss.
Tillet (J.-E.), past., 502.
Tissot (Cl.), 131 n.
Tocqueville, 87.
**Toiles** peintes (L'industrie des), 574 s.
Tolain, 574.
**Tolérance** relig. (Une hist. de la), 92 ss.
Tollevon, not., 238, 241.
*Tonnay-Charente*, 88.
*Tonneins*, 305 n.
Tordeur, 228 ss. — Voy. Stordeur.
Tornon (J.), doyen, 112, 130.
*Toscane*, 86.
*Toulouse*, 158 n., 173, 183, 192, 272, 278 n., 305 n., 475, 524.
Tourène (Raym.), 40. — Voy. Thorène.
*Tournai*, 75 n.
Tournon (Jacq. de), évêq., 330. — Voy. Tornon.
Tourras (Marie), ép. Fr. Meinet, 578.
*Tours*, 279, 335.
Tourte, 425 n.
Toussain (P.), 127.
*Tourans*, 537.
Trabit (Laz.), past., 489 n.
Tranché dit Fortunière, 499.
*Tréminis*, 412.
*Trescléoux*, 386.
Tresmont (De). — Voy. Mousset.
**Triumvirat** (Le), 339.
Tromparent (Jeanne) ép. Mich. A Menet, 578.
Trouvé, not., 242 ss.
*Tubingue*, 281, 475.
Tubœuf (Mich. de), évêq., 170 n.
Tuchener (Ant.), prêtre, 243.
*Tulette*, 410.
Turc, gal., 422.
Turler (H.), archiv., 426.
Turrettini, 552.
Tuynshan (G.), 247.
Tyrol (J.), 131 n.

Ussein (Mme d'), 161.
Usson (D'), 24.
*Uzès*, 22, 468 n.

*Vabre*, 159 n.
*Vachères*, 414, 419, 431. — (*Les Petites*), 431 n.
Vachier (J.), gal., 302 n.
Vagssana (Chr.), 252. — Voy. Vayssane.
*Vaison*, 504 ss.
Vaissade, consul, 532.
*Valdrôme*, 342 n., 386, 411.
*Valence*, 259 n., 336 ss., 347, 415, 430, 486 n. — Lettre de l'Egl. à Calvin (1561), 344. — (52e Assemb. gén. de la Soc. à), 289 ss. Abbaye de Saint-Ruf, 296. — Hôpital, 296, 309, 310 (grav.), 393, 417. — Maison Dupré-Latour, 291 ss. — Maison des Têtes, 289 ss. 294-295 (grav.), 300 (grav.), 304 (grav.), 321 (grav.), 329 (grav.), 337 (grav.), 343 (grav.). — Le Pendentif, 292 ss. — 349 (grav.), 355 (grav.). — Temple, 295, 315 (grav.), — Université, 290 n., 331, 348.
Valère, 502.
Valescure (De), 530.
Valloton, past., 500
Valot (J.), 130 n.
Vandière (J.), 256, 257.
Vanel, 407 ss.
Vancran, 257.
Van Hooguerff, 92.
Van Loo (J.), peintre, 56, 58, 63.
Varin (Chr.), 253. — (Ph.), 242, 251, 256, 260.
Varney (Marie-Fr.), ép. J.-J. Deluze, 575.
*Vars*, 380.
Vassan, past., 259.
Vasserot, 374 n., 380 n.
Vasseur (J.), 255.
Vassor (Ant.), 257.
*Vassy*, 358. — (Massacre de), 345 s. 572. — Temple, 274.
Vatable (Débora), 490 n. — (Jean), past., 489 n.

**Vauderie**, 429 n.
Vaudière (J.), 252. — Voy. Vandière.
**Vaudois**, 328, 387, 429, 435 n., 535, 579 n.
Vaulchard, cons., 154.
Vaulgris, 401.
Vaulx (De), présid., 302 n.
Vauville (Rich.), past., 79.
Vavin (Ph.), 248.
Vayssane (Chr.), 247, 252.
Veau (J.), dit Merle, 429.
*Vébron*, 530.
Vedel (P.), 245, 251, 254.
Vedelli, présid., 176.
Vedelly (P.), past., 260.
Végobre (De), 379.
Vendeur (J.), 249.
Vendière (J.). — Voy. Vandière.
*Vendômois*, 275 n.
Venier (J.), 257, 258, 260.
*Venterol*, 423.
Vérac (Marquis de), 486 n., 494.
*Vercheny*, 330, 386, 449, 454.
*Vercors*, 446 n.
Verdier, past., 44, 159 n., 161.
Vermanton (Fr. de), prévôt, 449 ss.
Vermod, 116.
Vermond (F.), doyen, 332.
Vernaut (P. de), 260.
Vernes (L.), past., 282, 306.
*Vernoux*, 305 n.
Vers (L. de), abbé, 99 n., 103 ss.
*Verseuil*, 279.
*Vesc*, 411.
Veydt (Collection), 458.
*Veynes*, 189, 392, 411.
Vial (J.), 249, 253. — Voy. Vyal.
Viala, dit Germain, past., 496.
*Viane* (Tarn), 41 n., 159 n., 160 n.
Viard, not., 241, 243.
Vidault, 256.
Vidouze (Jacq.), past., 244, 250, 251, 254, 258.
**Vie** future (La) d'après Calvin et Erasme, 475 ss.
Vielbaux (Ch. de), 240. — (Th. de), past., 240, 260.
*Vielmur*, 47.
*Vienne* (Isère), 328, 331, 353 ss. — (Lettre du Consist. de) à MM. de *Neuchâtel* (1562), 357 ss.
Viénot (John), prof., 281, 474, 567.
Vieulé, 34 n.
Vigen (C.), 575.
Vignolles (Gasp. de), présid., 160, 176. — (Marquis de), 174.
Vilbeaux (Th. de), 260. — Voy. Vielbaux.
*Viles*, 521.
Villard (Marius), 290 ss. — (N.), 409.
Villarnoul (De). — Voy. Jaucourt.
Villebanc, past., 240 n.
*Villedoux*, 89.
*Villegoudou* [*Castres*] 37, 159.
Villemade, 279.
Villemandy (P. de), prof., 480 n.
Villeneufve (J.-M. de), cons., 46.
*Villeneuve*, 163. — (De). Voy. Artuys.
*Villeperdrix*, 419.
Villequel (Cl.), 158.
Villeroy (P.), maît. d'école, 150.
Villeveyre, prédic., 311 ss.
*Villevieille*, 372.
Vincent, capucin, 159. — (Isab.), 354.
*Vinsobres*, 410, 423, 429.
Vinthil (?) (Constable), 255.
Vique (Rod.), 255.
Virelle (Abr.), 262.
Viret (P.), 189, 231.
Viriville (Comte de). — Voy. Grolée.
*Vitry-le-Franç.*, 574.
*Vivarais*, 533.
Vivens (De), maître de camp., 278 n.
*Viviers-lès-Montagnes*, 35 n.
Voisin, past., 42. — d'Ambres (Louise de), ép. A. de Cardaillac, 31.
Volmann, 480.
Volse (Paul), abbé, 230.
Voltaire, 379. — (Une apologie de), 189 ss.
*Voreppe*, 420.
Vouet (Sim.), peintre, 63 n.
Vouland (Dan.), past., 375, 377, 396 n., 456.
Voulot, 573.
Voysin de la Popelinière, 171.
Vuaflart (A.), 222.
Vuancran (J.), 250, 254.
Vuarin (J.-Ph.), 257.
Vyal (Ant.), colp., 135.

Walker (W.), prof., 70, 305 n., 569 ss.
Wallin (Olivier), pasteur, 76, 79.
*Wandsworth*, 579.
Weber, 77 n.
Wechel, 102.
Weiss (N.), past., 69, 70, 80 ss., 83 ss., 92 ss., 188, 191, 222 ss., 281, 305 n., 308, 398, 439, 460, 474, 480 n., 567, 570, 574, 579, 580.

Wellwood (Dr), 548.
Wernle (P.), 70, 285.
Wette (De), 476.
Wheatcroft, past., 282.
Winchester (Marquis de), 202.
Winckelmann, archiv., 230 n.
*Windsor* (Chapelle de), 466.
Wishardt (G.), 196, 221.
Wolman, 480.
Woolseley (Le card.), 220.
*Wurtemberg*, 374.

Yénart (J.), 257.
Yerdon (A.), 568.
York (Duc d'), 184.
*Yverdon*, 575.
Yvonnet, 90.

Zasius, 97 ss.
*Zurich*, 15, 200.
Zuychem (V.), 110.
Zwingli (U.), 126, 221, 319.
Zwinger (Th.), 126.

## 2. TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES COLLABORATEURS AU TOME LVI

Bastide (Ch.), 544.
Bonet-Maury (G.), 371, 570.
Bost (Ch.), 529, 532, 577.
Bourchenin (D.), 479.
Bourrilly (V.-L.), 85.
Dannreuther (H.), 288, 482, 572.
Febvre (Lucien), 97, 149.
Fonbrune-Berbinau (P.), 459, 526.
Galland (A.), 481.
Gautier (Lucien), 5.
Griselle (E.), 180, 268, 457, 465, 559.
Hauser (H.), 399.
Hérelle (G.), 574.
Labbé (A.), 286.
Lehr (H.), 288.
Mailhet (A.), 406, 413, 440.
Martin (Ch.), 193.
Morize (André), 503.
Moutarde (E.), 536.
Pannier (Jacq.), 233.
Pradel (Ch.), 17, 158.
Prouhet (Lr), 485.
Puaux (Fr.), 263.
Raulet (Lucien), 53.
Richemond (L. de), 87.
Schickler (Baron F. de), 72, 29 , 363, 390.
Schnetzler (Ch.), 425.
Schoell (Th.), 189, 282, 475.
Weiss (N.), 80, 83, 92, 192, 222, 316, 415, 424, 437, 459, 568, 574, 579.

## 3. TABLE

### GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

### 1907

N. Weiss. — Pour le monument de la Réformation ............... 437
— Compte-rendu de la cinquante-deuxième Assemblée générale de la Société, tenue à Valence, Crest et Die, les 11, 12 et 13 juin 1907.
Valence ........................................ 289
Crest ........................................ 361
Die ........................................ 388
F. de Schickler. — Rapport sur l'exercice 1906-1907 ............. 297
— Allocutions à Crest et à Die ..................... 363 et 390

Donateurs de la Bibliothèque (Juillet 1906 — Juin 1907)........ 303 n.
**Eglises donatrices** ........................................ **305 n.**
**Avis, errata et addenda**........................................ **96.578**

## ETUDES HISTORIQUES

Lucien Gautier. — L'Eglise évangelique reformée de Moscou, 1629 à 1901 ........................................ 5
Lucien Febvre. — Un secrétaire d'Erasme, Gilbert Cousin et la **Réforme en Franche-Comté**........................................ **97**
Charles Martin. — De la genèse des doctrines politiques de John Knox ........................................ 193
N. Weiss. — Quelques notes sur les origines de la Reforme et des **guerres de religion en Dauphiné** ........................ **316 et 361**
G. Bonet-Maury. — Le rétablissement du culte protestant dans le **Queyras (1774-1810)** ........................................ **371**
A. Mailhet. — Histoire d'une famille protestante dauphinoise au XVII[e] siècle. — Les Coutaud de Rochebonne et les Coutaud de Beauvallon ........................................ 446
Docteur Prouhet. — La Réforme et l'Eglise réformée à La Mothe-**Saint-Héray (Deux-Sèvres)**........................................ **485**
André Morize. — Samuel Sorbière, principal à Orange. Sa conver-**sion (1650-1653)** ........................................ **503**

## DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

(Voy. aussi la *Correspondance*.)

### XVI[e] SIÈCLE.

N. Weiss. — Un portrait de la femme de Calvin.................. 222
**H. Hauser. — Un nouveau texte sur Aimé Maigret**.................. **399**
Lucien Febvre. — Extraits du Parlement de Dôle concernant les hérétiques de la Franche-Comté et Gilbert Cousin (1536-1570)... 149

### XVII[e] SIÈCLE.

Charles Pradel. — Le livre de raison de Jean de Bouffard-Ma-**diane (1604-1673)** ........................................ **17, 158**
J. Pannier. — Pasteurs et autres protestants convertis et pension-**nés par le Clergé de 1606 à 1617**........................................ **233**
A. Mailhet. — Requête du syndic des protestants de Die réclamant au Synode les sommes empruntées par eux pour l'entretien de l'Académie, et répartition de ladite dette entre les Eglises du Dauphiné (1639) ........................................ 406
— Compte détaillé de ce que coûtait, en 1677, au village d'Espenel, près de Saillans, une seule journée de quatre dragons et d'un valet. 413
E. Griselle. — Une lettre de Bossuet après l'Assemblée du Clergé de 1682, sur les mesures prises contre les protestants de son diocèse. 457
N. Weiss. — Mémoire de Dupui sur les principaux faits de la persécution déchainée en Dauphiné par la Revocation (1683-1708)... 415
**N. Weiss et P. Fonbrune-Berbinau. — Les descendantes de Du-plessis-Mornay après la Révocation** ........................................ **459**
P. Fonbrune-Berbinau. — Le supplice de la claie à Metz (1686)... 526
Ch. Bost. — Le chant des psaumes dans les airs à Marvejols (1686). 529
Ch. Schnetzler. — Jean Martel, prédicant du Dauphiné, et ses mémoires (1688-1727) ........................................ 425
Ch. Bost. — Le Prophétisme en Dauphiné à la fin de 1688.......... 532

N. WEISS. — Lettre du pasteur Modenx à Mirmand, concernant des exécutions à Die et de jeunes prophètes (1689)................ 424
E. MOUTARDE. — Nouveaux documents sur le Protestantisme en Saintonge après la Révocation (1695-1729)..................... 536

XVIII[e] SIÈCLE.

Frank PUAUX. — Le refus des Sacrements en 1728 dans la généralité d'Amiens ................................................ 263

## MELANGES

Ch. BASTIDE. — Bayle est-il l'auteur de l'*Avis aux réfugiés ?*....... 544
Lucien RAULET. — Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture (1653-1712). 53
E. GRISELLE. — Avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes, chronique des évènements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1682-1685) ............................. 180, 268, 465, 559

## CHRONIQUE LITTERAIRE.

G. BONET-MAURY. — Une histoire des Huguenots en Norvège...... 571
D. BOURCHENIN. — A propos d'une étude sur la philosophie à l'Académie de Saumur (1606-1685)................................ 479
V.-L. BOURRILLY. — Nonciatures de France...................... 85
A. GALLAND. — Les Huguenots des Isles........................ 481
L. de RICHEMOND. — De la propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure........... 87
F. de SCHICKLER. — L'Eglise réformée française de Francfort-sur-le-Mein (1554-1904) ........................................... 72
Th. SCHOELL. — Une apologie de Voltaire par un Autrichien........ 189
— Encore la conversion de Calvin (Articles de K. Muller et Wernle). 282
— La vie future d'après Calvin et Erasme....................... 475
N. WEISS. — Le Protestantisme dans le pays de Caux............ 80
— Le résident de France à Genève pendant la Révocation.......... 83
— Deux nouvelles biographies de Calvin......................... 568

## CORRESPONDANCE

Un concours à propos de Calvin.................................. 191
Ch. BOST. — Isabeau Menet ...................................... 577
H. DANNREUTHER. — A Friedrichsdorf.............................. 288
— L'Eglise française de Stone-House. — Le pasteur Thouseau. — Le Protestantisme jugé par un médecin français............... 482
— Le massacre de Vassy. — Paul Ferri et les Miracles. — La roche du Prêche ..................................................... 572
G. HÉRELLE. — Eglises réformées d'Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Boulogne-sur-Mer ............................ 574
A. LABBÉ. — Bibliographie poitevine ........................... 286
H. LEHR. — L'ancien temple de Nogent-le-Rotrou............... 288
N. WEISS. — A propos d'une histoire de la tolérance religieuse..... 92
— L'industrie des toiles peintes et la famille Deluze. — Un nouveau texte concernant Bernard Palissy. — Une conséquence inattendue de l'Edit de Tolérance................................. 574

## *ERRATA*

*Bulletin* de 1906, p. 253 : intervertir les numéros des notes 2 et 3. — P. 571; il s'agit du *Signal* de Genève. — *Bulletin* de 1907, p. 33, l. 13, lire E*s*pagne. — P. 50, l. 13, lire *fl*échir. — P. 71, deuxième §, l. 9, lire graecarum. — Page 83, l. 5, lire *Frédéric* au lieu de William. — P. 144, deuxième §, l. 22, lire Gran*v*elle. — P. 182, note, l. 7, lire contra*s*te. — P. 188, l. 8, lire Clam*a*geran. — P. 201, l. 13, lire pa*s*. — P. 227, note 3, l. 3, supprimer la virgule après *auteur*. — 236, note 1 : le *Grimoire* du R. P. Coton a été publié par M. Read dans le *Bulletin* de 1890, p. 200. — P. 242, note 2 : c'est peut-être le médecin *Michel Mercier* dont il est question dans le *Bulletin* de 1891, p. 359 (où il faut lire *advertissement* au lieu d'*adoucissement*), cf. *Bulletin* de 1907, p. 251 : *Mercier* au lieu de *Maroger*. — P. 252, l. 33, lire *R*ichard Estienne. — P. 262, dern. l., lire pro*v*ince. — P. 305, note, l. 6, lire Dr E*b*rard. — P. 309, l. 22, lire *en* au lieu de *ne*. — P. 317, note, l. 1, lire Brun-*D*u-rand. — P. 392, note, l. 7, lire l'Albenc. — P. 421, l. 1, lire Cliousclat. — P. 427, l. 22 supprimer la virgule après *partir*. — P. 429, note, l. 1, lire *Merle*. — P. 433 n., note, l. 1, lire *J*accard. — P. 477, dernière l., lire dernie*rs*.

---

Fontenay-aux-Roses, (Seine) — Imp. Louis BELLENAND,

## LIVRES RECENTS DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE

((Ouverte au public les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de chaque semaine, de 1 heure à 5 heures.

CH. BRUSTON. — **Les plus anciens prophètes**, étude critique, une brochure de 48 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1907. — **La doctrine de l'expiation et l'apôtre Paul**, une brochure de 20 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1907. — **La notion du fils de Dieu dans l'épître aux Hébreux**, une brochure de 44 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1907.

ACQUES PANNIER. — **Turenne d'après sa correspondance**, etc. **Notes et Documents sur l'évolution de ses idées religieuses**, une brochure de 56 pages in-8, extraite de la *Revue chrétienne*. Paris, Fischbacher, 1907. — **Promenades dans le Vieux Paris Protestant, entre le Louvre et la Bastille**, une brochure de 8 pages in-8. Paris, A. Fleury, 1907.

ÉDOUARD FAVRE. — **François Coillard**, Enfance et Jeunesse (1834-1861), d'après son autobiographie, son journal intime et sa correspondance, avec 44 portraits, vues et facsimilés, dont 16 hors-texte, un volume de XVI-352 pages in-8. Paris, Société des Missions évangéliques, 1908.

I. D. GUYOT. — **Un épisode de la Révocation de l'édit de Nantes** (Tronchin et Caze), une brochure de 24 pages in-8. Groningue, Erven B. van der Kamp, 1907.

OSEPH PROST. — **La philosophie à l'Académie protestante de Saumur**, un volume de 182 pages in-8. Paris, H. Paulin et Cie, 1907.

PIERRE RAMBAUD. — **La Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI**, un volume de 800 pages in-8, illustrations et index. Poitiers, imprimerie Blais et Roy, 1907.

HENRY LEHR. — **Les Protestants d'autrefois sur mer et outre mer** (la marine de commerce, la marine de guerre, voyageurs et colonisateurs), un volume de XII-402 pages in-16, index. Paris, Fischbacher, 1907.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. Louis Bellenand